

REPUBLIQUE GABONAISE



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2015

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u>	5
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PERIMETRE DE LA MISSION	6
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	8
PRINCIPALES REFORMES	8
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	10
RECAPITULATION DES CREDITS	19
<u>PROGRAMME GESTION DURABLE DES EAUX ET FORETS</u>	22
PRESENTATION DU PROGRAMME	23
PERIMETRE DU PROGRAMME	23
PRESENTATION DES ACTIONS	24
CADRAGE STRATEGIQUE	26
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	26
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	28
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	43
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	43
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	44
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	45
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	45
DEPENSES DE TRANSFERTS	46
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	47
<u>PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS</u>	48
PRESENTATION DU PROGRAMME	49
PERIMETRE DU PROGRAMME	49
PRESENTATION DES ACTIONS	50
CADRAGE STRATEGIQUE	52
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	52
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	54
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	65
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	65
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	66
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	67
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	67
DEPENSES DE TRANSFERTS	68
<u>PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE</u>	69
PRESENTATION DU PROGRAMME	70
PERIMETRE DU PROGRAMME	70
PRESENTATION DES ACTIONS	71
CADRAGE STRATEGIQUE	72
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	72
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	74

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	85
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	85
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	86
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	87
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	87
DEPENSES DE TRANSFERTS	88
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	88

<u>PROGRAMME AMELIORATION DU CADRE DE VIE PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</u>	90
---	-----------

PRESENTATION DU PROGRAMME	91
PERIMETRE DU PROGRAMME	91
PRESENTATION DES ACTIONS	92
CADRAGE STRATEGIQUE	93
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	93
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	95
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	105
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	105
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	106
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	108
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	108
DEPENSES DE TRANSFERTS	109
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	110

<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u>	111
--	------------

PRESENTATION DU PROGRAMME	112
PERIMETRE DU PROGRAMME	112
PRESENTATION DES ACTIONS	114
CADRAGE STRATEGIQUE	116
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	116
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	117
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	124
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	124
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	125
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	127
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	127

MISSION ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

NOM DU MINISTRE : Noël Nelson MESSONE

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission «**Economie forestière et protection de l'environnement**» comprend l'ensemble des activités liées à un vaste éventail de sujets, allant de la gestion durable des ressources forestières, fauniques et hydriques, à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement et de la protection de la nature, ainsi qu' à l'industrialisation et valorisation du bois et des autres produits tels que les produits forestiers non ligneux (PFNL).

Elle met aussi bien l'accent sur, l'exploitation rationnelle des forêts, leur protection et leur répartition ; la protection et l'amélioration du cadre de vie urbain et rural, et l'harmonisation du développement industriel avec la sauvegarde du milieu naturel, que sur les activités de transformation et de valorisation du bois, de valorisation de la biomasse et de productions des bioénergies, de la gestion et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

L'action de la mission vise en outre à protéger la diversité biologique et les paysages dans tous les aspects (parcs, zones humides, eau de surface), pour mieux préserver les espèces menacées d'extinction et lutter contre les changements climatiques.

La forêt gabonaise couvre environ 22 millions d'hectares, soit environ 85% de la superficie du pays. Elle renferme plus de 400 essences d'arbre, dont une douzaine font l'objet de l'exploitation forestière soutenue¹, parmi lesquels l'Okoumé, essence emblématique de la forêt gabonaise. Celle-ci tient, par conséquent, une place prépondérante dans l'économie gabonaise et dans la vie des populations locales et autochtones, car elle constitue une source de développement économique et social.

En effet, le secteur forêt- bois demeure le 2^{ème} employeur après l'Etat, avec pour l'année 2011 plus de 11 000² emplois directs et sensiblement le cinquième en emplois indirects*. Elle génère un volume important d'activités pour d'autres secteurs de l'économie gabonaise : transport, manutention, équipement mécanique, banque, menuiserie...

La décision gouvernementale du 05 novembre 2009 d'interdire l'exportation des grumes au profit de la transformation locale du bois a pour objectif entre autres, d'accroître la contribution du secteur forestier au développement économique du pays.

Le Gabon, dispose d'une biodiversité qui est caractérisée par la richesse exceptionnelle de la flore, estimée à 8000-10 000 espèces végétales. La faune n'est pas en reste non plus. On y dénombre près de 600 espèces d'oiseaux et près de 45 000 têtes d'éléphants³.

¹ Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE)

²Note économique de la filière forêt-bois 2011 MEF

³ Sources : Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP)

Pour mettre en place sa politique en matière de Conservation, le Gabon s'est doté de 13 Parcs nationaux et d'autres types d'aires protégées. Ces Parcs nationaux ont une superficie totale de 2 837 138 ha, soit environ 11% du territoire. Le Gabon compte aussi une façade maritime de plus de 800 km, et un réseau hydrographique très dense (soit 80% d'eau). Une bonne partie du potentiel hydrique se trouve dans les aires protégées du Gabon.

Quant aux écosystèmes aquatiques, Certains d'entre eux (Bas Ogooué, Setté Cama, Chutes de l'Ivindo....) sont classés sites RAMSAR, qui sont une forme de conservation des zones humides.

S'agissant de la détermination de la politique environnementale, on relève sur les deux (2) dernières décennies, une nette amélioration de la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs d'activité. En effet, La législation environnementale gabonaise est suffisamment complète pour faire de ce pays, peu peuplé et aux ressources considérables, un leader de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. En témoigne, la récente adoption par les deux chambres du parlement de la nouvelle Loi d'orientation sur le Développement durable et la Loi relative à la protection de l'environnement en remplacement de la Loi 16/93 du 26 Août 1993.

En revanche, la mission ne couvre pas la détermination des valeurs marchandes de chaque produit issus de la transformation du bois et celles des produits forestiers non ligneux, destinés à être commercialisés sur le territoire national, tout comme celle des produits fauniques et halieutiques.

La mission «**Economie forestière et protection de l'environnement**» doit être en articulation avec les autres missions suivantes pour un souci de cohérence au niveau de la mise en œuvre des politiques publiques :

- «**Mines, Industrie et Tourisme** » (par les programmes : « Politique industrielle » qui donne son avis sur les textes législatifs élaborés en matière d'industrialisation du bois, et « Tourisme ») ;
- « **Agriculture, Elevage, Pêche et Sécurité alimentaire** » (par le programme : « Agriculture », l'agriculture en milieu rural est le premier maillon d'exploitation du milieu forestier au Gabon) ;
- « **Promotion des investissements, des infrastructures, de l'Habitat, de l'Aménagement du Territoire** » (par le programme : « Logement ») ;
- « **Transports** » (par les programmes « Transports terrestres » et « Transport aérien et par voie d'eau ») ;
- « **Energie et Ressources hydrauliques** » (par les programmes : « Gestion des ressources hydrauliques et assainissement » et « Gestion de la radioactivité ») ;
- « **Pétrole et Hydrocarbures** » (par le programme : « Gestion et Contrôle des activités pétrolières »).

La mission « **Economie forestière et protection de l'environnement** » est subdivisée en 5 programmes, à savoir :

- Gestion durable des Eaux et Forêts ;
- Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt- bois ;
- Conservation de la biodiversité ;
- Amélioration du Cadre de Vie, préservation de l'environnement et développement durable ;
- Soutien aux politiques de l'Economie forestière et Protection de l'Environnement.

Le programme « **Gestion durable des Eaux et Forêts** » a pour champ la gestion durable du patrimoine forestier et hydrique afin d'en maintenir la productivité et la capacité de régénération.

Le programme « **Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt- bois** » concourt à mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, l'exploitation et la transformation du bois de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

L'action du programme « **Conservation de la Biodiversité** » vise d'une part à protéger les espèces animales et végétales ainsi que l'état écologique des milieux aquatiques et d'autre part, à prévenir ou corriger les dégradations qu'ils pourraient subir.

Le programme « **Amélioration du Cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable** » vise à mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature.

Le programme « **Soutien aux politiques de l'Economie forestière et Protection de l'Environnement** » recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles. Il englobe toutes les fonctions support à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Deux principaux textes de référence portant sur les attributions et l'organisation d'une part du Département des Eaux et Forêts, et d'autre part de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles.

Il s'agit respectivement du Décret n° 460/ MEF/ du 19 avril 2013 portant attributions du Ministère des Eaux et Forêts, et du Décret n°0913/PR/MEPN du 29 mai 1985 portant attributions et organisation du ministère de l'Environnement.

Le texte de loi sur lequel le Ministère s'appuie en matière des dispositions applicables au secteur des Eaux et Forêts est la loi n° 016/01 portant Code forestier en République Gabonaise. Il fixe les modalités de gestion durable dudit secteur en vue d'accroître sa contribution au développement économique, social, culturel, et scientifique du pays. Ce Code Forestier est en cours de révision en vue de combler certaines faiblesses dans son application, et afin de s'arrimer au contexte actuel du Ministère en charge de la forêt en cohérence avec la vision du Gabon Emergent.

Le texte de loi n°16/93 du 26 Août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement a été révisé au profit de la nouvelle loi n°07/2014 du 01 Août 2014 sur la protection de l'environnement et la loi d'orientation sur le Développement durable.

PRINCIPALES REFORMES

En vue de l'atteinte des objectifs stratégiques, de nombreuses réformes institutionnelles et réglementaires ont été initiées par le gouvernement, parmi lesquelles:

- La décision gouvernementale d'interdiction d'exporter les grumes (5 novembre 2010) ;
- Les mesures d'accompagnement en faveur des Opérateurs de la filière forêt-bois ;
- L'adoption du Décret n° 460/ MEF/ du 19 avril 2013 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts, lequel dote le Département de quatre nouvelles Directions Générales et des Directions Centrales des Affaires Juridiques et de la Communication.

Des quatre nouvelles Directions Générales, il s'agit de:

- La Direction Générale des Forêts (DGF) ;
- La Direction Générale de la faune et des Aires Protégées (DGFAP) ;
- La Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA) ;
- Direction Générale des Industries, du Commerce du bois et de la Valorisation des Produits forestiers (DGICBVPF).

- La Création du Fonds Forestier National (la loi n°4/2010 du 9 février 2010 ; portant création et organisation et fonctionnement du FFN) ;

- La Création d'une Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois (le décret n°1400/PR du 1^{er} décembre 2011 portant création de l'Agence d'exécution des activités de la filière forêt-bois).

OBJECTIF N°1 : IMPLIQUER LES COMMUNAUTES RURALES DANS LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES FORETS

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS

- **Intégrer au processus de foresterie communautaire, au moins 3 communautés rurales réparties dans l'ensemble du territoire national.**
- **Avoir réussi à faire signer au moins 25 Cahiers de charges contractuelles entre opérateurs économiques du secteur forêt et communautés villageoises sur l'ensemble du territoire.**

Indicateurs:

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de forêts communautaires Attribuées aux communautés rurales	Nombre	ND	ND	ND	3	27	ND
Nombre de Cahier de Charges Contractuelles signés	Nombre	ND	0	0	25	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Les informations sont fournies par la Direction des Forêts Communautaires et par les Directions des Etudes et la Direction du Développement des Forêts.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur donne le nombre de forêts communautaires attribuées aux communautés rurales pour l'année 2015. Courant 2015 il est proposé de créer 3 forêts communautaires sur l'ensemble du territoire national.

La forêt communautaire est une partie du domaine forestier rural attribuée à une communauté rurale donnée pour y mener des processus dynamiques, sur la base d'un plan simple de gestion. Elle vise l'exploitation durable des ressources forestière des terroirs villageois par les communautés elles mêmes, regroupées au sein d'une Entité Juridique de Gestion.

Indicateur 2 : Cet indicateur donne le nombre de Cahier de Charges Contractuelles signés pour l'année 2015 entre les opérateurs économiques du secteur forêt et les communautés villageoises.

Ces Cahiers de Charges Contractuelles, pris en application des dispositions des articles 251 et 297 de la loi n°16/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République gabonaise, ont pour objet de fixer la nature et le niveau des contributions du titulaire de la concession forestière aux initiatives et actions de développement d'intérêts collectifs initiés par les communautés locales.

OBJECTIF N°2 : AMELIORER L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE SUR LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES ET PROMOUVOIR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PEU CONNUES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS

- **Avoir produit deux (2) plans de valorisation des milieux aquatiques (1) et des essences forestières (1) et initier leur promotion.**
- **Elaborer une méthode d'inventaire des ressources hydriques, tester et valider la méthode d'inventaire des ressources forestières**

Indicateurs:

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques	%	0	0	0	100	-	-
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des essences forestières	%	0	0	0	100	-	-
Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des ressources hydriques	%	0	0	0	100	-	-
Taux d'avancement du test de la méthode d'inventaire des ressources forestières	%	0	0	0	100	-	-

ND : non disponible

Source des données : Les informations sont fournies par les Directions des Etudes, par la Direction du Développement des Forêts et Direction des Inventaires et de la Surveillance du patrimoine Hydrique

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques

Cet indicateur mesure le taux d'avancement dans l'élaboration d'un (1) plan de valorisation des milieux aquatiques. Ce plan a pour but d'élaborer des outils et planifier les actions visant une meilleure connaissance et une plus grande valorisation des milieux aquatiques peu connus. Il s'agit d'un taux progressif.

Indicateur 2 : Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des essences forestières

Cet indicateur mesure le taux d'avancement dans l'élaboration d'un (1) plan de valorisation des essences forestières. Ce plan a pour but d'élaborer des outils et planifier les actions visant une meilleure connaissance et une plus grande valorisation des essences forestières peu connus. L'objectif à terme étant d'élargir la gamme des essences exploitées et utilisé par les opérateurs économiques.

Indicateur 3 : Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des ressources hydriques

Ce premier indicateur renseigne sur le taux d'avancement dans l'élaboration de la méthode d'inventaire des ressources hydriques. Cette méthode devrait permettre d'identifier, de localiser et de dénombrer toutes les ressources des milieux aquatiques.

Indicateur 4 : Taux d'avancement du test de la méthode d'inventaire des ressources forestières

La méthode d'inventaire ayant déjà été élaborée, cet indicateur mesure l'avancement dans l'exécution des étapes du test de la méthode d'inventaire des ressources forestières.

OBJECTIF N° 3 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS:

- **Avoir élaboré 3 textes d'application du Code Forestier sur le volet industrie, les avoir vulgarisés, et contribuer à la rédaction de la norme technique en matière d'industrialisation du bois**
- **Avoir élaboré au moins quatre (4) textes d'application à la nouvelle loi relative à la protection de l'environnement**

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de textes réglementaires élaborés.	nombre	0	6	6	3	ND	18
Taux d'avancement du projet norme technique en matière d'industrialisation du bois.	%	0	25	25	40	ND	100
Nombre d'actions de vulgarisation	nombre	0	0	0	2	ND	ND
Taux d'élaboration du texte sur les substances dangereuses	%				100	-	-
Taux d'élaboration du texte sur la pollution de l'air	%				100	-	-
Taux d'élaboration du texte sur les prescriptions à la production, à l'importation, à la vente et à l'utilisation de substances susceptibles d'altérer la qualité de l'air ou d'appauvrir la couche d'ozone	%				100	-	-
Taux d'élaboration du texte sur la détermination des éléments à considérer dans la pollution	%				100	-	-

ND : non disponible

Source des données : Les données sont fournies par la Direction Générale de l'industrie et les Directions techniques, par la Direction des Etudes, et la direction du Contentieux et du Droit de l'Environnement

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Nombre de textes réglementaires élaborés.

Cet indicateur renseigne sur le nombre de textes réglementaires élaborés. Les 3 textes seront pris du nouveau code forestier qui sera révisé au plus tard en Décembre 2014. Il s'agit d'un décompte arithmétique.

Indicateur2 : Taux d'avancement du projet norme technique en matière d'industrialisation du bois.

Cet indicateur mesure le taux d'avancement du projet norme technique en matière d'industrialisation du bois. Il s'agit d'un taux progressif. Le projet norme technique a pour objet de normaliser l'installation des unités de transformation du bois au Gabon. Le travail a commencé en 2014 avec une série de réunion entre l'Agence Gabonaise de Normalisation, le Bureau Industrie Bois et la DGICBVPF ce qui correspond à la cible de 25%. La cible de 40% à atteindre en 2015 correspondra à la rédaction des TDRs, la poursuite des réunions

techniques. La norme sera disponible en 2017 au plus tard.

Indicateur3 : Nombre d'actions de vulgarisation

Le troisième indicateur renseigne sur le nombre d'actions de vulgarisation qui seront menés pour mieux faire connaître le nouveau code forestier et les 3 textes d'application pris. Il s'agit d'un décompte arithmétique. Ces actions de vulgarisation seront dirigés à l'endroit des opérateurs économiques du secteur Industrialisation et Valorisation des produits forestiers.

Indicateur 4 : il informe sur l'état d'avancement de l'élaboration du texte sur les substances dangereuses. Il s'agit d'un taux progressif ;

Indicateur 5 : il donne l'état d'avancement de l'élaboration du texte sur la pollution de l'air. Il s'agit d'un taux progressif ;

Indicateur 6 : il renseigne sur la progression de l'élaboration du texte sur les prescriptions à la production, à l'importation, à la vente et à l'utilisation de substances susceptibles d'altérer la qualité de l'air ou d'appauvrir la couche d'ozone. Il s'agit d'un taux progressif ;

Indicateur 7 : il donne l'état d'avancement de l'élaboration du texte sur la détermination des éléments à considérer dans la pollution. Il s'agit d'un taux progressif.

OBJECTIF N°4 : DISPOSER D'UN SYSTEME DE CONTROLE RENFORCE POUR FAIRE APPLIQUER LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS:

- **Avoir réussi à mutualiser les missions et moyens de contrôles sur le terrain (à l'échelle de la DGICBVPF)**
- **Avoir Finalisé la Réhabilitation des locaux de la brigade d'Owendo, identifié et acquis les sites des brigades de Port-Gentil**

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de missions de contrôle Planifiées et réalisées conjointement	Nombre	0	5	5	2	ND	15
Taux d'avancement du projet de réhabilitation de la brigade d'Owendo	%	0	100	0	75%	ND	100%
Taux d'avancement du projet de mise en place de la brigade de Port-Gentil	%	0	100	0	25%	ND	100%

ND : Non disponible

Source des données : les données sont fournies par les Directions des études des Directions Générales

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Nombre de missions de contrôle Planifiées et réalisées conjointement

Cet indicateur renseigne sur le nombre de mission de contrôles planifiées et réalisées conjointement au sein

de la DGICBVPF. Il s'agit d'un décompte arithmétique. En effet, les moyens sont d'avantages réduits ainsi pour réaliser quelques économies d'échelle, la DGICBVPF a opté de conduire des missions conjointes. L'objet est de renforcer le travail en équipe et de mutualiser les moyens.

Indicateur 2 : Taux d'avancement du projet de réhabilitation de la brigade d'Owendo

Cet indicateur mesure la progression de la réhabilitation de l'ancienne brigade de contrôle du port d'Owendo. Cette brigade aura pour mission de contrôler la quantité et la qualité des produits destinés à l'export et remplace à cet effet l'ancienne brigade qui contrôlait autrefois les grumes. Pour atteindre sa mission une réhabilitation des locaux est nécessaire.

Indicateur 3 : Taux d'avancement du projet de mise en place de la brigade de Port-Gentil

Cet indicateur informe sur la progression de la mise en place de la nouvelle brigade de contrôle des produits destinés à l'export au départ de Port-Gentil. Le texte de création de la brigade est déjà pris et en 2015, la DGICBVPF souhaite acquérir un site pour implanter ladite brigade ce qui correspond à 25% de cible annuel.

OBJECTIF N°5: PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES COMMUNAUTES LOCALES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS :

- **Assister les communautés villageoises dans la gestion des CHF au moyen d'actions de formation, de sensibilisation, aux méthodes de protection des plantations.**
- **Avoir expérimenté la gestion communautaire de la faune sauvage sur deux sites pilotes**

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'unités spécialisées de gestion des CHF mises en place	Nombre	ND	0	0	9	ND	ND
Nombre de communautés villageoises formées aux méthodes de protection des plantations	Nombre	ND	0	0	9	ND	ND
Nombre de micro- projets élaborés dans la gestion du CHF (AGR)	Nombre	ND	0	0	2	ND	ND
Nombre de missions de sensibilisation de communautés concernées par le projet	mission	2	2	2	5	ND	ND
Nombre de chasseurs répertoriés	nombre	0	50	50	20	ND	ND
Nombre commerçantes recensées	nombre	0	0	0	20	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : les données sont fournies par la Direction de la gestion de la faune et de la chasse et par la Direction du commerce et des produits cynégétiques

Précisions méthodologiques :

Indicateur1 : donne la quantité d'unités spécialisées de gestion des Conflit Homme-Faune mises en place pour gérer cette problématique. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur2 : renseigne sur le nombre de communautés villageoises formées aux méthodes de protection des plantations (ex : clôtures banales, boulettes de piment, etc.) en vue de prévenir le Conflit Homme-Faune. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur3 : répertorie le nombre de micro- projets élaborés dans la gestion du Conflit Homme-Faune. Ces projets ont pour but d'offrir des alternatives aux communautés dans la lutte contre la pauvreté et garantir la sécurité alimentaire. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 4 : donne Nombre de missions de sensibilisation de communautés concernées par le projet de gestion communautaire de la faune sauvage sur les sites choisis: Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 5 : renseigne sur le nombre chasseurs répertoriés dans les sites retenus. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 6 : donne le nombre de commerçants spécialisés dans la vente de la viande de brousse, recensées et intégrés dans le projet viande brousse. Il s'agit d'un décompte arithmétique

OBJECTIF N°6 : ASSURER LA SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Avoir réalisé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes

Indicateur :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la réalisation de l'étude	%	0	100	100	100	-	-

ND : non disponible

Source des données : Les données sont fournies par la Direction des inventaires de la DGEA

Précisions méthodologiques :

L'indicateur mesure l'avancement des travaux entrepris dans le processus de réalisation l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes. Les travaux ont débuté en 2014 et leur fin est prévue 2015.

OBJECTIF N°7 : AVOIR REUSSI A AMELIORER LE RESPECT DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALES PAR LES USAGERS OU LES BENEFICIAIRES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Avoir réalisé au moins trois (3) missions de contrôle ou d'inspection dans les entreprises

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Nombre de contrôles / inspections réalisés dans les entreprises	Contrôle/inspection		10	10	3	5	

Nombre de procès verbaux produits à la suite de contrôles ou d'inspections dans les entreprises	Procès verbaux		10	10	1	2	
Nombre de rapports produits à la suite de contrôles des Plans de Gestion Environnemental et Social	Rapport de contrôle		10	10	2	3	

ND : non disponible

Source des données : Rapport de missions de contrôles et PV d'inspections de la DGPEN

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : il renseigne sur le nombre de contrôles / inspections réalisés dans les entreprises tous secteurs d'activités répertoriés. Il s'agit d'un décompte arithmétique cumulé par an ;

Indicateur 2 : il mesure en nombre, la quantité de procès verbaux produits à la suite de contrôles ou d'inspections dans les entreprises tous secteurs d'activités répertoriés. Il s'agit d'un décompte arithmétique cumulé par an ;

Indicateur 3 : il informe sur la quantité de rapports produits à la suite de contrôle des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Il s'agit d'un décompte arithmétique cumulé par an.

OBJECTIF N°8 : DISPOSER D'UN SYSTEME D'INFORMATION ORGANISE POUR LE MINISTERE (RECUEIL, TRAITEMENT ET MISE A DISPOSITION)

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL

Parvenir à tester le fonctionnement du nouveau système d'information (atelier de recettes)

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la mise en place du système d'information	%				30	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesure l'avancement dans la mise en place du système d'information. Il s'agit du cumul du poids des actions réalisées dans la mise en place du système d'information du projet. En 2015 l'objectif est de parvenir à implémenter les nouveaux process et tester le fonctionnement du nouveau système d'information. Ces étapes représentent 30% du projet.

OBJECTIF N° 9 : METTRE EN PLACE ET ANIMER LE CADRE MANAGERIAL AU SEIN DU PROGRAMME SOUTIEN ET CONDUIRE DE MANIERE PROACTIVE LES DIFFERENTS PROJETS DE L'ADMINISTRATION (GRH, MODERNISATION...)

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS :

- Parvenir à suivre l'état d'avancement des travaux du programme soutien
- Parvenir à suivre l'état d'avancement de 4 projets transverses (BOP, GRH, chantier de modernisation 1 poste 1 agent, mise en place des nouvelles fonctions) en cours au sein de l'administration

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de réunions techniques inter-fonctions soutien tenues	Nombre		24	2	8	ND	ND
Nombre de projets transverses en cours faisant l'objet d'un suivi	Projet transverses		5	5	4	ND	ND
Nombre de revues de pilotage multi-projets animés par le RPROG	Revue de pilotage		6	6	8	ND	ND
Taux d'avancement dans la mise en place du dispositif de suivi – évaluation	%		0	0	50	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes, Secrétariat Général

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : L'indicateur est le décompte arithmétique des réunions techniques inter-fonctions soutien tenues au sein du programme en vue d'examiner l'état d'avancement des activités au sein de chaque fonction. Le résultat n'est pas cumulatif d'une année sur l'autre, l'objectif pour 2015 est de tenir au moins 8 réunions.

Indicateur 2 : L'indicateur est le décompte arithmétique des projets transverses en cours faisant l'objet d'un suivi au sein du programme. Le résultat n'est pas cumulatif d'une année sur l'autre, l'objectif pour 2015 est de suivre au moins 4 projets.

Indicateur 3 : Cet indicateur précise le nombre de revues de pilotage du programme soutien animés par le RPROG. Il permet de suivre l'état d'avancement des projets en cours au sein du programme. Il s'agit d'un décompte arithmétique dont le résultat n'est pas cumulatif d'une année sur l'autre. L'objectif en 2015 est de tenir au moins 8 réunions.

Indicateur 4 : Cet indicateur mesure l'avancement dans la mise en place du dispositif suivi évaluation. Il s'agit du cumul du poids des actions réalisées de la mise en place du dispositif suivi évaluation. En 2015 l'objectif est de parvenir à mettre en place, à hauteur de 50% le dispositif suivi évaluation.

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2015	Votés en LF pour 2014	Demandés pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2015
N° 9.381	Gestion Durable des Eaux et des Forêts	1 608 133 305	2 419 065 284	0	1 608 133 305	2 419 065 284	0
9.381.1	Gestion des forêts domaniales de production	0	1 801 368 428	0	0	1 801 368 428	0
9.381.2	Gestion des Forêts Communautaires	2 100 000	558 848 428	0	2 100 000	558 848 428	0
9.381.3	Inventaire et Aménagement du patrimoine hydrique	0	58 848 428	0	0	58 848 428	0
N°9.388	Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	16 550 000	225 739 999	0	16 550 000	225 739 999	0
9.388.1	Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets, de la Biomasse et des Produits Forestiers Non Ligneux	0	218 223 333	0	16 550 000	218 223 333	0
9.388.2	Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	0	7 516 666	0	0	7 516 666	0
N°9.395	Conservation de la biodiversité	4 097 418 725	2 952 181 766	0	4 097 418 725	2 952 181 766	0
9.395.1	Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	4 083 758 725	2 940 448 166	0	083 758 725	2 940 448 166	0
9.395.2	Surveillance des écosystèmes fluviaux	13 660 000	11 733 600	0	13 660 000	11 733 600	0
N°9.402	Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable	492 831 276	678 222 527	0	492 831 276	662 484 683	0
9.402.1	Gestion des pollutions industrielles et urbaines	458 690 780	439 948 000	0	458 690 780	439 948 000	0
9.402.2	Organisation des inspections environnementales	0	238 274 527	0	0	222 536 683	0
N° 9.409	Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière	4 093 439 091	4 443 470 725	0	4 093 439 091	4 443 470 725	0
9.409.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	0	68 795 385	0	0	68 795 385	0
9.409.2	Coordination administrative	4 034 426 691	4 374 675 340	0	034 426 691	4 374 675 340	0
Total pour la mission		10 308 372 397	10 718 680 301	0	0 308 372 397	10 702 942 457	0

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015
N°9.381 Gestion Durable des Eaux et des Forêts	1 608 133 305	2 419 065 284	0	1 608 133 305	2 419 065 284	0
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	555 520 000,00	555 520 000	0	555 520 000	555 520 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	525 513 305	176 545 284	0	525 513 305	176 545 284	0
Titre 4. Dépenses de transfert	527 100 000	1 187 000 000	0	527 100 000	1 187 000 000	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	500 000 000	0	0	500 000 000	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°9.388 Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	16 550 000	225 739 999	0	16 550 000	225 739 999	0
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	16 550 000	16 549 999	0	16 550 000	16 549 999	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0	6 000 000	0	0	6 000 000	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	203 190 000	0	0	203 190 000	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°9.395 Conservation de la biodiversité	4 097 418 725	2 952 181 766	0	4 097 418 725	2 952 181 766	0
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	206 244 000	206 244 000	0	206 244 000	206 244 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	69 858 580	31 320 000	0	69 858 580	31 320 000	0
Titre 4. Dépenses de transfert	1 821 316 145	2 517 617 766	0	821 316 145	2 517 617 766	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000 000	197 000 000	0	0	197 000 000	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°9.402 Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable	492 831 276	678 222 527	0	492 831 276	662 484 683	0
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	24 348 000	40 085 844	0	24 348 000	24 348 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	179 483 276	61 137 844	0	179 483 276	61 137 844	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0	195 998 839	0	0	195 998 839	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	289 000 000	381 000 000	0	289 000 000	381 000 000	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N° 9.409 Pilotage et Soutien à la politique de l'Economie Forestière	4 093 439 091	4 443 470 725	0	4 093 439 091	4 443 470 725	0
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	3 931 512 000	3 931 512 000	0	931 512 000	3 931 512 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	161 927 091	508 458 725	0	161 927 091	508 458 725	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
Total pour la mission	10 308 372 397	10 718 680 301	0	10 308 372 397	10 702 942 457	0

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	4 717 624 000	4 733 361 844	0	4 717 624 000	4 717 624 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	953 332 252	794 011 852	0	953 332 252	794 011 852	0
Titre 4. Dépenses de transfert	2 348 416 145	3 906 616 605	0	2 348 416 145	3 906 616 605	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 289 000 000	1 281 190 000	0	2 289 000 000	1 281 190 000	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROGRAMME GESTION DURABLE DES EAUX ET FORETS

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Gestion durable des Eaux et des Forêts » s'inscrit dans le cadre de la politique d'économie forestière menée par le ministère des Eaux et forêts et s'appuie sur la Direction Générale des Forêts (DGF) et la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA) pour parvenir à une gestion durable du patrimoine forestier et hydrique. Cette dernière consiste à l'utilisation des Forêts, des terrains boisés et des Eaux, d'une manière et à une intensité telle qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales.

Le programme met l'accent sur la gestion durable des eaux, avec notamment l'inventaire et l'aménagement du patrimoine hydrique. Elle servira de cadre à la connaissance de la ressource et à l'aménagement des zones dégradées.

La gestion durable des forêts quant à elle se consacrera, dans toutes ses activités, à la prise en compte de toutes les fonctions de la forêt. Il s'agira de concilier la mise en valeur économique de la forêt avec une gestion respectueuse de l'environnement et soucieuse d'intégrer les besoins des populations locales.

En revanche, ce programme ne couvre pas la gestion de la faune et des aires protégées, pris en compte par le programme conservation de la biodiversité. De même, le programme Gestion Durable des Eaux et des Forêts ne concerne pas la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de la transformation du bois, de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux dévolue au programme industrie.

Le programme est piloté par Monsieur **Paul KOUMBA ZAOU**, Directeur Général des Forêts.

Dans la mise en œuvre du programme « Gestion durable des eaux et forêts », les directions générales précitées s'appuient sur l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEAFFB), et sur le Fonds Forestier National (FFN). Les Organisations Non Gouvernementales internationales, la FAO, l'OIBT, la JICA, WCS, et nationales Génération Eau Claire, Gabon Environnement, l'ANPN, CADDE, Conservation et Justice etc.

En outre, dans un souci de cohérence, le Programme « Gestion Durable des Eaux et des Forêts de l'Etat » est en lien étroit avec le programme :

- « Conservation de la Biodiversité » ;
- « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêts bois » ;
- « Développement durable ».

L'effectivité de ce programme est assujettie aux nombreuses réformes entreprises par le Ministère. Il s'agit principalement de la Révision de la loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République Gabonaise pour prendre en compte et de manière spécifique les aspects liés à l'application du décret n° 291/PR/MEF du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère.

L'opérationnalisation du Fonds Forestier National et de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière forêt-bois aura une incidence majeure sur la réalisation de ce programme. De même, l'aboutissement des négociations entreprises par le Ministère avec l'Union Européenne dans le cadre de la mise en place d'un système de vérification de la légalité et de la traçabilité des produits forestiers prévu par l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) du processus FLEGT sera un déterminant pour mener à terme ce programme.

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme « Gestion Durable des Eaux et des Forêts » sont :

- la gestion des forêts domaniales de production ;
- la gestion des forêts communautaires ;
- l'inventaire et aménagement du patrimoine hydrique.

ACTION N° 1 : GESTION DES FORETS DOMANIALES DE PRODUCTION

Cette action concerne l'ensemble des activités liées à l'exploitation et à l'aménagement des forêts régulièrement attribuées. Elle vise notamment la généralisation de l'aménagement dans l'ensemble des forêts domaniales de production conformément aux dispositions légales et réglementaires du Code forestier, et la promotion du reboisement afin de garantir l'approvisionnement en bois des industries forestières. L'on inclut aussi les contrôles de l'administration forestière dans la mise en œuvre des plans d'aménagement et dans la traçabilité des produits issus des concessions forestières.

La mise en œuvre de cette action s'effectuera par les Directions techniques suivantes :

- Direction des Forêts Communautaire (DFCom) ;
- Direction du Développement des Forêts (DDF) ;
- Directions Provinciales des Eaux et Forêts (DP).

En outre, cette action est soutenue au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

ACTION N° 2 : GESTION DES FORETS COMMUNAUTAIRES

Cette action a pour objet la promotion de la foresterie sociale. Sa finalité vise l'implication des populations locales dans la gestion durable du domaine forestier rural, l'organisation des terroirs villageois et la lutte contre la pauvreté des populations vivant en zone rurale par le développement des activités génératrices de revenus.

Cette gestion participative permettra la mise en place des Petites et Moyennes Entreprises Forestières locales pourvoyeuses d'emplois et de revenus pour lutter contre l'exploitation illégale des produits forestiers, favoriser la sédentarisation et contribuer à un meilleur aménagement du territoire.

L'administration forestière s'attelle donc, au moyen des projets pilotes en cours d'exécution, à définir un cadre réglementaire et technique de gestion des Forêts Communautaires.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale des Forêts (DGF) grâce à l'appui technique des Directions suivantes :

- Direction des Forêts Communautaire ;

- Direction du Développement des Forêts ;

En outre, cette action est soutenue au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

ACTION N° 3 : INVENTAIRE ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE HYDRIQUE

Cette action recouvre les activités d'inventaire et d'aménagement du patrimoine hydrique que doit mener la DGEA. Elle vise à améliorer la gestion du patrimoine hydrique national en mettant en place des actions qui visent la connaissance et l'aménagement des écosystèmes aquatiques. Il s'agit notamment de l'élaboration des normes d'inventaire et d'aménagement.

Cette action est mise en œuvre par les structures administratives suivantes :

- la Direction des Inventaires et de la Surveillance des Ecosystèmes ;
- la Direction de l'Aménagement et de Restauration des Ecosystèmes Aquatiques.

En outre, cette action est soutenue au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- l'importance et la diversité du patrimoine forestier et hydrique gabonais (à la seconde place dans le bassin du Congo, lui-même « deuxième poumon » de la planète après l'Amazonie)
- le PSGE qui fait de la forêt et des ressources en eau un levier important de développement économique et social du pays
- une exploitation illicite croissante des ressources forestières et hydriques (prélèvements d'eau, coupes d'arbres)
- une augmentation des cas de pollution des eaux et des zones forestières (déversements accidentels d'hydrocarbures, décharges sauvages...)
- un rôle progressivement plus important des ONG et associations en matière de gestion et de valorisation des eaux et forêts
- le plan national d'affectation des terres qui vise à dédier toute portion de terre à une activité économique précise et bien règlementée
- le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de gestion des ressources forestières et hydriques (plans d'aménagement et de gestion).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être associés aux réflexions et aux décisions de gestion concernant le patrimoine forestier et hydrique local.

Quelques concessionnaires forestiers ne souhaitent pas que l'Etat se penche de façon trop précise sur leur activité et leurs méthodes de gestion. La majorité attend cependant des pouvoirs publics un appui technique au développement de leur exploitation.

Les ONG et les associations attendent de l'Etat une plus grande écoute et une meilleure information / communication. Elles attendent aussi un soutien technique et financier aux projets et initiatives qu'elles mettent en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision Gabon vert et Gabon bleu présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'existence d'un code forestier et un travail d'actualisation en cours de ce code ;
- la mise en place des premières forêts communautaires ;
- l'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre l'exploitation illégale de la forêt ;
- la généralisation progressive des plans d'aménagement et de gestion durable des forêts.
- le lancement d'opérations de reboisement et de revalorisation des anciennes grandes plantations forestières, avec l'implication d'opérateurs privés ;

- l'émergence des démarches qualité dans la gestion des ressources, l'attribution des premières certifications qualité à des exploitants forestiers ;
- l'avancement des discussions avec l'Union Européenne sur l'intégration du Gabon dans le processus FLEGT (traçabilité des produits forestiers).

Parmi les manques et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- l'absence de stratégie nationale de développement et de gestion durable des eaux et forêts ;
- le caractère embryonnaire du système d'information sectoriel, la méconnaissance d'une grande partie des ressources forestières et hydriques ;
- la difficulté à lutter contre les multiples formes d'exploitation illégale des ressources en eaux et forêts ;
- une exploitation des ressources forestières qui se limite aujourd'hui aux quelques essences les plus courantes, alors que le patrimoine ligneux est d'une grande richesse ;
- le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;
- la faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par le domaine eaux et forêts (autres administrations, entreprises privées, ONG...) ;
- un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Connaître et valoriser le potentiel hydrique et forestier pour mieux tirer parti des ressources ;
- Enjeu 2 : Assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation des ressources afin d'en garantir la pérennité et d'assurer la durabilité de la production ;
- Enjeu 3 : Optimiser la contribution du secteur bois à l'économie du pays ;
- Enjeu 4 : Garantir le bon usage des eaux et des forêts par les populations locales/Garantir aux populations locales la jouissance des eaux et des forêts.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RENFORCE SUR LE CHAMP DU PROGRAMME

- Résultat annuel attendu 1 : Elaborer 5 textes d'application portant sur le volet gestion durable du patrimoine hydrique, et 10 autres sur le volet gestion durable des forêts
- Résultat annuel attendu 2 : Produire un manuel de procédures des activités liées à la gestion durable des forêts

OBJECTIF N°2 : IMPLIQUER LES COMMUNAUTES RURALES DANS LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES FORETS

- Résultat annuel attendu 1 : Intégrer au processus de foresterie communautaire, au moins 3 communautés rurales réparties dans l'ensemble du territoire national.
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réussi à faire signer au moins 10 Cahiers de charges contractuelles entre opérateurs économiques du secteur forêt et communautés villageoises sur l'ensemble du territoire

OBJECTIF N°3 : AMELIORER L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE SUR LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES ET PROMOUVOIR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PEU CONNUES

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir produit deux (2) plans de valorisation des milieux aquatiques (1) et des essences forestières (1) et initier leur promotion
- Résultat annuel attendu 2 : Elaborer une méthode d'inventaire des ressources hydriques, tester et valider la méthode d'inventaire des ressources forestières

OBJECTIF N°4 : CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT ET AU REBOISEMENT DES FORETS SUR TOUT LE TERRITOIRE

- Résultat annuel attendu : Le taux de superficie forestière sous aménagement est porté à 90%, un plan de promotion de la certification forestière est produit et 600 hectares de forêts ont été régénérés.

OBJECTIF N°5 : ASSURER L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DU PATRIMOINE HYDRIQUE

- Résultat annuel attendu : Elaborer le guide pratique du suivi évaluation des milieux aquatiques et tester le manuel de procédure et le guide technique d'aménagement et de restauration

OBJECTIF N°6: PARVENIR A L'INTEGRATION DANS LE SYSTEME LEGAL DES EXPLOITANTS INFORMELS

- Résultat annuel attendu : Avoir mené une étude sur la situation des exploitants informels, en vue de les intégrer dans le système légal.

OBJECTIF N°7 : RENFORCER LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE L'EXPLOITATION RATIONNELLE DES RESSOURCES

- Résultat annuel attendu : Etre parvenu à mettre en œuvre le plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources forestières et hydriques et avoir réussi à mener au niveau national 3 premières actions de sensibilisation

OBJECTIF N°8 : RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'ADMINISTRATION DANS LE CHAMP DU PROGRAMME

- Résultat annuel attendu N°1 : Avoir réussi à élaborer et valider un plan de formation pour l'ensemble du programme.
- Résultat annuel attendu N°2 : Avoir réussi à doter le programme, de moyens logistiques adaptés notamment dans les zones frontalières

OBJECTIF N°9 : FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE LE CADRE DE CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES ET LES OPERATEURS

- Résultat annuel attendu N°1: Etre parvenu à contractualiser les relations de travail avec l'AEAFB, l'ANPN, les ONG et autres partenaires
- Résultat annuel attendu N°2: Etre parvenu à la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT (*Forest Law Enforcement Governance and Trade*), entre l'Etat Gabonais et l'Union Européenne.

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE RENFORCE SUR LE CHAMP DU PROGRAMME
Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS

- **Elaborer 5 textes d'application portant sur le volet gestion durable du patrimoine hydrique, et 10 autres sur le volet gestion durable des forêts. (Directions des Etudes DGF/DGEA)**
- **Produire un manuel de procédures des activités liées à la gestion durable des forêts**

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de textes d'application élaborés dans le champ du programme	Nombre	0	10	0	15	ND	ND
Taux d'avancement dans la production du manuel de procédure	%	0	0	0	100	-	-

ND : non disponible

Source des données : Les informations sont fournies par le Cabinet du Ministre et les Directions des Etudes.

Précisions méthodologiques :

Le premier indicateur donne le nombre de texte d'application du nouveau code forestier élaborés en 2015. Cinq (5) textes d'applications porteront sur le volet gestion durable du patrimoine hydrique et couvriront les thèmes suivants : Aménagement, inventaire, restauration et surveillance du patrimoine hydrique.

Les textes d'applications relatifs à la gestion durable des forêts porteront sur : le Mécanisme de Développement Propre, le contentieux, la Traçabilité, le droit de réservation de la forêt par les communautés, l'obligation de rétrocession aux communautés des zones usagères, le contentieux et l'aménagement. L'objectif est d'élaborer quinze (15) textes d'application en 2015.

Le deuxième indicateur donne le cumul des activités dans le cadre de l'élaboration d'un manuel de procédure des activités liées à la gestion durable des forêts, sur 100%. Cette cible sera atteinte en 2015, le manuel sera disponible. Cet outil a pour objet de définir les règles et procédures devant guider toutes les activités liées à la gestion des forêts.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIES D'ACTION ANNUELLE :

Résultat annuel 1 :

- Constituer des groupes de travail sur les projets de textes
- Élaborer les textes d'application sur les thèmes suivants : Contentieux, Mécanisme de Développement Propre, Surveillance des Ecosystèmes aquatiques, Traçabilité, Aménagement, droit de réservation de la forêt par les communautés, obligation de rétrocession aux communautés des zones usagères impactées par les permis forestiers
- Valider les projets de texte

Résultat annuel 2 :

- Faire un inventaire des activités et des procédures y afférentes
- Identifier et analyser les textes y relatifs
- Rédiger le manuel de procédure
- Valider le manuel de procédure

OBJECTIF N°2 : IMPLIQUER LES COMMUNAUTÉS RURALES DANS LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS

- **Intégrer au processus de foresterie communautaire, au moins 3 communautés rurales réparties dans l'ensemble du territoire national.**
- **Avoir réussi à faire signer au moins 25 Cahiers de charges contractuelles entre opérateurs économiques du secteur forêt et communautés villageoises sur l'ensemble du territoire.**

Indicateurs:

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de forêts communautaires Attribuées aux communautés rurales	Nombre	ND	ND	ND	3	27	ND
Nombre de Cahier de Charges Contractuelles signés	Nombre	ND	0	0	25	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Les informations sont fournies par la Direction des Forêts Communautaires et par les Directions des Etudes et la Direction du Développement des Forêts.

Précisions méthodologiques :

Le premier indicateur donne le nombre de forêts communautaires attribuées aux communautés rurales pour l'année 2015. Courant 2015 il est proposé de créer 3 forêts communautaires sur l'ensemble du territoire national.

La forêt communautaire est une partie du domaine forestier rural attribuée à une communauté rurale donnée pour y mener des processus dynamiques, sur la base d'un plan simple de gestion. Elle vise l'exploitation durable des ressources forestière des terroirs villageois par les communautés elles mêmes, regroupées au sein d'une Entité Juridique de Gestion.

Le deuxième indicateur donne le nombre de Cahier de Charges Contractuelles signés pour l'année 2015 entre les opérateurs économiques du secteur forêt et les communautés villageoises.

Ces Cahiers de Charges Contractuelles, pris en application des dispositions des articles 251 et 297 de la loi n°16/01 du 31 décembre 2001 portant Code Forestier en République gabonaise, ont pour objet de fixer la nature et le niveau des contributions du titulaire de la concession forestière aux initiatives et actions de développement d'intérêts collectifs initiés par les communautés locales.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

Résultat annuel 1

- Informer les populations sur la réglementation en vigueur ;
- Développer la communication avec les communautés villageoises et partenaires;

- Renforcer les capacités des directions provinciales en matière de foresterie sociale
- Identifier et sensibiliser les villages retenus respectivement dans les 9 provinces du pays
- Réaliser les opérations de création des forêts communautaires en synergie avec les Directions provinciales
- Attribuer les forêts communautaires ;

Résultat annuel 2 :

- informer les populations et les opérateurs économiques sur la réglementation en vigueur ;
- Facilité la mise en place de cadres de concertation entre opérateurs économiques et Communautés villageoises
- Superviser la signature des Cahiers de Charges Contractuelles

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- Les ONGs nationales et internationales participent à la communication avec les communautés villageoises.
- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois contribue aux opérations de création et assure le suivi des plans simples de gestion des forêts communautaires.

OBJECTIF N°3 : AMELIORER L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE SUR LA GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES ET PROMOUVOIR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PEU CONNUES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS

- **Avoir produit deux (2) plans de valorisation des milieux aquatiques (1) et des essences forestières (1) et initier leur promotion.**
- **Elaborer une méthode d'inventaire des ressources hydriques, tester et valider la méthode d'inventaire des ressources forestières**

Indicateurs:

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques	%	0	0	0	100	-	-
Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des essences forestières	%	0	0	0	100	-	-
Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des ressources hydriques	%	0	0	0	100	-	-
Taux d'avancement du test de la méthode d'inventaire des ressources forestières	%	0	0	0	100	-	-

ND : non disponible

Source des données : Les informations sont fournies par les Directions des Etudes, par la Direction du Développement des Forêts et Direction des Inventaires et de la Surveillance du patrimoine Hydrique

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des milieux aquatiques

Cet indicateur mesure le taux d'avancement dans l'élaboration d'un (1) plan de valorisation des milieux aquatiques. Ce plan a pour but d'élaborer des outils et planifier les actions visant une meilleure connaissance et une plus grande valorisation des milieux aquatiques peu connus. Il s'agit d'un taux progressif.

Indicateur 2 : Taux d'avancement dans la production du plan de valorisation des essences forestières

Cet indicateur mesure le taux d'avancement dans l'élaboration d'un (1) plan de valorisation des essences forestières. Ce plan a pour but d'élaborer des outils et planifier les actions visant une meilleure connaissance et une plus grande valorisation des essences forestières peu connus. L'objectif à terme étant d'élargir la gamme des essences exploitées et utilisé par les opérateurs économiques.

Indicateur 3 : Taux d'élaboration de la méthode d'inventaire des ressources hydriques

Ce premier indicateur renseigne sur le taux d'avancement dans l'élaboration de la méthode d'inventaire des ressources hydriques. Cette méthode devrait permettre d'identifier, de localiser et de dénombrer toutes les ressources des milieux aquatiques.

Indicateur 4 : Taux d'avancement du test de la méthode d'inventaire des ressources forestières

La méthode d'inventaire ayant déjà été élaborée, cet indicateur mesure l'avancement dans l'exécution des étapes du test de la méthode d'inventaire des ressources forestières.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

Résultat annuel 1 :

- Effectuer une mission de prospection des milieux aquatiques à valoriser ;
- élaborer deux premiers drafts des plans de valorisation ;
- initier des partenariats avec les autres administrations et les opérateurs économiques ;
- amender et valider les plans de valorisation conjointement ;
- initier la promotion de ces plans

Résultat annuel 2 :

- Constituer des groupes de travail en charge de l'élaboration de la méthode d'inventaire des ressources hydriques
- Elaborer et valider la méthode d'inventaire des ressources hydriques
- Tester la méthode d'inventaire des ressources forestières
- Préparer et tenir un atelier de Validation de la méthode d'inventaire des ressources forestières

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- Le CIRAD, WCS et l'OIBT permettront de recueillir les informations sur les fiches techniques
- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois élabore et met en œuvre les méthodes d'inventaires

OBJECTIF N° 4 : CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT ET AU REBOISEMENT DES FORETS SUR TOUT LE TERRITOIRE

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL:

Le taux de superficie forestière sous aménagement est porté à 90%, un plan de promotion de la certification forestière est produit et 600 hectares de forêts ont été régénérés.

Indicateurs:

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux de superficie forestière sous aménagement	%	ND	80	80	90	ND	ND
Taux d'avancement dans la production d'un Plan de promotion de la certification forestière	%	13	13	13	100	ND	ND
Taux d'avancement dans l'accompagnement au reboisement	%	0	20	20	40	ND	100
Nombre de nouveaux hectares reboisés	hectares	0	100	100	600	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Les informations sont fournies par la Direction du Développement des Forêts et les Directions des études.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux de superficie forestière sous aménagement

Dans le cadre de la généralisation du processus d'aménagement des forêts de production, cet indicateur donne le taux de superficie forestière réellement aménagé par rapport à la superficie forestière à aménager.

Le résultat de cet indicateur est cumulé d'une année sur l'autre : l'objectif est d'avoir 90% de superficie aménagée en 2015.

Indicateur 2 : Taux d'avancement dans la production d'un Plan de promotion de la certification forestière

La certification forestière est un processus volontaire ayant pour but de reconnaître les concessionnaires forestiers qui aménagent et utilisent les ressources forestières selon des normes préétablies visant l'aménagement durable des forêts. A ce titre l'administration joue un rôle de promoteur dans ce processus volontaire.

Cet indicateur mesure le taux d'avancement dans l'élaboration d'un Plan de promotion de la certification forestière.

Indicateur 3 : Taux d'avancement dans l'accompagnement au reboisement

Un schéma directeur du reboisement a été élaboré, le présent indicateur mesure le taux d'avancement dans la mise en œuvre dudit schéma directeur. Le résultat de cet indicateur est cumulé d'une année sur l'autre.

Indicateur 4 : Nombre de nouveaux hectares reboisés

Cet indicateur donne le nombre de nouveaux hectares reboisés, en application du décret n°001030/PR/MEFEPEPN du 01 décembre 2004 fixant les modalités de réalisation des travaux de régénération

et de réhabilitation des sites dégradés par les concessionnaires forestiers.

Le résultat de cet indicateur est cumulé d'une année sur l'autre.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

- Actualiser les types de contrats passés avec les prestataires (cahiers des clauses contractuelles et cahiers de charges contractuels) ;
- encadrer les populations rurales dans la réalisation des pépinières et la mise en place des parcelles forestières ;
- Rédiger et valider un plan de promotion de la certification forestière ;
- Mettre en œuvre le Plan National de Reboisement ;
- revoir l'organisation et les méthodes de contrôle ;
- former les agents sur le contrôle des aménagements ;
- programmer et mener les contrôles;
- formaliser un plan d'action correcteur suite à chaque contrôle ;
- mettre en place un système de suivi / évaluation des contrôles ;
- encourager les opérateurs à aller vers la certification forestière.

OBJECTIF N° 5 : ASSURER L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DU PATRIMOINE HYDRIQUE

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Elaborer le guide pratique du suivi évaluation des milieux aquatiques et tester le manuel de procédure et le guide technique d'aménagement et de restauration

Indicateurs:

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombres de site aménagés		0	0	0	0	ND	ND
Taux d'élaboration du guide pratique du suivi évaluation des milieux aquatiques	%	0	0	0	100	-	-
Taux d'avancement du test du manuel de procédure pour la mise en place et le fonctionnement des organismes des bassins versants	%	0	0	0	100	-	-
Taux d'avancement du test du guide technique d'aménagement et de restauration	%	0	0	0	100	-	-

ND : non disponible

Source des données : Les informations sont fournies par la Direction de l'Aménagement et de la Restauration des Ecosystèmes Aquatiques (DAREA)

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'élaboration du guide pratique du suivi évaluation des milieux aquatiques

Ce premier indicateur renseigne sur le taux d'avancement dans l'élaboration du guide pratique du suivi évaluation des milieux aquatiques. Le guide pratique permet de suivre l'état et l'évolution des milieux aquatiques étudiés (fleuve, rivières, lacs, eaux souterraines, etc.)

Indicateur 2 : Taux d'avancement du test du manuel de procédure

Le manuel de procédure ayant déjà été élaboré, cet indicateur mesure l'avancement dans l'exécution des étapes du test du manuel de procédure.

Indicateur 3 : Taux d'avancement du test du guide technique d'aménagement et de restauration

Le guide technique d'aménagement et de restauration ayant déjà été élaboré, cet indicateur mesure l'avancement dans l'exécution des étapes du test dudit guide. Il s'agit d'un taux progressif.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

- Elaborer et valider le guide pratique du suivi évaluation des milieux aquatiques,
- Identifier les zones pilote en vue des tests
- tester les deux outils techniques.
- Préparer et tenir l'atelier de validation des outils testés

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

Appui technique et conseil de l'AEAFFB sur les tests et la validation des outils

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Avoir mené une étude sur la situation des exploitants informels, en vue de les intégrer dans le système légal.

Indicateur :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la réalisation de l'étude sur la situation des exploitants informels	%	0	0		100	ND	

ND : Non disponible

Source des données : les données sont fournies par les des Directions des études des DG,

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur renseigne sur le taux d'avancement dans la réalisation de l'étude sur la situation des exploitants informels. Cette étude devrait nous permettre d'avoir l'état des lieux de l'exploitation informel ainsi que les recommandations sur les moyens d'intégration de ces exploitants dans le système légal. Il s'agit d'un taux progressif.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

- élaborer les termes de référence de l'étude;
- Mener l'étude
- Produire le rapport

OBJECTIF N° 7 : RENFORCER LA COMMUNICATION SUR LES ENJEUX DE LA GESTION DURABLES DES RESSOURCES HYDRIQUES ET FORESTIERES

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL:

Etre parvenu à mettre en œuvre le plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources forestières et hydriques et avoir réussi à mener au niveau national 3 premières actions de sensibilisation

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuell e
Taux de mise en œuvre du Plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources forestières et hydriques	%	0	0	50	ND	ND
Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées sur les ressources hydriques et forestières	Nombre	0	10	3	ND	ND
Nombre de participants aux actions d'information et de sensibilisation	Nombre	0	0	1000	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Les informations sont fournies par la Direction des Forêts Communautaires et la Direction des Etudes

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux de mise en œuvre du Plan de communication sur le thème de la gestion durable des ressources forestières et hydriques

L'indicateur donne le taux d'avancement dans la mise en œuvre du Plan de communication pour l'année 2015. Il s'agit de mettre en œuvre 50% des actions de communication contenu dans le Plan de communication du Programme. Il s'agit d'un taux progressif.

Indicateur 2 : Nombre d'actions d'information et de sensibilisation menées sur les ressources hydriques et forestières

Cet indicateur mesure le nombre d'actions visant à informer et sensibiliser les opérateurs, les administrations, les ONG et les populations locales sur la gestion des ressources hydriques et forestières.

Le résultat de cet indicateur n'est pas cumulé d'une année sur l'autre : l'objectif est de réaliser (3) actions en 2015.

Indicateur 3 : Nombre de participants aux actions d'information et de sensibilisation

Cet indicateur donne le nombre de participants aux actions d'information et de sensibilisation sur la gestion durable des ressources hydriques et forestières. Le résultat de cet indicateur n'est pas cumulé d'une année sur l'autre : l'objectif est d'impliquer mille (100) participants en 2015.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

- Mettre en œuvre le plan de communication
- Mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation ;

OBJECTIF N° 8 : RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'ADMINISTRATION DANS LE CHAMP DU PROGRAMME

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS :

- **Avoir réussi à élaborer et valider un plan de formation pour l'ensemble du programme.**
- **Avoir réussi à doter le programme, de moyens logistiques adaptés notamment dans les zones frontalières.**

Indicateurs :

Intitulés	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la production du plan de formation	%	0	0	0	100	ND	ND
Taux d'avancement dans la dotation des moyens logistiques adaptés	%	0	0	0	40	100	-

ND : non disponible

Source des données : Les informations sont fournies par les Directions des Etudes des DG

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'avancement dans la production du plan de formation

L'indicateur donne le taux d'avancement dans l'élaboration du plan de formation du programme. Ce plan de formation déclinera les besoins en formation du programme. Il s'agit d'un taux progressif.

Indicateur 2: Taux d'avancement dans la dotation des moyens logistiques adaptés

Cet indicateur mesure le taux d'avancement dans l'acquisition des moyens logistiques. L'objectif pour 2015 est d'obtenir 40% des moyens logistiques prioritairement adaptés aux zones frontalières.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

Résultat annuel 1 :

- Elaborer le plan de formation
- Valider le plan de formation;

Résultat annuel 2 :

- Faire un état des lieux de la situation ;
- produire un état des besoins illustré ;
- acquérir le matériel ;
- doter les sites retenus du matériel ainsi acquis

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- La Direction Centrale des Etudes de la Statistique et de la Programmation contribue à l'atteint des résultats de l'objectif.

OBJECTIF N° 9 : FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE LE CADRE DE CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES ET LES OPERATEURS

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS:

- **Etre parvenu à contractualiser les relations de travail avec l'AEAFB, l'ANPN, les ONG et autres partenaires**
- **Etre parvenu à la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT (*Forest Law Enforcement Governance and Trade*), entre l'Etat Gabonais et l'Union Européenne.**

Indicateurs:

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de contrats, conventions, protocoles signés avec les acteurs impliqués dans le champ du programme	Nombre	0	0	0	5	ND	ND
Taux d'avancement dans les négociations sur l'APV FLEGT	%	0	0		100%	-	-

ND : non disponible

Source des données : Les informations sont fournies par les Directions des Etudes

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1: L'indicateur donne le nombre de contrats, conventions, protocoles signés avec les acteurs impliqués dans le champ du programme. L'objectif pour 2015 est d'élaborer et signer cinq (5) types de documents contractuels pour travailler en synergie avec tous les partenaires impactant la mise en œuvre du programme.

Indicateur 2 : L'Accord de Partenariat Volontaire (APV) relatif à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux du bois et produits dérivés (APV-FLEGT) est un accord commercial établi entre l'Union Européenne et un pays de bois dont le but est d'améliorer la gouvernance forestière. Il s'agit de s'assurer que le bois exporté à la destination du marché européen respecte toutes les exigences légales et réglementaires applicables au secteur forestier dans le pays producteur. La souscription au processus FLEGT constitue un acte libre et volontaire.

L'indicateur donne le taux d'avancement dans les négociations entamées avec l'union Européenne.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE :

Résultat 1 :

- Mise en place d'une démarche projet pour chaque contrat à créer ;
- Elaborer les documents contractuels types conjointement avec les partenaires concernés ;
- Signer les contrats.

Résultat 2 :

- Révision de la grille de légalité;
- Test et validation de la grille de légalité;
- Organisation des sessions de négociation de l'APV ;
- Signature de l'APV

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- Les partenaires contribuent aux échanges d'information.
- Le Comité Technique de Concertation (CTC) permet les échanges entre : Administration, Opérateurs économiques et Société civile
- Les partenaires contribuent aux échanges d'information.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF(1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF(1) pour 2014	Demandés Pour 2015
Action N°9.381.1 Gestion des forêts domaniales de production	1 606 033 305	1 801 368 428	1 606 033 305	1 801 368 428
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	555 520 000	555 520 000	555 520 000,00	555 520 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	523 413 305	58 848 428	523 413 305,00	58 848 428
Titre 4. Dépenses de transfert	527 100 000	687 000 000	527 100 000,00	687 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	500 000 000	0	500 000 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Action N°9.381.2 Gestion des forêts communautaires	2 100 000	558 848 428	2 100 000	558 848 428
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 100 000,00	58 848 428	2 100 000,00	58 848 428
Titre 4. Dépenses de transfert	0	500 000 000	0	500 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Action N°9.381.3 Inventaire et aménagement du patrimoine hydrique		58 848 428		58 848 428
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	0	58 848 428	0	58 848 428
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	1 608 133 305,00	2 419 065 284	1 608 133 305,00	2 419 065 284
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	<i>46 000 000</i>	<i>0</i>	<i>46 000 000</i>	<i>0</i>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	555 520 000	555 520 000	555 520 000	555 520 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	525 513 305	176 545 285	525 513 305	176 545 285
Titre 4. Dépenses de transfert	527 100 000	1 187 000 000	527 100 000	1 187 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	500 000 000	0	500 000 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013	Ouverts en LF pour 2014	Répartition prévisionnelle 2015			Total
	(1)	(a)	Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	205	297	8	14	6	303
Solde forfaitaire globale (s1)		1	0	0	0	1
Catégorie A (s2)	111	146	5	14	9	155
Permanents	107	133	5	14	9	142
Non permanents	4	13	0	0	0	13
Catégorie B (s3)	87	136	3	0	-3	133
Permanents	84	119	3	0	-3	116
Non permanents	3	14	0	0	0	14
Catégorie C (s4)	7	14	0	0	0	14
Permanents	2	6	0	0	0	6
Non permanents	5	8	0	0		8
Main d'œuvre non permanente (t)	14	216	0	2	2	218
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	219	513	8	16	8	521

(1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

Emplois rémunérés	Effectifs		
	Réalisation 2013(1)	Réalisation 2014	Prévision 2015
Fonds Forestier National			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	22	20	20
Emplois rémunérés par l'opérateur -hors plafond d'emplois du ministère (3)	12	11	11
Total pour l'opérateur	34	31	31
Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois			
Emplois rémunérés par le programme -inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	17	17	17
Emplois rémunérés par l'opérateur -hors plafond d'emplois du ministère (3)	28	28	33
Total pour l'opérateur	45	45	50
Total pour le programme	79	76	81

(1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

(2) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat

(3) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total				
	Fournitures informatiques	9299040	9 966 340	soit 25000f le prix d'une cartouche d'encre 100000Fx12mois x 2DG +(50 000*12mois*6DT) +50000F x 6mois x 9DP +25000 x 3mois x 27cantonnements +24639,16 x 3mois x 8 brigades)
	Papeterie	51851920	34 450 000	(300 rames x 6500 F x (2DG + 6DT) + (150 rames x 6500F x 9 DP) + (50 rames x 6500F x 27 cantonnements) + (25 rames x 6500F x 8 brigades)
	Fournitures de bureaux diverses	14165760	10 700 000	Forfaits 800000F x 2DG +400 000*6 DT +400000F x 9 DP + 100000F x 27 cantonnement + 50000F x 8Brigades
	Fournitures d'entretien - véhicules de fonction		1 000 000	Forfaits 500 000F x 2DG
	Fournitures d'entretien - autres véhicules	11 749360	8 800 000	Forfaits 200 000F x 2DG +200 000*6 DT +200 000F x 9 DP + 200 000F x 27 cantonnements
	Fournitures d'entretien - navires et équipement naval	2 894 320	1 400 000	Forfaits 200000 F CFA x 7 navires
	Fournitures d'entretien - bâtiments et équipement administratifs	3 234240	2 250 000	100 000F x 9 DP + 50 000F x 27 cantonnement
	Fournitures d'entretien - travaux et équip. génie civil et agricole	1 040 000	300 000	Equipement Koulamoutou, Lastourvilles, Iboundji Forfait 100000 x 3
	Carburant - véhicules de fonction	3 000000	2 880 000	30000F (Coût du plein) x 4 Semaines x 12 mois x 2 Véhicules
	Carburant - véhicules divers	30 486720	30 240 000	Forfaits de 30 000F/plein 30 000 x 2 semaines x 12mois *6 DT +30 000F x 2 semaines x 12 mois x 9 DP + 30 000F x 2 semaines x 12mois x 27 cantonnements
	Carburant - navires	5 591 520	2 100 000	Forfait carburant+huiles 50000F CFA/mois 50000F CFA x 6mois x 7 navires
	Frais de missions au Gabon	28 762575	45628945	4 missions sont nécessaires pour l'attribution d'une forêt communautaire pour les populations rurales - vérification technique 2000000F - cartographie participative 4000000F - Réunion de concertation 2000000 - Délimitation et inventaires 4000000F Soit 12 000 000Fx 3 Forêts communautaires + 3actions de sensibilisations à raison de 3 209 645F/ action de sensibilisation
	Frais de missions hors du Gabon	3350000	3 000 000	1mission pour les deux DGà raison de 1 500000 F CFA par mission Soit 1mission x 2 DGx 1 500000F
	Frais de déplacements au Gabon	2 039 000	3 000 000	Forfait : 3000000F /an pour tout le programme
	Frais de déplacements hors du Gabon	2 400 000	2000 000	1 000000 par mission pour 2RPROG Soit 1mission x 1000 000F x2
	Entretien et réparations - véhicules divers	8 357 840	5 350 000	Forfaits 200 000F x 2DG +150 000*6 DT +150 000F x 9 DP + 100 000F x 27 cantonnements
	Entretien et réparation - navires et équipement naval	300 000	280 000	40000F par an par navire 40000F x 7navire

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
	Entretien et réparation – Clim. De bureau et bâtiment administratif		1 100 000	Forfaits 100 000F x 2 DG + 100 000F x 9 DP
	Autres Entretien et réparation Bureaux et bâtiments administratifs	9 981 650	8 100 000	Forfaits 300 000F x 9 DP + 200 000F x 27 cantonnements
	Frais et location de service Internet	500 000	2 406 000	Forfait mensuel des frais de location 100000F CFA pour les sièges des DG Soit (100 000*2DG)x12mois
	Impression	500 000	400 000	Forfait de 400 000F pour tout le programme
	Frais diffusion	500 000	400 000	Forfait de 400 000F pour tout le programme
	Frais production	500 000	400 000	Forfait de 400 000F pour tout le programme
	Abonnements - Agences de presse	500 000	400 000	Forfait de 400 000F pour tout le programme
Total		192 541 345	176 545 285	
3. Autres dépenses de biens et services				
Total				
Total Global		192 541 345	176 545 285	

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages		0	0	
Total		0	0	
2. Transferts aux collectivités locales		0	0	
Total		0	0	
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité		0	0	
Total		0	0	
4. Autres transferts	Cotisation internationale Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)	15 350 000	16 350 000	Cotisation annuelle = 16 350 000 F CFA
	Cotisation internationale Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)	23 000 000	24 000 000	Cotisation annuelle = 24 000 000F CFA
	Cotisation internationales Organisation Africaine du Bois (OAB)	8 750 000	8 875 000	Cotisation annuelle = 8 875 000 F CFA
	Subventions aux opérateurs	480 000 000	1 137 775 000	Subvention Agence d'exécution des Activités de la Filière Forêts Bois=637 775 000 F CFA + Subvention Fonds Forestier National = 500 000 000 F CFA
Total		527 100 000	1 187 000 000	
Total Global		527 100 000	1 187 000 000	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour étude de définition	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
Projet de Développement d'un système d'inventaire des ressources forestières	Non	5 ans	5 000 000 000	3 845 000 000	0	500 000 000
Total global			5 000 000 000	3 845 000 000	0	500 000 000

Justifications :

Le Projet de Développement d'un système d'inventaire des ressources forestières est un projet cofinancé par la coopération japonaise. Ces derniers ont exécuté la totalité de leur contribution contractuelle. Soit 3 500 000 000F CFA. La poursuite du projet demeure conditionnée par la contrepartie Gabonaise.

PROGRAMME INDUSTRIALISATION ET VALORISATION DES PRODUITS DE LA FILIERE FORET-BOIS

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » regroupe tous les moyens mis en œuvre par la Direction Générale des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers (DGICBVPF) pour parvenir à mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation et la transformation du bois, de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux.

De façon plus spécifique, ce programme comprend i) l'ensemble des activités de transformation et de valorisation du bois (la gestion des unités y afférentes, des mouvements des stocks et des flux des volumes produits par ces dernières) ; ii) l'ensemble des activités de valorisation des rebuts forestiers (valorisation de la biomasse et productions des bioénergies); iii) la gestion des produits forestiers non ligneux (gestion des stocks d'exploitation, gestions des opérateurs économiques exerçant dans ce domaine et des flux de commercialisation des PFNL).

En revanche, ce programme ne couvre pas le processus de détermination des valeurs marchandes de chaque produit issus de la transformation du bois et celles des produits forestiers non ligneux, destinés à être commercialiser sur le territoire national. La politique d'industrialisation de filière bois vise actuellement à aller vers la transformation plus poussée du bois. Cette évolution permettra d'avoir des entreprises plus élaborés, plus compétitive et diversifiés. La filière aujourd'hui est caractérisée majoritairement par des industries du bois de la première transformation. La bonne application de cette politique permettra à long terme de pouvoir passer de la 1^{ère} transformation du bois à la 2^{ème} voir même vers à la 3^{ème} avec plusieurs unités fabricant des produits finis et de bonne factures.

Monsieur Armand Prosper OBAME ONDO en sa qualité de Directeur Général des Industries, du Commerce du Bois et de la Valorisation des Produits Forestiers est le Responsable du programme.

Dans la mise en œuvre du programme, la DGICBVPF s'appuie sur des opérateurs dont, le Bureau Industrie Bois (BIB) ; l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEAFFB), le Fonds Forestier National (FFN) et les partenaires dont les principaux sont l'Agence Française de Développement (AFD) ; l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux/ Fonds Commun des Produits de Base (OIBT/CFC) ; Les syndicats des opérateurs économiques (SIAG, UFIAG, UFIGA...)

En outre, dans un souci de cohérence, le Programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » est en lien étroit avec les programmes :

- « Gestion durable des eaux et forêts » ;
- « Conservation de la biodiversité » ;
- « Politique industrielle » ;
- « Gestion fiscale ».

L'industrialisation de la filière forêt-bois est l'un des axes majeurs du Code Forestier gabonais, elle

poursuit l'objectif d'accroître la contribution du secteur forestier au développement économique du pays, par la mise en place d'industries du bois diversifiée et performante. Grace à cette vision, le gouvernement a pris lors du Conseil des Ministres en sa séance du 05 novembre 2009 d'interdire l'exportation des grumes au profit de la transformation locale qui va créer au Gabon un nouvel environnement pour les entreprises, une nouvelle organisation et un encadrement différent des activités par l'administration forestière.

En vue de diversifier l'économie nationale, la prise en compte de nouvelles thématiques s'est avéré nécessaires ceci se traduit par la création au sein de la DGICBVPF de deux (2) nouvelles Directions techniques dénommées Direction de la Valorisation des Rebutis Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) et la Direction des Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre (DPFABO).

Au vue de l'évolution de filière forêt-bois et des nouvelles thématiques abordées par le Ministère des Eaux et Forêts, la nécessité de révision du Code Forestiers s'est imposée, pour l'insertion de tous ces éléments, ceci permettra de cadrer et de réglementer tous ces éléments pour aller vers une bonne gestion durable de nos ressources naturelles.

PRESENTATION DES ACTIONS

Les actions du programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » sont :

- Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets de la biomasse et des produits forestiers non ligneux ;
- Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés.

ACTION N° 1 : PROMOTION DE LA TRANSFORMATION DU BOIS ET VALORISATION DES DECHETS DE LA BIOMASSE ET DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Cette action recouvre l'ensemble des activités permettant de i) promouvoir la transformation du bois en vue de diminuer les volumes de déchets produits, notamment la création des lignes de récupération des chutes de déligneur, la carbonisation, le bois de chauffe etc..., ii) mieux valoriser les rébus du bois (déchet) et, iii) de valoriser les produits forestiers non ligneux.

L'atteinte de ces activités nécessite le renforcement du cadre réglementaire par la mise en place des normes d'industrialisation pour la filière forêt-bois en partenariat avec l'Agence Gabonaise de Normalisation. Elles visent également à améliorer le cadre réglementaire existant et à mettre en place un environnement qui favorise la réalisation des missions de lutte contre la transformation illicite du bois (création d'une brigade de contrôle des produits débités issus du bois).

Pour ce faire, la DGICBVPF ; s'appuie sur les directions techniques suivantes :

- Direction des Industries et du Commerce du Bois (DICB) ;
- Direction de la Valorisation des Rebutis Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) ;
- Direction de la Valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois D'œuvre (DVPFABO).

Cette action est en outre soutenue par les services déconcentrés des directions provinciales des eaux et forêts.

ACTION N° 2 : PROMOTION DU COMMERCE DU BOIS ET DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX AU NIVEAU DES MARCHES

Cette action a pour objet la mise en place d'une réglementation pour la valorisation des rebus forestiers et des PFNL et les activités d'étude des filières commerciales des PFNL.

Cette action est mise en œuvre par les structures administratives suivantes :

- Direction des Industries et du Commerce du Bois (DICB) ;
- Direction de la Valorisation des Rebutts Industriels du Bois et de la Promotion des Bioénergies (DVRIBPB) ;
- Direction de la Valorisation des Produits Forestiers Autres que le Bois D'œuvre (DVPFABO).

Cette action est en outre soutenue par les services déconcentrés des directions provinciales des eaux et forêts.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement:

- l'importance et la diversité du patrimoine forestier gabonais reconnue dans le bassin du Congo, « deuxième poumon » de la planète après l'Amazonie
- le PSGE qui fait de la forêt un levier important de développement économique et social du pays ;
- une exploitation illicite croissante des ressources forestières (coupes d'arbres) ;
- un rôle progressivement plus important des populations riveraines en matière de valorisation des produits de la filière forêt ;
- le plan national d'affectation des terres qui vise à dédier toute portion de terre à une activité économique précise et bien règlementée ;
- l'accent mis depuis quelques années par les organisations internationales (FAO) sur la nécessité de lutter contre la pauvreté, de tirer le meilleur parti de toutes les potentialités économiques que recèlent les forêts, au-delà de la simple coupe de bois ;
- le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de transformation et de valorisation des produits de la filière bois (techniques de sciage, modes de valorisation des rebuts du bois...).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être associés aux réflexions et aux décisions de gestion concernant le patrimoine forestier local. Ils attendent enfin que le secteur de la transformation et de la valorisation des produits de la forêt soit organisé et règlementé.

Les concessionnaires et les industriels forestiers attendent également un renforcement de la réglementation du secteur. Ils attendent des pouvoirs publics un appui technique et financier au développement et à la montée en gamme de leurs activités.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision Gabon vert et Gabon industriel présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'existence d'un code forestier et un travail d'actualisation en cours de ce code ;
- l'interdiction d'exportation des grumes non transformées, au profit d'une valorisation locale ;
- l'élaboration d'un plan d'actions de lutte contre l'exploitation illégale de la forêt ;
- la création en cours de l'Ecole des Métiers du Bois et, d'une façon générale, la diversification de l'offre de formation aux métiers du bois ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'industrialisation et d'un plan de développement industriel pour la filière forêt-bois ;
- la création d'une première zone économique spéciale à régime privilégié (Nkok).

- l'obtention de résultats prometteurs en termes de création d'unités industrielles et d'emplois, de diversification des activités (bois, PFNL rebuts forestiers), de plus grande valeur ajoutée de ces activités (transformation, valorisation, commercialisation), de plus forte contribution de la filière au PIB ;
- la fin du monopole de la SNBG sur les activités de négoce et de commercialisation du bois, sa reconversion comme opérateur de droit commun ;
- l'émergence des démarches qualité dans les activités de transformation et de valorisation, l'attribution des premières certifications qualité à des unités industrielles de la filière forêt-bois ;
- la mise en place d'instruments d'accompagnement du développement des activités des concessionnaires et industriels : Fonds Forestier National, Bureau Industrie Bois ;
- l'avancement des discussions avec l'Union Européenne sur l'intégration du Gabon dans le processus FLEGT (traçabilité des produits forestiers).

Parmi les manques et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- un niveau de qualité qui reste insuffisant pour les produits vendus localement ;
- le niveau encore trop élevé des prix de ces produits vendus localement ;
- une valorisation du bois limitée dans la plupart des unités industrielles à un premier niveau de transformation
- une réglementation incomplète de la filière ;
- l'absence de normalisation des activités de la filière forêt-bois ;
- l'insuffisante actualisation des données contenues dans les bases de données du programme ;
- la difficulté à évaluer et à réduire l'importance du secteur informel ;
- la faible présence des nationaux dans la filière, aussi bien comme entrepreneurs que comme salariés ;
- le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;
- la faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par le domaine eaux et forêts (autres administrations, entreprises privées, ONG...) ;
- un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Mieux tirer parti des ressources en développant la transformation intégrale du bois et la
- Enjeu 2 : valorisation des produits forestiers non ligneux
- Enjeu 3 : Promouvoir et développer la participation des nationaux dans la filière
- Enjeu 5 : Offrir aux populations des produits de bonne facture et à moindre coût
- Enjeu 6 : Assurer l'adéquation entre l'exploitation, la préservation des ressources et la transformation plus poussée afin d'en garantir la pérennité et d'assurer la durabilité de la production ;
- Enjeu 7 : Optimiser la contribution du secteur bois à l'économie du pays.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré 3 textes d'application du Code Forestier sur le volet industrie, les avoir vulgarisés, et contribuer à la rédaction de la norme technique en matière d'industrialisation du bois

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER UN CADRE DE COLLABORATION (TECHNIQUE, FINANCIER, ETC) ETROIT ENTRE LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, LE SECTEUR PRIVE ET LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT A PARTIR D'UNE BASE DE DONNEES DYNAMIQUE ET COMPLETE SUR LA FILIERE FORET-BOIS

- Résultat annuel attendu 1 : Parvenir à signer 3 conventions pour développer et animer les cadres de partenariats dans les domaines de la valorisation des PFNL et des rebuts du bois

OBJECTIF N°3 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE COMMUNICATION SUR LA TRANSFORMATION ET LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir actualisé et mis en œuvre le plan de communication pour la DGICBVPF, et réaliser des missions de sensibilisation en partenariat avec les collectivités locales et les ONG dans au moins une province pour lutter contre l'informel
- Résultat annuel attendu 2 : Organiser et tenir une réunion annuelle du comité de suivi des mesures d'accompagnement à l'industrialisation de la filière forêts-bois au Gabon.

OBJECTIF N°4 : DISPOSER D'UN SYSTEME DE CONTROLE RENFORCE POUR FAIRE APPLIQUER LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

- Résultat annuel attendu 1: Avoir réussi à mutualiser les missions et moyens de contrôles sur le terrain (à l'échelle de la DGICBVPF)
- Résultat annuel attendu 2: Avoir Finalisé la Réhabilitation des locaux de la brigade d'Owendo, identifié et acquis les sites des brigades de Port-Gentil

OBJECTIF N°5: RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DES INDUSTRIES, DU COMMERCE DU BOIS ET DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS

- Résultat annuel attendu 1 : Actualiser et exécuter les plans de formation, d'équipement et d'investissement en collaboration avec le programme soutien

OBJECTIF N°6 : FOURNIR UN APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER AUX ACTEURS DU SECTEUR VIA LES ADMINISTRATIONS PARTENAIRES

- Résultat annuel attendu 1: Avoir réussi à inciter les populations rurales à s'organiser en Groupements d'Intérêts Communs dans le domaine de la valorisation des produits forestiers dans une province pilote
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé une étude sur la valorisation des déchets de bois et de la biomasse

OBJECTIF N° 1 : DISPOSER D'UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REVISE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS DU SECTEUR
Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Avoir élaboré 3 textes d'application du Code Forestier sur le volet industrie, les avoir vulgarisés, et contribuer à la rédaction de la norme technique en matière d'industrialisation du bois

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de textes réglementaires élaborés.	nombre	0	12	6	9	ND	18 (2017)
Taux d'avancement du projet norme technique en matière d'industrialisation du bois.	%	0	100	25	40	ND	100 (2017)

Source des données : Les données sont fournies par la Direction Générale et les Directions techniques.

Précisions méthodologiques :
Indicateur 1 : Nombre de textes réglementaires élaborés.

Cet indicateur renseigne sur le nombre de textes réglementaires élaborés. Les 3 textes seront pris du nouveau code forestier qui sera révisé au plus tard en Décembre 2014. Cumul des textes réglementaires élaborés Il s'agit d'un décompte arithmétique dont le résultat est cumulé d'une année sur l'autre.

Indicateur2 : Taux d'avancement du projet norme technique en matière d'industrialisation du bois.

Cet indicateur mesure le taux d'avancement du projet norme technique en matière d'industrialisation du bois. Il s'agit d'un taux progressif. Le projet norme technique a pour objet de normaliser l'installation des unités de transformation du bois au Gabon. Le travail a commencé en 2014 avec une série de réunion entre l'Agence Gabonaise de Normalisation, le Bureau Industrie Bois et la DGICBVPF ce qui correspond à la cible de 25%. La cible de 40% à atteindre en 2015 correspondra à la rédaction des TDRs, la poursuite des réunions techniques. La norme sera disponible en 2017 au plus tard.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Elaborer les projets de textes réglementaires et les faire valider par le Comité technique ministériel ;
- Organiser un atelier de vulgarisation du Code Forestier ;
- Organiser et tenir des réunions de suivi, et de validation de l'élaboration de la norme ;

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois aidera à renforcer le cadre législatif et réglementaire ;
- L'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) rédigera la norme technique en matière d'industrialisation du bois

OBJECTIF N° 2 : DEVELOPPER UN CADRE DE COLLABORATION (TECHNIQUE, FINANCIER, ETC) ETROIT ENTRE LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, LE SECTEUR PRIVE ET LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT A PARTIR D'UNE BASE DE DONNEES DYNAMIQUE ET COMPLETE SUR LA FILIERE FORET-BOIS

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Parvenir à signer 3 conventions pour développer et animer les cadres de partenariats dans les domaines de la valorisation des PFNL et des rebuts du bois

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du projet cartographie des unités de transformation des rotins dans la province de l'estuaire (PFNL)	%	0	0	0	10	-	100
Taux d'avancement du projet cartographie des unités de transformation des rebuts dans la province de l'Estuaire	%	0	0	0	10	-	100
Nombre de conventions signées entre la DGICBVPF et les partenaires de l'administration	Nombre	0	2	1	1	ND	ND
Nombre de conventions signées entre les opérateurs de la transformation du bois et les acteurs de la valorisation des rebuts du bois.	Nombre	0	0	0	1	ND	ND
Nombre de conventions signées entre les concessionnaires forestiers et les acteurs de la valorisation des rebuts du bois et ceux de la valorisation des PFNL	Nombre	0	0	0	1	ND	ND

ND : Non disponible

Source des données :

Les données sont fournies par la Direction Générale, les Directions Techniques et les Directions Provinciales.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'avancement du projet cartographie des unités de transformation des rotins dans la province de l'estuaire

Cet indicateur mesure la progression du projet cartographie des unités de transformation des rotins dans la province de l'Estuaire. Il s'agit de collecter les données sur la filière rotin (acteurs, données économiques sur la filière, etc) et de cartographier les zones de collecte, les unités de transformation et les zones de commercialisation du rotin. La cible devrait être atteinte en 2015 pour la province de l'Estuaire.

Indicateur 2 : Taux d'avancement du projet cartographie des unités de transformation des rebuts dans la province de l'Estuaire

Cet indicateur mesure la progression du projet cartographie des unités de transformation des rebuts dans la province de l'Estuaire. Il s'agit de collecter les données du sous-secteur rebuts industriel du bois puis de réaliser des cartes thématiques sur l'implantation des unités de valorisation des rebuts du bois. La cible

devrait être atteinte en 2015 pour la province de l'Estuaire.

Indicateur 3 : Nombre de conventions signées entre la DGICBVPF et les partenaires de l'administration

Cet indicateur renseigne sur le nombre de convention signée entre la DGICBVPF et les partenaires de l'administration. Il s'agit d'un décompte arithmétique. Il s'agit de formaliser la collaboration avec au moins un partenaire cette année.

Indicateur 4 : Nombre de conventions signées entre les opérateurs de la transformation du bois et les acteurs de la valorisation des rebuts du bois.

Cet indicateur renseigne sur le nombre de conventions signées entre les opérateurs de la transformation du bois et les acteurs de la valorisation des rebuts du bois. Il s'agit d'un décompte arithmétique. En effet, certains opérateurs de la valorisation des rebuts de bois éprouvent des difficultés à s'approvisionner en matière première alors que certains opérateurs de la transformation du bois ont un stock important de rebuts de bois et ne savent quoi en faire. L'objet de ces conventions est de mettre en relation un opérateur de la transformation et un opérateur de la valorisation des rebuts de bois afin de faciliter les approvisionnements en matière première.

Indicateur 5 : Nombre de conventions signées entre les concessionnaires forestiers et les acteurs de la valorisation des rebuts du bois et ceux de la valorisation des PFNL

Cet indicateur renseigne sur le nombre de conventions signées entre les concessionnaires forestiers et les acteurs de la valorisation des rebuts du bois d'une part puis entre les concessionnaires forestiers et les acteurs de la valorisation des PFNLs d'autre part. Il s'agit d'un décompte arithmétique. En effet, certains opérateurs de la valorisation des rebuts de bois ou de PFNLs éprouvent des difficultés à s'approvisionner en matière première. L'objet de ces conventions est de formaliser l'accès dans les concessions forestières aux acteurs cités ci-dessus afin de leur permettre d'avoir une source d'approvisionnement en matière première.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mettre à jour le répertoire des acteurs de la filière ;
- Poursuivre le programme de sensibilisation des opérateurs économiques et les acteurs de la filière forêt bois ;
- Déterminer les différentes opportunités de conventions dans chaque cadre de partenariat;
- Signer des conventions avec les partenaires ;
- Réaliser et actualiser des cartes thématiques dans les domaines de la transformation du bois, de la valorisation des rebuts et des PFNL.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Les partenaires/opérateurs apporteront un appui technique ou financier dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des partenariats.

OBJECTIF N°3 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE COMMUNICATION SUR LA TRANSFORMATION ET LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS :

- **Avoir actualisé et mis en œuvre le plan de communication pour la DGICBVPF, et réaliser des missions de sensibilisation en partenariat avec les collectivités locales et les ONG dans au moins une province pour lutter contre l'informel**
- **Organiser et tenir une réunion annuelle du comité de suivi des mesures d'accompagnement à l'industrialisation de la filière forêts-bois au Gabon.**

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration du plan de communication	%	0	100	0	100	-	-
Taux de mise en œuvre du plan de communication	%	0	100	0	10	ND	100
Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées sur les activités informelles	Nombre	0	5	0	1	ND	15
Nombre de provinces sensibilisées	Nombre	0	0	0	1	ND	9
Taux d'avancement du projet 5 ^e réunion	%	0	100	100	100	-	-

ND : Non disponible

Source des données :

Les données sont fournies par : la Direction Générale, les Directions Techniques et les Directions Provinciales.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Taux d'élaboration du plan de communication

Cet indicateur mesure la progression de l'élaboration du plan de communication. Il s'agit d'un taux progressif. L'objet de ce projet est de définir les axes, le plan d'action et les moyens pour une bonne communication au sein de la DGICBVPF. Cela va permettre à la DGICBVPF de mieux se faire connaître auprès des usagers et surtout d'informer sur les missions, les procédures etc. il s'agira de rédiger des TDRs du plan de communication.

Indicateur 2 : Taux de mise en œuvre du plan de communication

Cet indicateur donne la progression de la mise en œuvre du plan de communication. Il s'agit d'un taux progressif. L'objet de ce projet est d'appliquer le plan de communication à hauteur de 30%.

Indicateur3 : Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées sur les activités informelles

Cet indicateur renseigne sur le nombre de campagnes de sensibilisation effectuées. Il s'agit d'un décompte arithmétique. L'objet est de faire passer les activités informelles en activités formelles pour un meilleur suivi de la filière.

Indicateur 3 : Nombre de provinces sensibilisées

Cet indicateur renseigne sur le nombre de province à sensibiliser. Il s'agit d'un décompte arithmétique. L'objet est de choisir 3 provinces où seront menées des campagnes de sensibilisation sur la base de critères bien définis. En 2017, les 9 provinces seront atteintes.

Indicateur 4 : Taux d'avancement du projet 5^e réunion

Cet indicateur mesure la progression sur l'avancement dans l'organisation de la 5^e réunion du comité de suivi des mesures d'accompagnement à l'industrialisation de la filière forêt-bois. Il s'agit d'un taux progressif. A la suite de la mesure d'interdiction des grumes, un comité de suivi des mesures d'accompagnement a été mis en place afin d'évaluer l'activité après la mesure. Ce comité se réunit deux fois an. En 2014, ces deux réunions n'ont pu se tenir pour des raisons financières.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Résultat annuel 1 :

- Actualiser le plan de communication (orientations, procédures, cibles, outils, calendrier...)
- Conclure des cadres de partenariat entre les entités administratives déconcentrées (tribunal, agriculture, les collectivités locales et la société civile) dans le cadre de l'appui à la sensibilisation et le suivi des infractions
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de missions de sensibilisation
- Mettre en œuvre le plan de communication (campagnes de sensibilisation, journées pédagogiques etc.)

Résultat annuel 2 :

- Actualiser la liste des membres statutaires ;
- Relancer les différents membres statutaires ;
- Organiser la réunion annuelle du Comité de suivi des mesures d'accompagnement à l'industrialisation de la filière forêt-bois au Gabon ;
- Rédiger et transmettre le rapport aux membres statutaires du comité

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Les collectivités locales, l'agriculture, la société civile poursuivront la sensibilisation.
- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois contribuera à l'organisation des 5^{ème} et 6^{ème} réunions du comité et y participera ;
- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois, le Fond National Forestier, les syndicats du secteur forêt y participent.

OBJECTIF N°4 : DISPOSER D'UN SYSTEME DE CONTROLE RENFORCE POUR FAIRE APPLIQUER LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS:

- **Avoir réussi à mutualiser les missions et moyens de contrôles sur le terrain (à l'échelle de la DGICBVPF)**
- **Avoir Finalisé la Réhabilitation des locaux de la brigade d'Owendo, identifié et acquis les sites des brigades de Port-Gentil**

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de missions de contrôle Planifiées et réalisées conjointement	Nombre	0	5	5	2	ND	15
Taux d'avancement du projet de réhabilitation de la brigade d'Owendo	%	0	100	0	75%	ND	100%
Taux d'avancement du projet de mise en place de la brigade de Port-Gentil	%	0	100	0	25%	ND	100%

ND : Non disponible

Source des données : les données sont fournies par les Directions des études des Directions Générales

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Nombre de missions de contrôle Planifiées et réalisées conjointement

Cet indicateur renseigne sur le nombre de mission de contrôles planifiées et réalisées conjointement au sein de la DGICBVPF. Il s'agit d'un décompte arithmétique. En effet, les moyens sont d'avantages réduits ainsi pour réaliser quelques économies d'échelle, la DGICBVPF a opté de conduire des missions conjointes. L'objet est de renforcer le travail en équipe et de mutualiser les moyens.

Indicateur 2 : Taux d'avancement du projet de réhabilitation de la brigade d'Owendo

Cet indicateur mesure la progression de la réhabilitation de l'ancienne brigade de contrôle du port d'Owendo. Cette brigade aura pour mission de contrôler la quantité et la qualité des produits destinés à l'export et remplace à cet effet l'ancienne brigade qui contrôlait autrefois les grumes. Pour atteindre sa mission une réhabilitation des locaux est nécessaire.

Indicateur 3 : Taux d'avancement du projet de mise en place de la brigade de Port-Gentil

Cet indicateur informe sur la progression de la mise en place de la nouvelle brigade de contrôle des produits destinés à l'export au départ de Port-Gentil. Le texte de création de la brigade est déjà pris et en 2015, la DGICBVPF souhaite acquérir un site pour implanter ladite brigade ce qui correspond à 25% de cible annuel.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Résultat annuel 1 :

- Concertation du directoire sur l'importance de mutualiser les contrôles et de développer la polyvalence
- Renforcement de la polyvalence des agents de contrôle

- Mettre en place un comité de gestion des missions de terrain au sein de la DGICBVPF
- Planifier et Organiser les missions de terrain
- Suivre le parcours administratif et financier des missions de terrain
- Réaliser les missions de terrain

Résultat annuel 2 :

- Finaliser la Réhabilitation des locaux de l'ancienne brigade de contrôle d'Owendo ;
- Identifier et acquérir les sites des brigades de Port-Gentil;
- Développer des accords de collaboration avec les administrations et acteurs impliqués (Douanes, Agriculture ;oprag, etc)

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Les ONG notamment WWF, WCS, Conservation et justice etc... et L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois seront sollicité pour un appui logistique dans l'exécution des missions.
- Les ONG notamment WWF, WCS, Conservation et justice etc... et L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois seront sollicité pour un appui logistique dans l'exécution des missions.
- La DGICBVPF et les Directions Provinciales de l'Estuaire et de l'Ogooué Maritime.

OBJECTIF N°5 : RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DES INDUSTRIES, DU COMMERCE DU BOIS ET DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Actualiser et exécuter les plans de formation, d'équipement et d'investissement en collaboration avec le programme soutien

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux d'exécution du plan de formation	%	0	0	0	25	ND	100
Taux d'exécution du plan d'équipement	%	0	0	0	20	ND	100
Taux d'exécution du plan d'investissement	%	0	0	0	10	ND	100

ND : Non disponible

Source des données :

Les données sont fournies par la Direction des Industries du Commerce du Bois, et la Direction des Etudes, de la Programmation de la Réglementation et de la Communication

Précisions méthodologiques

Indicateur1 : Taux d'exécution du plan de formation

Cet indicateur informe sur la progression de l'exécution du plan de formation. Il s'agit d'un taux progressif.

Compte tenu de la spécificité de notre secteur, un renforcement des capacités des techniciens est souhaité. Les besoins en formation ont été exprimés et transmis à la DCRH. La DGICBVPF compte exécuter cette année au moins 25% de ce plan.

Indicateur2 : Taux d'exécution du plan d'équipement

Cet indicateur informe sur l'état d'avancement de l'exécution du plan d'équipement. Il s'agit d'un taux progressif.

En effet, l'atteinte des résultats de ce programme nécessitent un minimum de matériel et d'équipement. Les besoins en équipement ont été exprimés et transmis au Secrétariat Général.

Indicateur3 : Taux d'exécution du plan d'investissement

Cet indicateur informe sur l'état d'avancement de l'exécution du plan d'investissement. Il s'agit d'un taux progressif. En effet, l'atteinte des résultats de ce programme nécessitent un minimum d'investissement. Les besoins en investissement ont été exprimés et transmis au Secrétariat Général.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION :

- Actualiser et exécuter le plan de formation en collaboration avec le programme soutien
- Actualiser et exécuter le plan d'équipement en collaboration avec le programme soutien
- Actualiser et exécuter le plan d'investissement en collaboration avec le programme soutien

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois contribuera à la formalisation des accords de collaboration avec les administrations des Douanes et de l'Agriculture.
- L'Agence Nationale des Grands Travaux sera chargée de la construction et l'équipement des brigades
- Le Secrétariat Général et l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts apporteront leurs expertises dans la définition des besoins en formation et la mise en œuvre des dites formations.

OBJECTIF N°6 : FOURNIR UN APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER AUX ACTEURS DU SECTEUR VIA LES ADMINISTRATIONS PARTENAIRES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Avoir réussi à inciter les populations rurales à s'organiser en trois (3) Groupements d'Intérêts Communs dans le domaine de la valorisation des produits forestiers dans une province pilote

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Nombre de groupement dans la valorisation des produits forestiers	Nombre	0	1	1	3	ND	9

ND : non disponible

Source des données : les données sont fournies par la Direction Générale, la Direction des études et les Directions Provinciales.

Précisions méthodologiques :

Indicateur : Nombre de groupement dans la valorisation des produits forestiers

Cet indicateur donne le nombre de Groupement d'Intérêt Commun constitué dans le domaine de la valorisation des produits forestiers. Il s'agit d'un décompte arithmétique. En effet, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la DGICBVPF compte organiser les communautés paysannes actives dans la transformation artisanales du bois et la valorisation des produits forestiers. L'objet est de créer 3 groupements capables de tirer profit de leurs activités génératrices de revenus.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Sensibilisation des artisans sur le bien-fondé de s'organiser en groupement d'intérêt commun ;
- Accompagner dans la formalisation les groupements d'intérêt commun ;
- Elaboration d'un cahier de clauses contractuelles ;

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois apporte un appui technique dans la sensibilisation.
- La FAO sera sollicitée pour un appui technique et logistique dans la sensibilisation.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandés pour 2015
N° 9.388.1 Promotion de la transformation du bois et valorisation des déchets de la biomasse et des produits forestiers non ligneux	12 350 000	218 223 333	12 350 000	218 223 333
Titre 1. Charges financières de la dette				
Titre 2. Dépenses de personnel				
Titre 3. Dépenses de biens et services	12 350 000	11 033 333	12 350 000	11 033 333
Titre 4. Dépenses de transfert		4 000 000		4 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement		203 190 000		203 190 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N° 9.388.2 Promotion du commerce du bois et des produits forestiers non ligneux au niveau des marchés	4 200 000	7 516 666	4 200 000	7 516 666
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	4 200 000	5 516 666	4 200 000	5 516 666
Titre 4. Dépenses de transfert	0	2 000 000	0	2 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	16 550 000	225 739 999	16 550 000	225 739 999
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	16 550 000	16 550 000	16 550 000	16 550 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	6 000 000	0	6 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0

(4) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.

(5) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013 (1)	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	79	79	3	8	5	84
Solde forfaitaire globale (s1)	0	0	0	0	0	0
Catégorie A (s2)	57	57	1	4	3	60
Permanents	55	55	1	4	3	58
Non permanents	2	2	0	0	0	2
Catégorie B (s3)	19	19	0	4	4	23
Permanents	19	19	0	4	4	23
Non permanents	0	0	0	0	0	0
Catégorie C (s4)	3	3	2	0	-2	1
Permanents	0	0	0	0	0	0
Non permanents	3	3	2	0	-2	1
Main d'œuvre non permanente (t)	3	3	1	4	3	6
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	82	82	4	12	8	90

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires		0	0	
Total		0	0	
2. Dépenses de biens et services indispensables				
	Entretiens et réparations des véhicules divers	500 000	500 000	Entretien des 7 véhicules existant au sein du programme soit 71 430 FCFA par véhicule par an
	Fournitures informatiques	0	1 000 000	Antivirus kaspersky 25000 x 10 postes de travail = 250 000 FCFA Cartouche d'encre pour photocopieur 100 000 x 1 photocopieur x 3 renouvellement = 300 000 FCFA Cartouche d'encre pour imprimante 25 000 x 9 imprimantes x 2 renouvellement = 450 000 FCFA
	papeterie	4 400 000	2 000 000	Carton de rame A4 25 000 x 10 poste de travail x 5 renouvellement = 1 250 000 FCFA Lots Chemises cartonnées 15 000 x 20 = 300 000 FCFA Lots sous chemises cartonnées 15 000 x 30 = 450 000 FCFA
	Fournitures de bureau divers	0	1 050 000	Boite de rangement 6000 x 31 = 188 000 FCFA ; Paquets de stylo 15 000 x 3 couleur x 2 paquets x 3 renouvellement = 227 000 FCFA ; Relieuse 70 000 x 4 = 280 000 ; Perforateur 6500 x 4 = 260 000 FCFA ; Sécateur à papier 30 000 x 4 = 120 000 FCFA
	Carburant véhicules de fonction	6 000 000	2 000 000	55 555 FCFA/mois X 3 véhicules x 12 mois = 2 000 000 FCFA
	Frais de mission au Gabon	2 500 000	4 150 000	1 missions des DIB de 4 personnes (1 Directeur 115 000 FCFA/j, 1 Chargé d'étude 100 000 FCFA/j, 1 Chef de service 100 000 FCFA/j et 1 agent 100 000 FCFA/j) de 5 jours soit 415 000 x 5 = 2 075 000 FCFA 1 missions pour l'identification du site de la brigade de contrôle de Port-Gentil 4 personnes (1 Directeur 115 000 FCFA/j, 1 Chargé d'étude 100 000 FCFA/j, 1 Chef de service 100 000 FCFA/j et 1 agent 100 000 FCFA/j) de 5 jours soit 415 000 FCFA x 5 = 2 075 000 FCFA
	Frais de mission hors du Gabon	1 500 000	1 000 000	1 mission en Afrique pour 1 personne pendant 4j Soit 250 000 FCFA/J x 4j = 1 000 000 FCFA
	Frais de déplacement mission au Gabon	750 000	500 000	Billets avion A/R pour 4 personnes pour l'identification du site de la brigade de contrôle de Port-Gentil 165 000 FCFA x 3 = 495 000 FCFA
	Frais de déplacement hors du Gabon	900 000	500 000	Billets avion A/R pour 1 personnes pour 1 mission hors du Gabon soit 500 000 FCFA x 1 = 500 000 FCFA
	Carburant véhicules divers	4 000 000	3 000 000	soit 62 500 FCFA/mois X 4 véhicules X 12 mois
Total		16 550 000	15 550 000	
3. Autres dépenses de biens et services	Ateliers et séminaires	0	1 000 000	1 atelier sur les mesures d'accompagnement de l'industrialisation de la filière forêt bois ; soit 650 000 FCFA /Atelier X 1 = 650 000 FCFA 4 sessions de validation des PI-PDI ; soit 50 000 FCFA/ session de validation x 4 = 200 000 FCFA
Total		0	1 000 000	
Total Global		16 550 000	16 550 000	

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages		0	0	
Total		0	0	
2. Transferts aux collectivités locales		0	0	
Total		0	0	
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité	Subventions aux ONG et acteurs	0	6 000 000	2 000 000 par groupement : Groupement sur la valorisation des rebuts de bois ; Groupement sur la valorisation des PFNL ; Groupement sur la transformation artisanale du bois
Total		0	6 000 000	
Total Global		0	6 000 000	

PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **Conservation de la Biodiversité** » est orienté d'une part vers la protection, de la faune et de la flore et de l'état écologique des milieux aquatiques et, d'autre part, la prévention ou correction des dégradations que ceux-ci pourraient subir. Il est mis en œuvre par la Direction générale de la Faune et Aires Protégées (DGFAP), la Direction Générale des Forêts (DGF) et la Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques (DGEA).

En ce qui concerne la faune sauvage, l'action du programme vise à gérer cette dernière sur l'ensemble du territoire national selon la réglementation en vigueur, notamment sur les aspects de chasse, détention, importation et exportation. En outre dans le cadre plus restreint des aires protégées, il met l'accent sur la protection des espèces animales et leur habitat naturel.

Les espèces végétales sont quant à elles protégées dans les séries de conservation des massifs forestiers régulièrement attribués. Ces zones de conservation qui assurent non seulement la pérennité d'essences forestières menacées mais aussi, la protection des habitats de la faune sauvage et la flore, la préservation des paysages et des sites critiques.

Les écosystèmes aquatiques, réservoirs de la diversité biologique, font pour leur part l'objet d'une surveillance dans le but de les maintenir, dans un état de conservation qui en permettrait la jouissance par les générations actuelles et futures.

Le programme est piloté par Monsieur **Brice Léandre MEYE**, Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées.

Dans la mise en œuvre du programme, les directions générales précitées s'appuient sur l'Agence National des Parcs Nationaux (ANPN), le Fonds Forestier National (FFN), WWF, WCS, ASF, Conservation et Justice etc.

En outre, dans un souci de cohérence, le Programme « Conservation de la Biodiversité » est en lien étroit avec les programmes :

- « Gestion Durable des Eaux et des Forêts de l'Etat » ;
- « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêts bois » ;
- « Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable ».
- « Administration territoriale »
- « Pêche et aquaculture »
- « Tourisme »
- « Gendarmerie Nationale »

En revanche, le programme « Conservation de la biodiversité » ne concerne pas l'utilisation des Forêts, des terrains boisés et des Eaux, dédiée au programme Gestion durable des Eaux et des Forêts. De même, le programme ne met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'industrialisation de la filière bois, de l'exploitation et la transformation du bois, de la valorisation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux, qui relève du programme « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois ».

ACTION N° 1 : GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES AIRES PROTEGEES Y COMPRIS LES MASSIFS FORESTIERS

Cette action concerne l'ensemble des activités liées à la conservation de la faune sauvage et de la flore dans les aires protégées et dans les concessions forestières régulièrement attribuées.

La gestion de la faune et des Aires protégées consiste à aménager les Aires protégées, organiser la chasse, contrôler les activités anthropiques autour et à l'intérieur des Aires protégées et promouvoir la traçabilité des produits cynégétiques, et enfin, assister les communautés dans la gestion des conflits Hommes-Faune. Cette action inclue également la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier et des Aires protégées dont les objectifs sont, de préserver les fonctions écologiques et biologiques des forêts.

Dans les massifs forestiers, le plan d'aménagement prévoit d'une part, une série de protection des zones sensibles qui garantit le maintien du couvert forestier, à travers la protection des sols fragiles, les sources d'eau, les zones marécageuses, les zones humides, les berges mais également la diversité biologique qui s'y trouve, et d'autre part, une série de conservation qui assure non seulement la pérennité d'essences forestières menacées mais aussi, la protection des habitats de la faune sauvage et la flore, la préservation des paysages et des sites critiques.

La mise en œuvre de cette action s'effectuera par les Directions techniques suivantes :

- Direction du Développement des Forêts (DDF) ;
- Direction de la Gestion de la Faune et de la Chasse ;
- Direction de l'Aménagement des Aires Protégées

En outre, cette action est soutenue au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

ACTION N° 2 : SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

Cette action couvre les activités de surveillance des écosystèmes aquatiques. Elle vise d'abord à acquérir une connaissance pertinente et cohérente des écosystèmes aquatiques, à constituer un système de veille pour détecter les évolutions de tous paramètres aquatiques (chimiques, physiques et bioécologiques). Ensuite, elle permet d'améliorer l'état écologique des milieux aquatiques dans les zones de conservation.

La mise en œuvre de cette action est assurée par la Direction des Inventaires et de la Surveillance des Ecosystèmes (DISE) et au niveau déconcentré par les Directions Provinciales des Eaux et Forêts.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- l'importance et la diversité de la faune et de la flore au Gabon ;
- le PSGE qui fait de cette biodiversité un atout pour le développement et la diversification de l'économie ;
- une exploitation illicite croissante de la biodiversité, faunique et floristique ;
- une augmentation des cas de pollution des eaux et des zones de conservation (déversements accidentels d'hydrocarbures, décharges sauvages...) ;
- un rôle progressivement plus important des organismes internationaux, des ONG, des associations en matière de conservation de la biodiversité ;
- le développement, au plan international, de nouvelles approches, d'outils-méthodes modernes de conservation de la biodiversité (guides de gestion et d'évaluation) ;
- l'existence de zones naturelles protégées transfrontalières, gérées dans le cadre de traités sous régionaux qui engagent le Gabon politiquement, juridiquement, techniquement ;
- la signature par le Gabon de plusieurs conventions internationales en matière de biodiversité (CDB, CITES, RAMSAR...).

Les habitants des zones rurales attendent principalement du programme qu'il leur apporte des opportunités d'activité économique et de revenu. Ils attendent aussi d'être impliqués dans les réflexions et les décisions des pouvoirs publics concernant le patrimoine faunique et floristique local.

Les opérateurs privés (parcs privés, ménageries, zoos...), pour leur part, attendent du programme une plus grande contractualisation des relations concessionnaires / Etat ainsi qu'un appui technique au développement de leurs activités.

Les partenaires au développement, les ONG et les associations souhaitent s'impliquer davantage dans la définition et la mise en œuvre de la politique de conservation de la biodiversité. Ils attendent aussi une plus grande écoute et une meilleure information / communication de la part de l'Etat ainsi que la mise en place d'un cadre plus formalisé de coopération. De façon plus spécifique, les ONG nationales attendent un soutien technique et financier aux projets et initiatives qu'elles mettent en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue à concrétiser la vision Gabon vert et Gabon bleu présentée dans le PSGE, pour un développement économique et social accéléré et durable.

De nombreux points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'existence d'un code forestier, intégrant la problématique de la conservation de la biodiversité ; un travail d'actualisation en cours de ce code ;
- la définition en 2012 d'une stratégie nationale de gestion des conflits homme-faune, à mettre en œuvre sur une période de 5 ans ;

- la mise en œuvre d'un plan d'actions de lutte contre le braconnage, avec des premiers résultats significatifs
- le lancement du projet « viande de brousse », au travers de deux expériences pilote, avec la participation des communautés locales ;
- la création des premières aires protégées (parcs nationaux, sanctuaires de biodiversité, réserves de faune...) avec la définition d'un plan de gestion spécifique pour chacune d'entre elles ; l'inscription de certaines de ces aires au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO) ou bien leur classement comme zone humide d'importance internationale (RAMSAR) ;
- la mise en place des séries de conservation dans le cadre des plans d'aménagement forestiers.

Parmi les manques et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- l'absence de stratégie nationale de gestion de la faune et des aires protégées ;
- le caractère embryonnaire du système d'information sectoriel, la méconnaissance d'une grande partie des ressources fauniques et floristiques ;
- pour le moment, la difficulté à obtenir des résultats significatifs dans la lutte contre le braconnage et l'exploitation illégale des produits de la faune ;
- globalement, une valorisation encore limitée des ressources fauniques et floristiques alors que le patrimoine biologique est d'une grande diversité ;
- le manque de travail en mode projet au sein des administrations sur programme, les insuffisances dans les modes d'organisation et de suivi de la mise en œuvre de l'action ;
- la faiblesse du travail ensemble et des synergies entre l'administration du programme et les autres acteurs concernés par la conservation de la biodiversité (autres administrations, entreprises privées, ONG...) ;
- un besoin important de professionnalisation technique des agents de l'administration.

ENJEUX

Les objectifs pluriannuels du programme s'appuient sur quatre (4) grands enjeux :

- Enjeu 1 : Connaître et préserver les zones de conservation, les espèces animales terrestres et écosystèmes aquatiques
- Enjeu 2 : Assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation de la biodiversité afin d'en garantir la pérennité
- Enjeu 3 : Permettre à la population de contribuer au maintien de la biodiversité et d'en jouir dans des conditions optimales
- Enjeu 4 : Développer la contribution de la biodiversité à l'économie du pays.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : DISPOSER ET APPLIQUER UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ADAPTE ET EVOLUTIF SELON LE CONTEXTE

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré 4 textes règlementaires en matière de faune, aires protégées et écosystèmes aquatiques et les avoir vulgarisé auprès de l'ensemble des acteurs concernés
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir révisé la loi sur les parcs nationaux pour tenir compte de la nécessité de relever le régime des sanctions et les statuts de l'ANPN

OBJECTIF N°2 : PARVENIR A DIMINUER LA PRESSION SUR LA FAUNE ET LA FLORE ET LEUR EXPLOITATION ILLEGALE :

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir finalisé l'état des lieux et mis en place le dispositif de rédaction du plan de gestion de l'aire protégée de plaine OUANGA
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir renforcé le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et de la flore à l'intérieur et autour des aires protégées
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir mutualisé les missions et moyens de contrôle sur le terrain

OBJECTIF N°3 : DISPOSER D'UNE BASE DE DONNEES COMPLETE ET DYNAMIQUE SUR LE CHAMP DE LA BIODIVERSITE

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir expérimenté la méthodologie et les outils de récolte/traitement des données en matière de biodiversité.

OBJECTIF N°4 : ASSURER LA SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes

OBJECTIF N°5 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES COMMUNAUTES LOCALES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

- Résultat annuel attendu 1 : Assister les communautés villageoises dans la gestion des CHF au moyen d'actions de formation, de sensibilisation, aux méthodes de protection des plantations.
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir expérimenté la gestion communautaire de la faune sauvage sur deux sites pilotes

OBJECTIF N°6 : AVOIR DEVELOPPE LES CAPACITES DE L'ADMINISTRATION DANS LE CHAMP DU PROGRAMME

- Résultat annuel attendu : Avoir poursuivi les actions de formation prioritaires dans le champ du programme

OBJECTIF N°7: AMELIORER ET INTENSIFIER LA COLLABORATION AVEC LES OPERATEURS ET LES PARTENAIRES

- Résultat annuel attendu : Avoir actualisé et mis en œuvre conventions et protocoles de collaboration avec les opérateurs et les partenaires

OBJECTIF N°1 : DISPOSER ET APPLIQUER UN CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ADAPTE ET EVOLUTIF SELON LE CONTEXTE
Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS:

- Avoir élaboré 4 textes réglementaires en matière de faune, aires protégées et écosystèmes aquatiques et les avoir vulgarisé auprès de l'ensemble des acteurs concernés
- Avoir révisé la loi sur les parcs nationaux pour tenir compte de la nécessité de relever le régime des sanctions et les statuts de l'ANPN

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de textes réglementaires élaborés	Nombre	ND	ND	ND	4	ND	ND
Nombre d'actions de vulgarisation réalisées auprès des acteurs	Nombre	ND	20	0	20	50	ND
Nombre de réunions tenues sur la révision de la loi sur les parcs nationaux	Nombre	0	0	0	5	ND	ND
Nombre de réunions tenues sur la révision des statuts de l'ANPN	Nombre	0	0	0	3	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Les informations sont fournies par la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) et par l'agence nationale des parcs nationaux.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur mesure le nombre de textes réglementaires élaborés en 2015. La cible en 2015 est d'élaborer au moins 4 textes réglementaires parmi la liste suivante :

- Un décret relatif aux battues administratives : un texte pour redéfinir les nouvelles modalités de battues administratives
- Un décret sur la liste des espèces protégées : un texte pour revoir les latitudes d'abattages, à savoir le nombre d'espèces ou d'animaux autorisés par chasseur et par an
- Un texte pour revoir les modalités d'indemnisation des dégâts par les animaux aux plantations villageoises
- Un texte réglementant l'exploitation des structures de détention d'animaux sauvages (zoo, ménageries, ...)
- Un décret sur la transposition en droit interne des dispositions de la CITES : un texte réglementant le commerce international de la faune sauvage
- Un décret portant Organisation de la filière des produits cynégétiques (viande de brousse) en République Gabonaise.

Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 2 : Cet indicateur mesure le nombre d'actions de sensibilisation sur la réglementation menées dans le champ programme, au niveau central (Libreville), des directions provinciales des eaux et forêts, et de l'Agence

des Parcs Nationaux.

Indicateur 3 : Cet indicateur donne le nombre de réunions tenues en vue de réviser la loi sur les parcs nationaux. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 4 : Cet indicateur donne le nombre de réunions tenues en vue de réviser les statuts de l'ANPN. Il s'agit d'un décompte arithmétique

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Résultat 1 :

- Elaborer/réviser les textes règlementaires en matière de faune, des aires protégées et des écosystèmes aquatiques :
 - Décret sur les battues administratives ;
 - Décret sur la liste des espèces protégées ;
 - Décret sur la transposition en droit interne des dispositions de la CITES ;
 - Décret sur la commercialisation des produits fauniques
- Organiser des ateliers et/ou des missions de vulgarisation et sensibilisation de la réglementation

Résultat 2 :

- Constituer des groupes de travail
- Planifier et tenir les réunions
- Valider le projet de loi et les statuts

OBJECTIF N°2 : PARVENIR A DIMINUER LA PRESSION SUR LA FAUNE ET LA FLORE ET LEUR EXPLOITATION ILLEGALE

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS:

- **Avoir finalisé l'état des lieux et mis en place le dispositif de rédaction du plan de gestion de l'aire protégée de plaine OUANGA**
- **Avoir renforcé le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale de la faune et de la flore à l'intérieur et autour des aires protégées**
- **Avoir mutualisé les missions et moyens de contrôle sur le terrain**

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans le projet d'aménagement de l'aire protégée de la Plaine Ouanga	Nombre		20	20	40	ND	100
Nombre de missions LAB réalisées	Nombre	ND	100	100	20	ND	ND
Nombre des Procès-verbaux établis dans le champ du programme	Nombre	ND	50	50	50	ND	ND
Nombre de contentieux transférés au tribunal	Nombre	ND	ND	ND	25	ND	ND
Taux de couverture des parcs en surveillance	%	ND	ND	ND	60	ND	ND
Nombre de missions réalisés conjointement avec les DG	Nombre	0	0	0	4	150	ND
Nombre de missions réalisés conjointement avec l'ANPN	Nombre	0	0	0	20	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Les données sont fournies par la Direction de l'aménagement des aires protégées et des Direction de la lutte contre le braconnage et des études

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : L'indicateur mesure la deuxième étape du projet de l'aménagement de l'aire protégée de la Plaine Ouanga.

En 2014, l'état des lieux représentant 20% du projet sera finalisé. En 2015, la cible fixée est de rédiger et de valider le plan d'aménagement de l'aire protégée de la Plaine Ouanga, ce qui, cumulé à la réalisation 2014, représente 40% du projet total.

Indicateur 2 : mesure la quantité de missions de lutte anti-braconnage (exploitation illégale des plans d'eau, de la faune et d'autres ressources) réalisées par les la Direction générale de la faune et des aires protégées et la Direction générale des écosystèmes aquatiques et l'ANPN. Il s'agit d'un décompte arithmétique.

Indicateur 3: informe sur le nombre de procès- verbaux dressés lors des missions pour réprimer les infractions constatées. Il s'agit d'un décompte arithmétique.

Indicateur 4: mesure le nombre de contentieux relatifs à la répression des infractions transférés au tribunal de lors des missions. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 5 : détermine le ratio entre la surface des parcs nationaux faisant l'objet d'une surveillance sur la surface totale des parcs devant être couverte

Indicateur 6 : Cet indicateur donne le nombre de mission de contrôles de l'exploitation des ressources, planifiées et réalisées conjointement avec les autres Directions Générales du Ministère dans le cadre de la réalisation des économies structurelles. Il s'agit d'un décompte arithmétique.

Indicateur 7 : Cet indicateur donne le nombre de mission de contrôles de l'exploitation des ressources planifiées et réalisées conjointement avec l'ANPN. Il s'agit d'un décompte arithmétique

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Résultat 1 :

- Restituer les résultats de l'état des lieux avec les riverains et les autres parties prenantes

Résultat 2 :

- Former les agents sur les techniques de recherche d'infractions
- Construire et équiper le magasin de stockage des saisies
- Mettre en place une base de données des saisies et des trophées
- Identifier et repérer les points chauds et les zones à forte pression de chasse
- Actualiser le plan d'action national de lutte contre le braconnage
- Organiser les patrouilles de surveillance
- Intensifier les patrouilles mixtes avec la gendarmerie nationale

Résultat 3 :

- Elaborer le protocole d'entente sur la mutualisation des missions et moyens de contrôle sur le terrain
- Actualiser le planning des missions conjointes ;
- Elaborer les TDR des différentes missions conjointes ;
- Réaliser les missions conjointes avec les autres DG, l'ANPN et la gendarmerie nationale.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- L'ANPN, les Partenaires Privés- Publics et les ONG notamment WWF, WCS, Conservation et justice etc... apportent un appui technique (fourniture de matériel, logistique etc.) dans la conduite des opérations de lutte anti-braconnage.
- Les ONG notamment WWF, WCS, Conservation et justice etc. apportent un appui technique (fourniture de matériel, logistique etc.) dans la conduite des missions.
- L'ANPN assure l'intégrité des ressources à l'intérieur des parcs nationaux et y contribue dans les zones tampons et périphériques

OBJECTIF N°3 : DISPOSER D'UNE BASE DE DONNEES COMPLETE ET DYNAMIQUE SUR LE CHAMP DE LA BIODIVERSITE

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Avoir expérimenté la méthodologie et les outils de récolte/traitement des données en matière de biodiversité.

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de la Base de données	Nombre		15	15	50	ND	ND
Nombre de missions de collecte des données	%		1	1	2	ND	ND
Nombre de cartes thématiques élaborées dans le champ du programme	%		0	0	6	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : les informations sont disponibles auprès des Directions de programmation, des études et de la communication de chaque DG

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : indique les différentes étapes dans la mise en place de la base de données. Il est prévue cinq étapes dont taux réalisation est de 20% chacune :

- Élaboration des TDR
- Choix des méthodes de collecte
- Réalisation de missions de collecte de données
- Traitement et validation des données
- Acquisition et mise en fonction de la base de données SIG

Indicateur 2 : mesure le nombre de missions de collecte de données en vue d'alimenter la base de données SIG. Il s'agit d'un décompte arithmétique.

Indicateur 3 : donne le nombre de cartes thématiques élaborées sur la base des données récoltés lors des missions de terrain (aires protégées, faune et écosystèmes aquatiques) dans le champ du programme. Il s'agit d'un décompte arithmétique.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Former les agents aux nouveaux outils-méthodes
- Effectuer les missions de collecte dans les provinces pilote
- Saisir les données récoltées dans la base
- Elaborer et valider les cartes

OBJECTIF N°4 : ASSURER LA SURVEILLANCE DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Avoir réalisé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes

Indicateur :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la réalisation de l'étude	%	20	40	40	100	-	-

ND : non disponible

Source des données : Les données sont fournies par la Direction des inventaires de la DGEA

Précisions méthodologiques :

L'indicateur mesure l'avancement des travaux entrepris dans le processus de réalisation l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes. Les travaux ont débuté en 2014 et leur fin est prévue 2015.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Élaborer l'étude et la faire valider par l'administration.
- Suivre les réseaux de surveillance ;
- Collecter et analyser les données de terrain ;
- Créer une base de données spécifique ;
- Renforcer l'équipement du laboratoire de l'ENEF pour augmenter le nombre d'analyses ;
- Publier des bulletins d'informations sur l'état des écosystèmes aquatiques.
- Mener une étude de faisabilité pour la mise en place des réseaux de surveillance

OBJECTIF N°5 : PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES COMMUNAUTES LOCALES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS :

- **Assister les communautés villageoises dans la gestion des CHF au moyen d'actions de formation, de sensibilisation, aux méthodes de protection des plantations.**
- **Avoir expérimenté la gestion communautaire de la faune sauvage sur deux sites pilotes**

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'unités spécialisées de gestion des CHF mises en place	Nombre	ND	0	0	9	ND	ND
Nombre de communautés villageoises formées aux méthodes de protection des plantations	Nombre	ND	0	0	9	ND	ND
Nombre de micro- projets élaborés dans la gestion du CHF (AGR)	Nombre	ND	0	0	2	ND	ND
Nombre de missions de sensibilisation de communautés concernées par le projet	mission	2	2	2	5	ND	ND
Nombre de chasseurs répertoriés	nombre	0	50	50	20	ND	ND
Nombre commerçantes recensées	nombre	0	0	0	20	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : les données sont fournies par la Direction de la gestion de la faune et de la chasse et par la Direction du commerce et des produits cynégétiques

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : donne la quantité d'unités spécialisées de gestion des Conflit Homme-Faune mises en place pour gérer cette problématique. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 2 : renseigne sur le nombre de communautés villageoises formées aux méthodes de protection des plantations (ex : clôtures banales, boulettes de piment, etc.) en vue de prévenir le Conflit Homme-Faune. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 3 : répertorie le nombre de micro- projets élaborés dans la gestion du Conflit Homme-Faune. Ces projets ont pour but d'offrir des alternatives aux communautés dans la lutte contre la pauvreté et garantir la sécurité alimentaire. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 4 : donne Nombre de missions de sensibilisation de communautés concernées par le projet de gestion communautaire de la faune sauvage sur les sites choisis: Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 5 : renseigne sur le nombre chasseurs répertoriés dans les sites retenus. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 6 : donne le nombre de commerçants spécialisés dans la vente de la viande de brousse, recensées et intégrés dans le projet viande brousse. Il s'agit d'un décompte arithmétique

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION :

Résultat 1 :

- Mettre en place des unités de gestion des CHF ;
- Former les unités de gestion à la collecte et à l'analyse des données sur les Conflits Homme-Faune ;
- Expérimenter la méthode de boîte à outils en matière de gestion CHF ;
- Former et encadrer les communautés villageoises aux méthodes de protection et de répulsion ;
- Elaborer les microprojets sur la gestion des CHF
- Mieux organiser les battues administratives ;
- Identifier les couloirs de passages des éléphants.
- Organiser des tables rondes, etc. des débats sur la problématique du CHF

Résultat 2 :

Pour deux microprojets de chasse communautaire :

- Organiser la filière de commercialisation de la viande de brousse
- Contrôler le flux des produits de chasse
- Former les commerçants des produits de la chasse au respect de la réglementation en vigueur

Organiser les communautés des nouveaux sites de chasse

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- L'ANPN, les ONG notamment WWF, ASF et WCS apportent un appui technique (fourniture de matériel, logistique etc.) dans la conduite des opérations d'assistance des communautés aux CHF.
- La FAO apporte un appui financier à la mise en œuvre des micro- projets de la filière viande de brousse

OBJECTIF N°6 : AVOIR DEVELOPPE LES CAPACITES DE L'ADMINISTRATION DANS LE CHAMP DU PROGRAMME

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL

Avoir poursuivi les actions de formation prioritaires dans le champ du programme

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'élaboration des plans de formation	%	0	0	0	100%	-	-
Nombre de Partenariats signés avec les établissements de formation (ENEF, EFG, etc.)	Nombre	0	0	0	2	ND	ND
Nombre d'Agents formés	Nombre	0	0	0	10	ND	ND
Nombre d'Agents recyclés (Renforcement de capacité)	Agents recyclés	0	0	0	50	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Les données sont disponibles auprès des Directions des études des DG

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : cet indicateur mesure la progression de l'élaboration des plans de formation des DG. Il s'agit d'un taux progressif.

Indicateur 2 : cet indicateur donne la quantité de Partenariats signés avec les établissements de formation sur les spécialités souhaitées. Il s'agit d'un décompte arithmétique ;

Indicateur 3 : cet indicateur renseigne le nombre d'agents du programme formés dans le cadre de la formation continue en cycle court ou long. Il s'agit d'un décompte arithmétique ;

Indicateur 4 : cet indicateur donne le nombre d'agents recyclés ayant reçu un renforcement des capacités au cours des ateliers et séminaires de formation. Il s'agit d'un décompte arithmétique.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION :

- Mettre en œuvre le plan pluriannuel de formation
- Nouer les partenariats avec les structures de formation
- Poursuivre la formation et recyclage des agents
- Poursuivre le redéploiement des agents

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- Les partenaires contribuent à la formation et au recyclage des agents (ENEF, EFG, EPCA, RAPAC...).

OBJECTIF N°7 : AMELIORER ET INTENSIFIER LA COLLABORATION AVEC LES OPERATEURS ET LES PARTENAIRES

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL:

Avoir actualisé et mis en œuvre conventions et protocoles de collaboration avec les opérateurs et les partenaires

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Nombre de conventions et protocoles mis en œuvre	Nombre	0	2	2	5	ND	ND
Nombre de conventions et protocoles révisés /actualisés	Nombre	0	3	3	5	ND	ND
Taux d'avancement dans la mise en place d'une équipe de suivi des conventions	%	0	0	0	100%	-	-

ND : non disponible

Source des données : les données sont fournies par les Directions des études des DG

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : donne le nombre de conventions et de protocoles mis en œuvre avec les opérateurs économiques, bailleurs, etc. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 2 : donne le nombre de conventions signées avec les partenaires économiques, opérateurs, etc. qui seront actualisés afin de les adapter aux réalités du moment. Il s'agit d'un décompte arithmétique

Indicateur 3 : donne l'état d'avancement dans la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire de suivi des conventions. Il s'agit d'un taux progressif.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Elaborer un plan d'action pour l'exécution de chaque convention ;
- Mettre en place une équipe de suivi des conventions avec les partenaires
- Evaluer conjointement le degré d'application des conventions actuellement en vigueur
- Actualiser les conventions conjointement avec les partenaires concernés
- Organiser et mener les missions de suivi dans les concessions

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

- Les partenaires contribuent aux échanges d'information.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandés pour 2015
N°9.395.1 Gestion de la faune sauvage et des aires protégées y compris les massifs forestiers	4 083 758 725	2 940 448 166	4 083 758 725	2 940 448 166
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	206 244 000	206 244 000	206 244 000	206 244 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	56 198 580	19 586 400	56 198 580	19 586 400
Titre 4. Dépenses de transfert	1 821 316 145	2 517 617 766	1 821 316 145	2 517 617 766
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000 000	197 000 000	2 000 000 000	197 000 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N°9.395.2 Surveillance des écosystèmes fluviaux	13 660 000	11 733 600	13 660 000	11 733 600
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	13 660 000	11 733 600	13 660 000	11 733 600
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	4 097 418 725	2 952 181 766	4 097 418 725	2 952 181 766
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	206 244 000	206 244 000	206 244 000	206 244 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	69 858 580	31 320 000	69 858 580	31 320 000
Titre 4. Dépenses de transfert	1 821 316 145	2 517 617 766	1 821 316 145	2 517 617 766
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000 000	197 000 000	2 000 000 000	197 000 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0

0

- (6) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (7) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

	Effectifs					
Emplois de l'administration	Réalisation 2013 (1)	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4		103	ND	0	ND	103
Solde forfaitaire globale (s1)	0	0	ND	0	ND	0
Catégorie A (s2)	74	73	ND	0	ND	73
Permanents	73	71	ND	0	ND	71
Non permanents	1	2	ND	0	ND	2
Catégorie B (s3)	28	25	ND	0	ND	25
Permanents	25	23	ND	0	ND	23
Non permanents	3	2	ND	0	ND	2
Catégorie C (s4)	8	5	ND	0	ND	5
Permanents	3	2	ND	0	ND	2
Non permanents	5	3	ND	0	ND	3
Main d'œuvre non permanente (t)	5	4	ND	7	+3	11
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	115	107	ND	7	+3	114

(8) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

	Effectifs		
Emplois rémunérés	Réalisation 2013 (1)	Prévision 2014	Prévision 2015
Agence Nationale des Parcs Nationaux			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	ND	ND	ND
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	ND	ND	ND
Total pour l'opérateur	ND	ND	ND
Total pour le programme	ND	ND	ND

(9) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

(10) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat

(11) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires		0	0	
Total		0	0	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Fournitures informatiques	755. 000	2 565 000	27 Cartouches d'encre imprimantes :15.000x 27 = 405.000 70 Cartouches encre photocopieurs : 30. 000x 70= 2.100.000 Antivirus Kaspersky 3 postes :20. 000 x 3 = 60 000
	Frais de missions	5. 974.000	18 .000. 000	Missions de sensibilisation et de lutte contre le braconnage effectuées par 10 Agents X 50.000Fcfa/J X 9 jours de terrain=4.500.000x4 trimestres=18.000.000
	Carburants véhicules	7 040 000	5 640 000	Achat carburant et lubrifiant pour intensifier les missions de terrain: 1000 litres X 470 FCFA X 12 missions
	Papeterie	5. 817.400	5 155 000	Le programme a besoin pour chacune de 6 Directions technique et la Direction générale de: 10 carton de papier canon de 25000 fcfa chacun, 100 blocs note A4 de 3000f cfa chacun, un carton de chemises cartonnée de 50.000, un carton de sous chemises de 25000fcfa et de 22 classeurs cartonnés x 5000= 110.000 fcfa 736428 X 7 directions et direction générale ;
Total		19.586.400	31 360 000	
3. Autres dépenses de biens et services		0	0	
Total		0	0	
Total Global		19.586.400	31.360.000	

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages		0	0	
Total		0	0	
2. Transferts aux collectivités locales		0	0	
Total				
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité		0	0	
Total		0	0	
4. Autres transferts	Cotisation internationale : Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES)	7 059 766	395.874	Montant de la cotisation annuelle : 395.874Fcfa
	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)	10 558 000	1.968.000	Montant de la cotisation annuelle : 1 968 000 fcfa
	Subvention à un Opérateur	0	2.500.000.000	Subvention l'Agence Nationale des Parcs Nationaux(ANPN) = 2.500.000.000
Total		17.617.766	2.502.363.874	
Total Global		17.617.766	2.502.363.874	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour étude de définition	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
Projet de Structuration de la filière viande de brousse au Gabon (Elevage de viande de brousse)	Non	5 ans (2012-2017)	525.000.000	107.000.000	60.000.000	197.000.000
Total global			525.000.000	107.000.000	60.000.000	197.000.000

Justifications :

Projet de Structuration de la filière viande de brousse au Gabon (Elevage de viande de brousse) :

- Organiser la filière de commercialisation de la viande de brousse en : 35.000.000 soit:
 - 5 Campagnes de sensibilisation dans sites du Projet:(300000X5=1500000)
 - 4 Réunions de concertation avec les acteurs concernés par le projet: 2500000 X 4= 10.000.000
 - 2 Missions d'inventaire faunique: 2500000 X 2= 5000 000
 - 2mission d'identification de nouveaux sites: 2500000X2=5000 000.
- Contrôler le flux des produits de chasse: 70.000.000 soit:
 - Aménager 4 les points de contrôle ou abris 5000 000X 4=20000000

- Achat de 10 registres Ha-doc: $30000 \times 5 = 3\,000\,000$
- Impression des fiches de collecte: $5000 \text{ Fiches} \times 1000 = 5\,000\,000$
- Equipement léger de terrain: tentes- cônes de signalisation- Torches, appareil photo numériques, sifflets, uniformes, imperméables, gangs etc....= 55.000.000
- Former les commerçants des produits de la chasse au respect de la réglementation en vigueur : 28.340.000 soit:
 - 4 Ateliers de formation: $3000000 \times 4 = 12.000.000$
 - Prise en charge de 6 formateurs (transport, hébergement et restauration): $80.000 \text{ F} \times 6 \text{ Formateurs} \times 8 \text{ jours} = 3840000$
 - Confection de 500 classeurs contenant les modules de formation: $25000 \times 500 = 12\,500\,000$
- Organiser les communautés des nouveaux sites de chasse : 68.000.000 soit :
 - Appui à la mise en place de 2 coopératives ou associations des chasseurs communautaires $34.000.000 \times 2 = 68.000.000$
 - Atelier de formation des chasseurs
 - Equipement de base de fonctionnement (Armes et munitions chasses, police assurance.

PROGRAMME AMELIORATION DU
CADRE DE VIE PRESERVATION DE
L'ENVIRONNEMENT ET
DEVELOPPEMENT DURABLE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

L'action du programme vise à (i) assurer la recherche et l'expérimentation dans les domaines de l'environnement, (ii) protéger et améliorer le cadre de vie urbain et rural, (iii) harmoniser le développement industriel avec la sauvegarde du milieu naturel, (iv) surveiller les établissements jugés dangereux, insalubres ou incommodes, (v) assurer l'aménagement et la conservation des sites, (vi) informer et éduquer le public en matière d'environnement et de protection de la nature et (vii) promouvoir et suivre la législation et la réglementation nationales relatives à l'environnement.

Il faut dire que sur les deux (2) dernières décennies, on relève une nette amélioration de la prise en compte de l'environnement dans tous les secteurs d'activité. En effet, la législation environnementale gabonaise s'est considérablement renforcée au fil de ces dernières années au point de faire de ce pays, peu peuplé et aux ressources biologiques importantes, un leader de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale. En témoigne, la récente adoption par les deux chambres du Parlement ainsi que leur promulgation, de la Loi d'orientation sur le Développement durable et de la nouvelle Loi n° 007/2014 du 01 Août 2014 relative à la protection de l'environnement qui abroge la Loi n° 16/93 du 26 Août 1993 dite Code de l'environnement.

Plus précisément, le Programme « Amélioration du cadre de vie, Préservation de l'environnement et Développement durable » comprend (i) l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable, (ii) la lutte contre les pollutions et les nuisances, (iii) la Protection et préservation stratégique et globale de la biodiversité, (iv) la lutte contre les changements climatiques, (v) la valorisation des biens et services environnementaux, (vi) la centralisation de la connaissance et du contrôle des ressources naturelles, (vi) la sensibilisation / promotion / communication dans le cadre du périmètre d'intervention du programme, (vii) le contrôle du respect des cahiers des charges par les opérateurs en matière environnementale et (viii) les inspections environnementales sur le territoire à travers la mise en place prochaine des Brigades Itinérante de Surveillance Environnementale (BISE).

En revanche, sont exclus du champ de ce Programme (i) la Gestion opérationnelle des eaux continentales (fleuves et lagunes) ; (ii) la gestion opérationnelle de la faune sauvage et des aires protégées (massifs forestiers inclus) ; (iii) le développement opérationnel des énergies renouvelables ; (iv) les projets d'assainissement urbain ; (v) la sensibilisation sur les maladies vectorielles – vulgarisation des kits d'assainissement ; (vi) la promotion opérationnelle des matériaux renouvelables et durables ; (vii) les structures et projets de l'artisanat et de l'économie sociale dans le domaine environnemental et (viii) la surveillance des carrières.

Le programme est piloté par **Monsieur Louis Léandre EBOBOLA TSIBAH**, Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Pour mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature, la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) est soutenue dans sa mission par des institutions et organismes sous tutelle. Il s'agit : du Centre National Anti-pollution (CENAP), de l'Autorité Nationale Désignée pour les Mécanismes de Développement Propres (AN-MDP), du Programme

Par ailleurs, ce Programme entretient des liens étroits avec certains programmes dont les activités côtoient les mêmes centres d'intérêt axés sur une gestion durable de nos ressources naturelles; il s'agit de :

- « Conservation de la Biodiversité » ;
- « Gestion durable des eaux et forêts »

PRESENTATION DES ACTIONS

Les principales actions du programme «Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable» sont

- Gestion des pollutions industrielles et urbaines ;
- Organisation des inspections environnementales

ACTION N° 1 : GESTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET URBAINES

Cette action se caractérise par la mise en œuvre d'activités liées à (i) la définition d'une politique et des mécanismes de contrôle de la gestion des déchets ; aux (ii) Inventaires des Gaz à effet de Serre voir le bilan carbone, à (iii) la définition d'une politique et de mécanismes de contrôle de la gestion de substances dangereuses ; à (iv) l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité ; à (v) la centralisation de la connaissance et du contrôle des ressources naturelles ; au (vi) suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan climat ; aux (vii) études sur le changement climatique ; à (viii) l'évaluation de l'empreinte écologique dans les projets de développement mis en œuvre sur le territoire national ; à (ix) la promotion des filières de l'économie verte et à (x) la sensibilisation en matière d'environnement et de développement durable.

Afin de remplir toutes ces missions, la DGEPN s'appuie sur les directions techniques suivantes :

- Direction de l'Environnement et de la Nature ;
- Direction des Etudes, du Contentieux et du Droit de l'Environnement

Bien entendu, les Brigades zonales en ce qu'ils constituent les services déconcentrés de la DGEPN contribuent amplement à la mise en œuvre de cette action.

ACTION N° 2 : ORGANISATION DES INSPECTIONS ENVIRONNEMENTALES

Cette action se caractérise par (i) le contrôle du respect des Plans de Gestion Environnementale Sociale (PGES) par les différents opérateurs économiques ; (ii) la réalisation d'audits environnementaux chez les opérateurs économiques ; (iii) l'organisation d'inspections programmées et inopinées et (iv) le contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les attentes exprimées aujourd'hui par la population portent pour l'essentiel sur l'amélioration de leur cadre de vie quotidien : la gestion des déchets ménagers, l'assainissement, la réduction des pollutions industrielles... Ces attentes revêtent une acuité particulière dans les zones urbaines, qui ont subi ces dernières années un processus important de dégradation, à l'instar de Libreville qui est aujourd'hui constituée à 80 % de quartiers sous intégrés.

L'autorité politique partage cette préoccupation majeure et attend par ailleurs du programme des résultats significatifs dans les domaines suivants :

- la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ;
- l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
- le développement des comportements écologiques de la population ;
- la cohérence globale de l'action publique en matière environnementale ;
- le développement de l'image de marque internationale du Gabon en matière environnementale.

Toutes ces attentes sont largement relayées par un réseau d'associations nationales et internationales de plus en plus dense et actif sur les questions environnementales : c'est ainsi qu'en 10 ans, le nombre d'associations de protection de l'environnement au Gabon a été multiplié par plus de 10.

Plusieurs avancées peuvent d'ores et déjà être mises à l'actif des décideurs et acteurs publics dans le domaine environnemental, par exemple :

- la prise de conscience progressive de l'enjeu environnemental par les populations, notamment en ville ;
- l'existence d'un cadre législatif et réglementaire ;
- une prise en compte réelle des aspects environnementaux dans tous les projets sectoriels présentant certaines caractéristiques (taille de l'investissement, nature des activités) ;
- la contribution internationale croissante du Gabon en matière environnementale dans le cadre des traités, conventions et accords qu'il a signés et qui le rendent par ailleurs éligibles à un certain nombre de dispositifs de financement ;
- la promotion par l'Etat des métiers de l'environnement ;
- la création des parcs nationaux et des réserves naturelles ;
- la promulgation de la loi n°007/2014 du 01/08/2014 relative à la protection de l'environnement et de la loi d'orientation sur le développement durable.

Néanmoins, des insuffisances et difficultés importantes restent à traiter, notamment :

- l'écart entre les ambitions globalement définies dans les différents documents d'orientation stratégique et les possibilités réelles d'organisation et de réalisation des acteurs publics ;
- l'insuffisance des outils et programmes d'action opérationnels ;
- le chevauchement des compétences et le peu de synergies entre administrations, agences et institutions dans le domaine environnemental, dans un contexte d'augmentation forte du nombre des acteurs impliqués (cf. la création récente du Conseil Climat, de la Commission nationale du développement durable, de l'AN-MDP, de l'AGEOS...) ;
- la faiblesse du cadre de concertation et des synergies aux niveaux sous régional et régional ;
- la non adhésion de certains pays limitrophes aux conventions internationales, par exemple en matière de pollution marine ou de braconnage.

- Enjeu 1 : Promouvoir et animer la mise en œuvre d'un modèle de développement durable ;
- Enjeu 2 : Améliorer le cadre de vie de la population ;
- Enjeu 3 : Anticiper les conséquences du réchauffement climatique et prévoir les mesures d'adaptation indispensables ;
- Enjeu 4 : Faire de l'économie verte un levier de création d'emplois et de revenus pour la population.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : AVOIR ELABORE OU ACTUALISE TOUS LES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES QUI LE NECESSITENT DANS LE CHAMP DU PROGRAMME

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir élaboré au moins quatre (4) textes d'application à la nouvelle loi relative à la protection de l'environnement.
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir élaboré quatre (4) guides sectoriels relatifs à l'étude d'impact environnemental et social (EIES) dans le cadre du programme PAGOS

OBJECTIF N°2 : AVOIR REUSSI A AMELIORER LE RESPECT DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALES PAR LES USAGERS OU LES BENEFICIAIRES

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé au moins trois (3) missions de contrôle ou d'inspection dans les entreprises

OBJECTIF N°3 : LE SYSTEME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT SERA TOTALEMENT OPERATIONNEL

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir créé et débuté l'alimentation de la base de données nécessaire à la mise en place d'un Système d'Information Environnementale (SIE)

OBJECTIF N°4 : AVOIR DEFINI ET MIS EN PLACE UN SYSTEME GLOBAL DE PILOTAGE ET D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PREVUES DANS LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir formé au moins 100 cadres à la maîtrise de la Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie (GADDF) et produit un rapport d'analyse et d'évaluation de la prise en compte des différentes dimensions du développement durable dans les stratégies nationales.

OBJECTIF N°5 : AVOIR ACTUALISE ET MIS EN ŒUVRE LE PLAN D'URGENCE ET DE LUTTE CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS ET LES REJETS ILLICITES D'HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir actualisé le Décret N° 653 / PR / MTEPN du 21 Mai 2003 relatif à la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles.

OBJECTIF N°6 : AVOIR DEVELOPPE LES FILIERES DE L'ECONOMIE VERTE

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir communiqué sur les filières de l'économie verte auprès des populations, des administrations publiques et du secteur privé.

OBJECTIF N°7 : AVOIR MIS EN ŒUVRE LE PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir mis à jour des informations relatives aux circonstances nationales
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé les inventaires de gaz à effet de serre sur les secteurs retenus

OBJECTIF N°1 : AVOIR ELABORE OU ACTUALISE TOUS LES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES QUI LE NECESSITENT DANS LE CHAMP DU PROGRAMME
Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS :

- **Avoir élaboré au moins quatre (4) textes d'application à la nouvelle loi relative à la protection de l'environnement.**
- **Avoir élaboré quatre (4) guides sectoriels relatifs à l'étude d'impact environnemental et social (EIES) dans le cadre du programme PAGOS**

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'élaboration du texte sur les substances dangereuses	%				100	-	-
Taux d'élaboration du texte sur la pollution de l'air	%				100	-	-
Taux d'élaboration du texte sur les prescriptions à la production, à l'importation, à la vente et à l'utilisation de substances susceptibles d'altérer la qualité de l'air ou d'appauvrir la couche d'ozone	%				100	-	-
Taux d'élaboration du texte sur la détermination des éléments à considérer dans la pollution	%				100	-	-
Nombre de textes d'application produits	Texte d'application		4	?	4	?	?
Nombre de guides sectoriels sur les EIES élaborés	Guide sectoriel	0	0	0	4	7	11

ND : non disponible

Source des données : Les données sont fournies par la Direction des Etudes, du Contentieux et du Droit de l'Environnement. On retrouve aussi dans les documents suivants :

- Rapport du Comité de Pilotage du projet PAGOS
- Rapports d'activités du Régisseur PAGOS
- Revue trimestrielle entité tête de file PAGOS

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur détermine le cumul du poids des actions réalisées dans le cadre de l'élaboration du texte sur les substances dangereuses, sur 100%. L'atteinte de ce dernier taux signifie que l'activité a été entièrement réalisée.

Indicateur 2 : L'indicateur détermine le cumul du poids des actions réalisées dans le cadre de l'élaboration

du texte sur la pollution de l'air, sur 100%. L'atteinte de ce dernier taux signifie que l'activité a été entièrement réalisée.

Indicateur 3 : L'indicateur détermine le cumul du poids des actions réalisées dans le cadre de l'élaboration du texte sur les prescriptions à la production, à l'importation, à la vente et à l'utilisation de substances susceptibles d'altérer la qualité de l'air ou d'appauvrir la couche d'ozone, sur 100%. L'atteinte de ce dernier taux signifie que l'activité a été entièrement réalisée.

Indicateur 4 : Cet indicateur détermine le cumul du poids des actions réalisées dans le cadre de l'élaboration du texte sur la détermination des éléments à considérer dans la pollution, sur 100%. L'atteinte de ce dernier taux signifie que l'activité a été entièrement réalisée.

Indicateur 5 : L'indicateur est le décompte arithmétique des textes d'application produits. Le résultat est cumulatif d'une année sur l'autre.

Indicateur 6 : L'indicateur est le décompte arithmétique des guides sectoriels sur les EIES élaborés. Le résultat est cumulatif d'une année sur l'autre.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Résultat 1 :

- Recueil et analyse des textes existants au Gabon et à l'international sur ce thème ;
- Consultation des administrations partenaires et recueil d'information auprès de ces dernières ;
- Identification des écarts par rapport aux orientations contenues dans la loi et définition des éléments clé de la réglementation à produire ;
- Partage des éléments clé de la réglementation à produire avec les parties prenantes du programme (atelier restreint).

Résultat 2 :

- Etablir la liste des secteurs d'activités objets de l'élaboration des guides sectoriels sur les EIES ;
- Elaborer les guides sectoriels grâce à une approche participative ;
- Valider les guides sectoriels ;
- Rendre opérationnel les guides sectoriels.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- Secrétariat Général du Gouvernement, Centre National Anti-Pollution, etc...
- Implication des partenaires (administration, Cabinet d'études EIES, ONG environnementales, opérateurs économiques) dans la formulation des nouvelles procédures d'instruction et de validation des EIES

OBJECTIF N°2 : AVOIR REUSSI A AMELIORER LE RESPECT DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALES PAR LES USAGERS OU LES BENEFICIAIRES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL

Avoir réalisé au moins trois (3) missions de contrôle ou d'inspection dans les entreprises

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de contrôles / inspections réalisés dans les entreprises	Contrôle/inspection		10	10	3	5	
Nombre de procès verbaux produits à la suite de contrôles ou d'inspections dans les entreprises	Procès verbaux		10	10	1	2	
Nombre de rapports produits à la suite de contrôles des Plans de Gestion Environnemental et Social	Rapport de contrôle		10	10	2	3	

ND : non disponible

Source des données : Rapport de missions de contrôles et PV d'inspections de la DGPEN

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : il renseigne sur le nombre de contrôles / inspections réalisés dans les entreprises tous secteurs d'activités répertoriés. Il s'agit d'un décompte arithmétique cumulé par an ;

Indicateur 2 : il mesure en nombre, la quantité de procès verbaux produits à la suite de contrôles ou d'inspections dans les entreprises tous secteurs d'activités répertoriés. Il s'agit d'un décompte arithmétique cumulé par an ;

Indicateur 3 : il informe sur la quantité de rapports produits à la suite de contrôle des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Il s'agit d'un décompte arithmétique cumulé par an.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Choisir les entreprises qui feront l'objet des missions d'inspection : en priorité des entreprises des secteurs pétrole, mines, agro-industrie et alimentaire, génie-civile et infrastructures routières, installations de traitement de déchets et d'assainissement, installations industrielles diverses ;
- Coordonner le cas échéant les contrôles conjoints avec les autres administrations concernées ;
- Formaliser un calendrier de contrôles et d'inspection ;
- Former les équipes ;
- Réaliser les missions d'inspections et de contrôles

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Les missions d'inspection et de contrôle seront menées en collaboration avec l'appui des ministères de tutelle des secteurs d'activités et avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales.

OBJECTIF N°3 : LE SYSTEME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ENVIRONNEMENT SERA TOTALEMENT OPERATIONNEL

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Avoir créé et débuté l'alimentation de la base de données nécessaire à la mise en place d'un Système d'Information Environnementale (SIE)

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la conception de la base de données	%		100%	25%	100%	-	-
Nombre de données collectées et saisies par thématique	Données		2000	500	2000	4000	6000

Source des données : rapports d'activité du Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) et du Réseau National de l'Information Environnementale (RNIE)

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur donne le cumul du poids des actions réalisées dans le cadre de la conception de la base de données du Système d'Information Environnementale (SIE), sur 100 %. Ce taux sera atteint en 2015 la base de données sera opérationnelle.

Indicateur 2 : L'indicateur est le décompte arithmétique des données collectées et saisies par thématique dans la base de données du Système d'Information Environnementale (SIE). Le résultat est cumulatif d'une année sur l'autre.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION :

- Mettre en place un groupe de travail pluripartite (PRGIE, DGE, autres administrations, opérateurs de l'Etat) ;
- Concevoir l'outil et le développer techniquement ;
- Collecter les données primaires et secondaires ;
- Implémenter les données dans le SGBD.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Implication des administrations publiques, privées et ONGs dans le groupe projet pour alimenter la base de données.

OBJECTIF N°4 : AVOIR DEFINI ET MIS EN PLACE UN SYSTEME GLOBAL DE PILOTAGE ET D’EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PREVUES DANS LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Avoir formé au moins 100 cadres à la maîtrise de la Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie (GADDF) et produit un rapport d'analyse et d'évaluation de la prise en compte des différentes dimensions du développement durable dans les stratégies nationales.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'agents formés	Nombre	0	0		100	-	-
Taux d'avancement dans l'élaboration du rapport de contexte	%				100	-	-

ND : non disponible

Source des données : rapport d'activité de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : il informe sur le nombre d'agents formés à la maîtrise de la Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie. Il s'agit d'un décompte arithmétique cumulé par an ;

Indicateur 2 : Cet indicateur indique le cumul du poids des actions réalisées dans le cadre de l'élaboration du rapport d'évaluation, sur 100%. Cette cible sera atteinte en 2015.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Rédiger une requête officielle auprès de l'Institut Francophone pour la Développement durable (IFDD) ;
- Préparer et organiser un atelier de formation à l'utilisation de la Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie (GADDF) ;
- Identifier la(les) stratégie(s) nationale(s) de développement ;
- Evaluer les stratégies nationales de développement au regard du développement durable ;
- Elaborer le rapport.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

La réalisation de cet objectif se fera en collaboration étroite avec l'Institut Francophone pour le développement Durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). En l'espèce l'IFDD va apporter au Gouvernement une assistance technique (mobilisation des experts) et une assistance financière.

OBJECTIF N°5 : AVOIR ACTUALISE ET MIS EN ŒUVRE LE PLAN D'URGENCE ET DE LUTTE CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS ET LES REJETS ILLICITES D'HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Avoir actualisé le Décret N° 653 / PR / MTEPN du 21 Mai 2003 relatif à la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles.

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux de révision du nouveau Décret sur préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles	%				100	-	-
Nombre d'exercice de lutte réalisés contre les pollutions	Exercice de lutte		1	1	0	1	2

Source des données : Les données sont dans disponibles dans les documents suivants :

- Décret 653 susvisé ;
- Rapport de l'atelier / exercice 2012 du PUNG ;
- Contributions diverses.

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : cet indicateur donne le cumul du poids des actions dans le cadre de la révision du nouveau Décret sur la préparation et la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles, sur 100%. L'atteinte de ce taux signifie que la révision du Décret est effective.

Indicateur 2 : L'indicateur est le décompte arithmétique des exercices de lutte réalisés contre les pollutions. Le résultat est cumulatif d'une année sur l'autre.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Identifier les Représentants des administrations et les entreprises concernées;
- Organiser l'atelier de révision;
- Etablir un chronogramme pour la production du nouveau Décret sur le PUNG.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Elargir la réflexion avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales et envisager une sensibilisation y relative.

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Avoir communiqué sur les filières de l'économie verte auprès des populations, des administrations publiques et du secteur privé.

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Nombre de réunions organisées autour de la thématique.	Réunion	0	0	0	6	4	10
Nombre de villages sensibilisés	Village	0	0	0	20	30	50
Nombre d'entreprises sensibilisées	Entreprise	0	0	0	10	15	20
Nombre d'emplois dans les filières de l'économie verte	Emploi	0	0	0	ND	ND	ND
Nombre d'entreprises dans les filières de l'économie verte	Entreprise	0	0	0	ND	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Les données sont dans disponibles dans les documents suivants :

- Rapport d'activité de l'unité de gestion du projet (UGP) ;
- Rapport d'activité du prestataire WCS ;
- Rapport de missions PNUD ;
- Site web DGEPN (www.environnement-gabon.com).

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : cet indicateur est le décompte arithmétique des réunions organisées autour de la thématique. Le résultat est cumulatif d'une année sur l'autre.

Indicateur 2 : L'indicateur est le décompte arithmétique des villages sensibilisés autour de la thématique. Le résultat est cumulatif d'une année sur l'autre.

Indicateur 3 : Cet indicateur est le décompte arithmétique des entreprises sensibilisées autour de la thématique. Le résultat est cumulatif d'une année sur l'autre.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Organiser une réunion de lancement des activités impliquant les parties prenantes ;
- Démarrer les premières missions de terrain ;
- Identifier des opérateurs économiques implantés dans la zone et populations ;
- Elaborer le rapport final.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

La réalisation de cet objectif se fera en collaboration étroite avec l'ONG (WCS), prestataire dans le cadre de ce projet et évoluant déjà dans la vallée de la MBE. Le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD) apportera sa contribution en qualité d'agence d'exécution pour ce qui est des aspects financiers.

OBJECTIF N° 7 : AVOIR MIS EN ŒUVRE LE PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS :

- **Avoir mis à jour des informations relatives aux circonstances nationales sur les changements climatiques**
- **Avoir réalisé les inventaires de gaz à effet de serre sur les secteurs retenus**

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la mise à jour des informations	%				100	-	-
Taux de mise en œuvre du plan d'action sur les changements climatiques	%				15	30	100
Taux d'avancement dans la réalisation des inventaires du secteur Energie	%				35	70	100
Taux d'avancement dans la réalisation des inventaires du secteur Forêt	%				35	70	100
Taux d'avancement dans la réalisation des inventaires du secteur Agriculture	%				35	70	100
Taux d'avancement dans la réalisation des inventaires sur les Procédés industriels	%				35	70	100
Taux d'avancement dans la réalisation des inventaires sur les Déchets	%				35	70	100

ND : non disponible

Source des données : Document de projet de la troisième communication nationale (PRODOC), DSCR, RGPH

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur donne le cumul du poids des actions dans le cadre de l'avancement dans la mise à jour des informations, sur 100%. L'atteinte de ce taux signifie que les circonstances nationales sur les changements climatiques sont mises à jour.

Indicateur 2 : L'indicateur donne le cumul du poids des actions dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action sur les changements climatiques, sur 100%. L'atteinte de ce taux signifie que le plan d'action sur les changements climatiques est effectif.

Indicateur 3 : L'indicateur donne le cumul du poids des actions dans le cadre de la réalisation des inventaires du secteur Energie, sur 100%. L'atteinte de ce taux signifie que les inventaires du secteur Energie sont totalement mises à jour.

Indicateur 4 : Cet indicateur donne le cumul du poids des actions dans le cadre de la réalisation des inventaires du secteur Forêt, sur 100%. L'atteinte de ce taux signifie que les inventaires du secteur Forêt sont totalement

mises à jour.

Indicateur 5 : Cet indicateur donne le cumul du poids des actions dans le cadre de la réalisation des inventaires du secteur Agriculture, sur 100%. L'atteinte de ce taux signifie que les inventaires du secteur Agriculture sont totalement mises à jour.

Indicateur 6 : L'indicateur donne le cumul du poids des actions dans le cadre de la réalisation des inventaires sur les Procédés industriels, sur 100%. L'atteinte de ce taux signifie que les inventaires sur les Procédés industriels sont totalement mises à jour.

Indicateur 7 : L'indicateur donne le cumul du poids des actions dans le cadre de la réalisation des inventaires sur les Déchets, sur 100%. L'atteinte de ce taux signifie que les inventaires sur les Déchets sont totalement mises à jour.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION :

Résultat 1 :

- Elaboration des termes de références thématiques pour le recrutement des consultants ;
- Recrutement des consultants ;
- Elaboration d'études par les consultants ;
- Organisation des ateliers de concertation et de validation nationale des résultats des études ;

Résultat 2 :

- Elaboration des termes de références thématiques pour le recrutement des consultants ;
- Recrutement des consultants ;
- Organisation des ateliers de formations des consultants aux logiciels du GIEC (Groupe Intergouvernemental des Experts sur l'Evolution du Climat) sur les inventaires des gaz à effet de serre et sur les modélisations ;
- Lancement des différentes études thématiques ;
- Organisation des ateliers de concertation et de validation nationale des résultats des études
- Validation des résultats d'inventaires de gaz à effet de serre par des experts accrédités CNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) ;

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Les administrations en charge de l'énergie, des ressources hydrauliques, des hydrocarbures, des industries, des forêts, de l'agriculture, de la planification, des collectivités locales, des opérateurs économiques et des organisations non gouvernementales seront chargées de fournir les données de base du contexte national.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandés pour 2015
N°9.004.1 Gestion des pollutions industrielles et urbaines	458 690 780	439 948 000	458 690 780	439 948 000
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	18 948 000	18 948 000	18 948 000	18 948 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 742 780	40 000 000	150 742 780	40 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	289 000 000	381 000 000	289 000 000	381 000 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N° 9.004.2 Organisation des inspections environnementales	34 140 496	238 274 527	34 140 496	222 536 683
Titre 1. Charges financières de la dette				
Titre 2. Dépenses de personnel	5 400 000	21 137 844	5 400 000	5 400 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	28 740 496	21 137 844	28 740 496	21 137 844
Titre 4. Dépenses de transfert	0	195 998 839	0	195 998 839
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	492 831 276	678 222 527	492 831 276	662 484 683
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	24 348 000	40 085 844	24 348 000	40 085 844
Titre 3. Dépenses de biens et services	179 483 276	61 137 844	179 483 276	61 137 844
Titre 4. Dépenses de transfert	0	195 998 839	0	195 998 839
Titre 5. Dépenses d'investissement	289 000 000	381 000 000	289 000 000	381 000 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0

(12) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.

(13) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013	Ouverts en LF pour 2014	Répartition prévisionnelle 2015			Total
	(1)	(a)	Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	80	80	0	66	65	145
Solde forfaitaire globale (s1)		0	0	0	0	0
Catégorie A (s2)	55	55	0	65	65	120
Permanents		55	0	65	65	120
Non permanents		0	0	0	0	0
Catégorie B (s3)	22	22	0	1	1	23
Permanents		22	0	1	1	23
Non permanents		0	0	0	0	0
Catégorie C (s4)	3	3	1	0	-1	2
Permanents		3	0	0	-1	2
Non permanents		0	0	0	0	0
Main d'œuvre non permanente (t)	10	10	0	0	0	10
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	90	90	0	66	65	155

(14) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

Emplois rémunérés	Effectifs		
	Réalisation 2013 (1)	Prévision 2014	Prévision 2015
Operateur : Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE)			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	13	13	13
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0
Total pour l'opérateur	13	13	13
Operateur : Centre National Anti-pollution (CENAP)			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	24	24	24
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0
Total pour l'opérateur	24	24	24
Operateur : Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	4	4	4
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0
Total pour l'opérateur	4	4	4
Operateur : Autorité Nationale pour les Mécanismes de Développement Propre (AN-MDP)			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	8	8	8
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0
Total pour l'opérateur	8	8	8
Total pour le programme	49	49	49

(15) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

(16) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat

(17) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires		0	0	
Total		0	0	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Fournitures de bureau	0	5 000 000	Stylo bille : 250 x 2.270 Fcfa ; pot à crayon multifonction : 30 x 16.981 Fcfa ; agrafeuse : 30 x 18.115 Fcfa ; agrafes n°10 : 50 x 380 Fcfa ; agrafes TOT50 : 50 x 260 Fcfa ; bloc master : 100 x 2.250 Fcfa ; chemises couleurs : 30 x 13.610 Fcfa ; boîtes archives : 33 x 9.250 Fcfa ; blanco : 47 x 1.135 Fcfa ; porte-blocs A4 : 30 x 3.951 Fcfa ; parafeur : 15 x 38.951 Fcfa ; trombone distributeur magnétique : 25 x 6.000 Fcfa ; pochettes 162*229 : 5000 x 40 Fcfa ; pochettes 280*400 : 3000 x 320 Fcfa ; pochette 229*324 : 5000 x 65 Fcfa ; perforateur : 1 x 18.935 Fcfa.
	Papeterie	4 550 400	3 000 000	2 cartons de rame par service (5 services) pendant 1 mois ; 25.000 Fcfa/le carton ; (2 x 5 x 12 x 25.000 = 3.000.000 Fcfa)
	Carburant- véhicule divers	11 328 000	11 600 000	3 missions d'inspection/contrôle programmées et 10 missions de terrain inopinées : 200.000 Fcfa/mission ; gestion quotidienne : 5 véhicules de liaison x 150.000 Fcfa/mois ; (13 x 200.000 + 5 x 150.000 x 12 = 11.600.000 Fcfa)
	Frais de mission au Gabon	6 200 000	2 160 000	Objectif 2 : 3 missions à raison de 2 agents/mission durant 2 jours (total frais de mission/ jour = 180.000 Fcfa) ; (3 x 2 x 2 x 180.000 = 2.160.000 Fcfa)
	Frais de missions hors du Gabon	35 230 000	10 100 000	Convention RAMSAR (1 réunion annuelle d'une durée de 3 jours, 2 agents ; 350.000 Fcfa/jour) soit un total de = <u>2.100.000 Fcfa</u> ; Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2 réunions annuelles d'une durée de 4 jours minimum, équipe de 2 agents ; 350.000 Fcfa/jour) soit un total de = <u>5.600.000 Fcfa</u> ; Convention d'Abidjan sur la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières d'Afrique (1 réunion annuelle d'une durée de 4 jours, équipe de 2 agents ; 300.000 Fcfa/jour) soit un total de = <u>2.400.000 Fcfa</u> .
	Frais de déplacement au Gabon	5 160 000	1 800 000	Objectif 2 : - billets d'avion pour 5 missions à raison de 2 agents/mission (180.000 Fcfa/billet).
	Frais de déplacements hors du Gabon	26 040 000	8 000 000	Convention RAMSAR (1 réunion annuelle, équipe de 2 agents ; 1.200.000 Fcfa/billet) soit un total de = <u>2.400.000 Fcfa</u> ; Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2 réunions annuelles, équipe de 2 agents ; 1.100.000 Fcfa/billet) soit un total de = <u>4.400.000 Fcfa</u> ; Convention d'Abidjan sur la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières d'Afrique (1 réunion annuelle, équipe de 2 agents ; 600.000 Fcfa/billet) soit un total de = <u>1.200.000 Fcfa</u> .
	Locations bâtiment divers	8 300 000	3 600 000	3 brigades à raison de 100.000 Fcfa le loyer mensuel
	Entretien et réparations -véhicules divers	2 750 000	6 900 000	115.000 Fcfa/mois pour l'entretien d'un véhicule (5 véhicules de liaison).
	Entretien et réparations – équipement informatique	750 000	3 000 000	5 photocopieurs à entretenir 6 fois/an (100.000 Fcfa /entretien).
	Entretien et réparations – clim. de bureaux et bâtiments administratifs	0	2 400 000	Entretien à réaliser 4 fois/an pour 24 split (25.000 Fcfa/split)
	Impression	2 730 000	1 000 000	Fournitures d'impression pour les 5 services à renouveler 2 fois/an (coût du matériel = 100.000 Fcfa/service)
	Frais diffusion	3 420 000	2 077 842	39 communiqués (53.278 Fcfa/communiqué)
Total		106 458 400	61 137 842	
3. Autres dépenses de biens et services		0	0	
Total		0	0	
Total Global		106 458 400	61 137 842	

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages		0	0	
Total		0	0	
2. Transferts aux collectivités locales		0	0	
Total		0	0	
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité		0	0	
Total		0	0	
4. Autres transferts	Subvention aux organismes publics personnalisés	110 400 000	0	
	Subventions aux organisations internationales	18 500 000	116 023 135	Convention RAMSAR (1.000.000 Fcfa) ; Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2.000.000 Fcfa) ; Protocole de Kyoto (1.250.000 Fcfa) ; Convention sur la diversité biologique (150.000 Fcfa) ; Convention d'Abidjan sur la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières d'Afrique (15.450.000 Fcfa). Arriérés sur toutes ces conventions pour les exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 : <u>96.173.135 Fcfa</u>
	Subventions aux ONG	15 836 800	16 600 000	"Amis de la Nature" : 1.200.000 Fcfa ; "EDEN" : 1.000.000 Fcfa ; "FOBIGENA" : 700.000 Fcfa ; "Aventures sans Frontière" : 1.000.000 Fcfa ; "CIAJE" : 1.200.000 Fcfa ; "Forêts Développement" : 700.000 Fcfa ; "Brain Forêt" : 500.000 Fcfa ; "Croissance Saine Environnement" : 500.000 Fcfa ; "HUMEN" : 500.000 Fcfa ; "WORLD PROMUS" : 500.000 Fcfa ; "CADDE" : 1.000.000 Fcfa ; "Gabon Environnement" : 700.000 Fcfa ; "ODPCV" : 500.000 Fcfa ; "APDAL" : 500.000 Fcfa ; "CAMPAA" : 700.000 Fcfa ; "ASS FAM DEV" : 700.000 Fcfa ; "IBONGA" : 500.000 Fcfa ; "ASI" : 500.000 Fcfa ; "AJO" : 500.000 Fcfa ; "GALCI" : 500.000 Fcfa ; "Génération Eau Claire" : 700.000 Fcfa ; "Elik MINKEBE" : 500.000 Fcfa ; "Nickel Services" : 500.000 Fcfa ; "Action Sociale pour le Développement Durable" : 500.000 Fcfa ; "Ville verte" : 500.000 Fcfa.
	Autres subventions : Lutte contre l'érosion côtière		20 000 000	<u>Restauration d'une portion de plage à Cocobeach</u> : 1 maçon pour la pose de perimaçonné sur 150m*1,5 pour un coût unitaire de 30.000 Fcfa ; apport de sable (50 camionnettes à 109.000 Fcfa l'unité) : missions de supervision : 5 missions de 2 jours pour 3 personnes (coût global journalier = 260.000 Fcfa).
	Autres subventions : Semaine nationale de l'environnement		43 375 704	<u>Kit matériel de nettoyage</u> : Brouettes 200 x 49.500 Fcfa ; Balai cantonnier 200 x 5.900 Fcfa ; Manche cantonnier 200 x 3.200 Fcfa ; Pelle 200 x 5.200 Fcfa ; Mance de pelle 200 x 1.000 Fcfa ; Masque anti-poussière 200 x 4.000 Fcfa ; Gilet de signalisation 200 x 3.500 Fcfa ; Râteau jardinier 200 x 3.200 Fcfa ; Manche de rateau 200 x 1.000 Fcfa. (total = 15.300.000 Fcfa) <u>Organisation de 2 ateliers selon thématique</u> : fourniture supports de communication : tee-shirts 3000 x 2.000 Fcfa ; casquettes 2400 x 1.800 Fcfa ; polos 176 x 5.000 Fcfa ; banderoles 10 x 80.000 Fcfa ; carburant 7.338,487 litres x 460 Fcfa ; location tentes 5 x 120.000 Fcfa ; restauration cocktail ouverture 100 x 9.000 Fcfa ; pause café 100 x 7.500 Fcfa ; pause déjeuner 100 x 12.000 Fcfa ; location bus 10 x 135.000 Fcfa (total = 20.175.704 Fcfa) <u>Location d'espace publicitaire et plan com</u> : table ronde 1 x 750.000 Fcfa ; dossier presse 1 x 450.000 Fcfa ; panneau d'affichage (1*1,5) 60 x 55.000 Fcfa ; impression affiche (1x1,5) 50 x 34.000 Fcfa ; fft pose 1 x 150.000 Fcfa ; conception 1 x 750.000 Fcfa ; honoraires 1 x 800.000 Fcfa (total = 7.900.000 Fcfa)
Total		144 736 800	195 998 839	
Total Global		144 736 800	195 998 839	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour étude de définition	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
Paielements pour services environnementaux dans la vallée de la MBE	Non		1 419 545 000	955 350 905	257 680 905	125 000 000
Projets d'Appui à la gestion durable des écosystèmes des zones humides critiques du Gabon (PAZH)	Non		4 235 500 000	0	1 129 500 000	162 000 000
Troisième Communication nationale sur le changement climatique	Non		70 000 000	0	0	70 000 000
Total global	0		5 655 045 000	955 350 905	1 387 180 905	357 000 000

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN
A LA POLITIQUE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE ET PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **Pilotage et Soutien aux politiques des Eaux et Forêts** » recouvre tous les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère des Eaux et Forêts. Il englobe toutes les fonctions support à caractère transversal mises en œuvre par l'ensemble des services d'appui.

Les fonctions qui forment le programme Soutien regroupent l'ensemble des activités indispensables au fonctionnement des services opérationnels. Aussi jouent-elles un rôle de facilitateur au service des politiques sectoriels et tiennent de ce fait une place déterminante. Elles comprennent :

- **l'administration, la finance et la comptabilité** : C'est la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) qui est responsable de l'aspect finance et comptabilité au sein du Ministère. Elle gère tous les crédits d'investissement et depuis sa mise en place en 2010, elle est censée avoir permis aux administrateurs de crédits de mieux s'approprier les exigences en matière budgétaire.
- **la gestion des Ressources Humaines** : relève de la compétence de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) qui exerce deux grandes catégories d'activités : l'administration du personnel (gestion des congés, des absences, l'aspect social etc.), et le développement des Ressources Humaines qui permet de disposer d'un personnel compétent (recrutement, gestion des compétences, gestion des carrières, etc.) ;
- **le patrimoine immobilier**. il est géré par le Secrétariat Général Adjoint 2, la DCAF et les Directions Générales. Il comprend la construction, la réhabilitation et le réaménagement des bâtiments. Il englobe également le gros entretien et la maintenance des équipements.
- **les moyens généraux** : ils sont gérés en partie par le Secrétariat Général (gestion des fluides, de l'accueil). Pour le reste (équipements, fournitures, etc....il revient à chaque service de gérer son matériel.
- **les Systèmes d'informations, l'Informatique-Bureautique** : la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) en est responsable. Celle-ci intervient dans l'aspect matériel, car elle sert de conseil dans l'acquisition du matériel et assure la maintenance des outils informatiques et des appareils de reprographie.

Les missions de la DCSI couvrent également l'aspect développement, car elle est chargée de récolter, traiter, stocker et diffuser l'information issue du Ministère. En outre, elle tend aussi à développer les outils nécessaires à l'exécution des tâches.

- **la documentation et l'archivage** : c'est un service de la DCSI. S'il est bel et bien prévu à l'article 21 du décret 291 du 18 février 2011 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts, il peine cependant à jouer pleinement son rôle. En effet, l'absence de centre de documentation et d'espace de stockage paralyse son fonctionnement.

(18)

- **le courrier, le Secrétariat, le Bureau d'ordre et la Reprographie** : il existe au sein du Ministère un Service du Courrier rattaché à la DCSI et dont les principales missions sont l'accueil des usagers, la réception, l'expédition, la distribution et la ventilation du courrier. Par contre, chaque entité dispose de

son secrétariat et s'est équipé en matériel de reprographie. Ces services sont gérés directement par les responsables des entités auxquelles ils sont rattachés.

- **les Services intérieurs** : les services intérieurs sont essentiellement gérés par le Secrétariat Général Adjoint 2 et recouvrent une série de services : le gardiennage, la prévention sécurité, l'entretien des locaux. En ce qui concerne la gestion du planning d'occupation des salles ou l'aménagement et l'équipement de celles-ci pour le travail en réunion, il revient à chaque direction de gérer son espace.
- **la production de données statistiques (externe et interne)** : le service statistique est rattaché à la Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes (DCESP). Ce service a pour missions, entre autres, de collecter, compiler, traiter les informations et de mettre les données analysées à la disposition des usagers, notamment les administrations, les opérateurs économiques, les ONG et les particuliers par les moyens de communications usuels.
- **la communication** : rattaché à la DCSI, le service communication est une fonction d'appui essentielle au sein du Ministère. Elle est à la fois interne et externe. La manière de communiquer en interne est la capacité pour tous les agents en fonction à communiquer entre eux. Par contre, la communication externe concerne essentiellement la promotion des activités du Ministre gérée essentiellement par le Conseiller en communication du Cabinet du Ministre.
- **la fonction juridique-contentieux** : le service juridique est rattaché à la DCESP. Il est notamment chargé, entre autres, d'étudier, normaliser et uniformiser tous les projets de textes, en collaboration avec les services concernés et d'initier les projets de textes conformément à la politique du Ministère dans les domaines de ses compétences. C'est un service qui actuellement ne fonctionne pas de manière optimale.
- **le pilotage global des politiques** : mené par le Cabinet du Ministre, le pilotage vise non seulement la mise en œuvre d'une stratégie à travers la mobilisation des ressources humaines, mais également le suivi des politiques publiques menées au sein des programmes du Ministère.

Ce programme ne couvre pas toute la phase d'élaboration ou celle d'exécution des activités forestières qui relève de la compétence des opérateurs et de tous les autres services sectoriels. Il concerne le pilotage des politiques ainsi que la gestion de tous les services concourant à la bonne marche de l'Administration.

Le programme « Pilotage et Soutien aux politiques des Eaux et Forêts » est conjointement piloté par le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général du Ministère des Eaux et Forêts. Le Responsable de programme est le Secrétaire Général, le **Docteur Aimé MOUDJEGOU MOUSSAVOU**.

Au sein du Cabinet du Ministre cette fonction recouvre les actions suivantes :

- l'examen des dossiers ;
- la validation des projets et des politiques ;
- l'orientation et/ou la reformulation desdits projets et politiques ;
- le suivi-évaluation.

Auprès du Secrétariat Général, il s'agit de coordonner et contrôler les activités des différents services du Ministère.

Le programme « Soutien aux politiques des Eaux et Forêts » est en cohérence avec tous les autres programmes de la mission « **Economie forestière et biodiversité** », à savoir :

- « Gestion durable des Eaux et des Forêts » ;

- « Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois » ;
- « Conservation de la biodiversité » ;
- « Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable ».

Le programme Soutien recouvre deux actions : le pilotage de la stratégie ministérielle mené par le Cabinet du Ministre et la coordination administrative qui relève du Secrétariat Général.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

L'action « **le pilotage de la stratégie ministérielle** » est pilotée par le Ministre avec l'appui de son Cabinet technique et l'Inspection Générale des Services. L'objectif du pilotage de la stratégie ministérielle vise sur le court terme :

- l'efficacité de l'action publique ;
- la lisibilité des politiques budgétaires ;
- la recherche de l'efficacité accrue des dépenses ;
- la transparence des documents budgétaires.

De manière générale, le pilotage de la stratégie ministérielle exige :

- l'orientation générale de la gestion du Ministère pour les politiques communes (politiques indemnitaire, de formation, d'achat, etc.) ;
- l'orientation et/ou les reformulations et la validation des projets et programmes ;
- l'examen et l'adoption des dossiers soumis aux réunions de coordination ministérielle, aux comités techniques interministériels sectoriels et aux conseils présidentiels sectoriels ;
- la mise en place du mécanisme de suivi-évaluation nécessaire, afin de s'assurer du contrôle continu, de l'évaluation, de l'utilisation efficace des ressources des différents programmes et projets, de la responsabilisation, de la transparence et de l'intégrité ;
- faciliter les revues et contrôles périodiques sur place des documents financiers par le contrôleur budgétaire (Ministère du Budget) ainsi que le suivi programmatique des activités par le Directeur des Affaires Financières.
- la coordination des activités de promotion des investissements et des exportations ainsi que celles relatives à l'assainissement du climat des affaires dans le secteur.

ACTION N° 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

L'action « **coordination administrative** » est mise en œuvre par le Secrétariat Général. Cette action couvre toutes les activités qui concourent à celles des autres actions ou programmes de politique publique, en leur fournissant un soutien ou un encadrement. Elles répondent à des politiques communes, transversales. Il s'agit des Finances, des Ressources Humaines, du Patrimoine immobilier, des Moyens généraux, des Services intérieurs, des Statistiques, de la Communication, du Service juridique, des Systèmes d'information, de la Documentation et de l'archivage, du Pilotage global des politiques.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat Général s'appuie actuellement sur quatre Directions, à savoir :

- la Direction Centrale des Affaires financières ;

- la Direction Centrale des Ressources Humaines ;
- la Direction Centrale des Systèmes d'Information ;
- la Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes.

Pour faciliter le travail de ses agents, l'Administration doit non seulement moderniser ses outils (système d'information, équipements, méthodes, etc.), mais également responsabiliser ses agents en fonction, les former et recruter des profils adéquats nécessaires à la réalisation des objectifs.

C'est pour faire face à ce besoin constant de performance que le Gouvernement, réuni en Conseil des Ministres le 21 février 2013, a adopté plusieurs projets de décret portant cadre organique des Ministères. Ces textes ont pour objet l'harmonisation de certaines structures et la pérennisation de celles-ci au sein des départements ministériels. Ainsi ont été créées plusieurs Directions Centrales qui viendront dorénavant, à l'instar de celles qui existent déjà, appuyer l'action du Secrétariat Général. Il s'agit de :

- la Direction Centrale des Affaires Juridiques ;
- la Direction Centrale de la Communication ;
- la Direction Centrale des Archives et de la Documentation ;
- le Service Central du Courrier.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- la mise en place progressive des nouvelles directions centrales support (DCRH, DCC, DCAJ...) ;
- de multiples démarches de modernisation administratives à porter et à animer, dont la budgétisation par objectifs de programme ;
- les opportunités offertes par les nouvelles technologies pour travailler et collaborer plus efficacement.

Les attentes des agents vis-à-vis du programme sont principalement l'amélioration des conditions et des moyens de travail ainsi que le développement de parcours professionnels motivants au sein de l'administration : locaux, outils de travail, développement des compétences, information et communication, pratiques de management...

Les attentes des managers sont de pouvoir disposer de la zone d'autonomie d'action et des outils indispensables pour gérer, développer et tirer le meilleur parti des ressources humaines, financières et matérielles mises à disposition dans le cadre des différents programmes.

Enfin, les autorités politiques attendent du programme qu'il apporte une contribution majeure à la dynamique de modernisation de l'administration et à l'amélioration de l'efficacité de l'action administrative.

Un certain nombre de points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- l'existence d'un cadre juridique clair pour la quasi-totalité des fonctions support ;
- la mise en place des DCRH, DCSI et DCESP, avec un début de prise en charge d'activités à plus forte valeur ajoutée (production de statistiques, rédaction de procédures, réalisation d'études...) ;
- le support significatif d'ores et déjà apporté par certaines fonctions aux structures opérationnelles (fonction Finances-comptabilité par exemple).

Parmi les manques et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- globalement, une qualité de support aux opérationnels encore largement insuffisante (dans l'écoute et la compréhension des besoins, dans le niveau de disponibilité et de réactivité, dans la capacité à adopter la bonne posture de prestataire et apporteur de conseil / expertise, dans le degré d'expertise technique parfois).
- l'absence de politiques, de schémas directeurs, de programmes pluriannuels formalisés dans les différents domaines supports ; de ce fait, l'absence de cap mobilisateur pour les agents du programme Pilotage et soutien et l'absence de cadre fonctionnel clair pour l'action des programmes de politique publique.
- le manque de données chiffrées dans le champ du programme ; le manque aussi d'outils et de pratiques de suivi et de pilotage de l'action et des résultats, pour chaque fonction support et de façon globale au niveau du programme.
- des fonctions supports qui agissent de façon souvent cloisonnée les unes par rapport aux autres, qui partagent peu l'information et qui n'ont pas encore développé une vision intégrée des besoins des bénéficiaires et des réponses à leur apporter.

ENJEUX

Les objectifs pluriannuels du programme s'appuient sur quatre (4) grands enjeux :

- Enjeu 1 : connaître et préserver les zones de conservation, les espèces animales terrestres et écosystèmes aquatiques ;
- Enjeu 2 : assurer l'adéquation entre l'exploitation et la préservation de la biodiversité afin d'en garantir la pérennité ;
- Enjeu 3 : permettre à la population de contribuer au maintien de la biodiversité et d'en jouir dans des conditions optimales
- Enjeu 4 : développer la contribution de la biodiversité à l'économie du pays.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN SYSTEME D'INFORMATION ORGANISE POUR LE MINISTERE (RECUEIL, TRAITEMENT ET MISE A DISPOSITION)

- Résultat annuel attendu : Parvenir à tester le fonctionnement du nouveau système d'information (atelier de recettes)

OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE ET ANIMER LE CADRE MANAGERIAL AU SEIN DU PROGRAMME SOUTIEN ET CONDUIRE DE MANIERE PROACTIVE LES DIFFERENTS PROJETS DE L'ADMINISTRATION (GRH, MODERNISATION...)

- Résultat annuel attendu 1 : Parvenir à suivre l'état d'avancement des travaux du programme soutien
- Résultat annuel attendu 2 : Parvenir à suivre l'état d'avancement de 5 projets en cours au sein de l'administration

OBJECTIF N°3 : DISPOSER ET METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES TRANSVERSALES ACCOMPAGNEES DE PROCEDURES FORMALISEES ET RESPECTEES

- Résultat annuel attendu : Avoir rédigé et mis en œuvre les quatre (4) manuels de procédures des fonctions supports

OBJECTIF N°4 : DEVELOPPER LA COLLABORATION ET LA RELATION CLIENTS-FOURNISSEURS AVEC LES SECTORIELS

- Résultat annuel attendu : Vulgariser et mettre en œuvre la charte « qualité de service » des fonctions supports

OBJECTIF N°5 : PORTER LE RENFORCEMENT DES CAPACITES AU SEIN DU MINISTERE

- Résultat annuel attendu : Parvenir à mettre en place le dispositif de renforcement des capacités au sein des différents programmes

OBJECTIF N°6 : DISPOSER D'UN SYSTEME DE COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE PERFORMANT

- Résultat annuel attendu : Réussir à organiser la fonction communication

**OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN SYSTEME D'INFORMATION ORGANISE POUR LE MINISTERE
(RECUEIL, TRAITEMENT ET MISE A DISPOSITION)**
Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL

Parvenir à tester le fonctionnement du nouveau système d'information (atelier de recettes)

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la mise en place du système d'information	%				30	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesure l'avancement dans la mise en place du système d'information. Il s'agit du cumul du poids des actions réalisées dans la mise en place du système d'information du projet. En 2015 l'objectif est de parvenir à implémenter les nouveaux process et tester le fonctionnement du nouveau système d'information. Ces étapes représentent 30% du projet.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Implémenter les process du système d'information actuel dans le nouveau système.

Procéder à des tests pour vérifier la prise en compte des process du système d'information actuel dans le nouveau système.

Implémenter les nouveaux process définis dans le cahier de charges dans le système.

Procéder à des tests pour vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble des process dans le nouveau système d'information.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'ANINF apporte un appui technique à la conception de la base de données.

OBJECTIF N° 2 : METTRE EN PLACE ET ANIMER LE CADRE MANAGERIAL AU SEIN DU PROGRAMME SOUTIEN ET CONDUIRE DE MANIERE PROACTIVE LES DIFFERENTS PROJETS DE L'ADMINISTRATION (GRH, MODERNISATION...)

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTATS ANNUELS :

- **Parvenir à suivre l'état d'avancement des travaux du programme soutien**
- **Parvenir à suivre l'état d'avancement de 4 projets transverses (BOP, GRH, chantier de modernisation 1 poste 1 agent, mise en place des nouvelles fonctions) en cours au sein de l'administration**

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de réunions techniques inter-fonctions soutien tenues	Nombre		24	2	8	ND	ND
Nombre de projets transverses en cours faisant l'objet d'un suivi	Projet transverses		5	5	4	ND	ND
Nombre de revues de pilotage multi-projets animés par le RPROG	Revue de pilotage		6	6	8	ND	ND
Taux d'avancement dans la mise en place du dispositif de suivi – évaluation	%		0	0	50	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Direction Centrale des Etudes, des Statistiques et des Programmes, Secrétariat Général

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : L'indicateur est le décompte arithmétique des réunions techniques inter-fonctions soutien tenues au sein du programme en vue d'examiner l'état d'avancement des activités au sein de chaque fonction. Le résultat n'est pas cumulatif d'une année sur l'autre, l'objectif pour 2015 est de tenir au moins 8 réunions.

Indicateur 2 : L'indicateur est le décompte arithmétique des projets transverses en cours faisant l'objet d'un suivi au sein du programme. Le résultat n'est pas cumulatif d'une année sur l'autre, l'objectif pour 2015 est de suivre au moins 4 projets.

Indicateur 3 : Cet indicateur précise le nombre de revues de pilotage du programme soutien animés par le RPROG. Il permet de suivre l'état d'avancement des projets en cours au sein du programme. Il s'agit d'un décompte arithmétique dont le résultat n'est pas cumulatif d'une année sur l'autre. L'objectif en 2015 est de tenir au moins 8 réunions.

Indicateur 4 : Cet indicateur mesure l'avancement dans la mise en place du dispositif suivi évaluation. Il s'agit du cumul du poids des actions réalisées de la mise en place du dispositif suivi évaluation. En 2015 l'objectif est de parvenir à mettre en place, à hauteur de 50% le dispositif suivi évaluation.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Résultat 1 :

- Tenir des réunions périodiques ;
- Poursuivre la mise en œuvre des projets communs ;
- Organiser de sessions de partage des rapports d'activité ;
- Evaluer les résultats de chaque fonction.

Résultat 2 :

- Tenir des réunions périodiques ;
- Poursuivre la mise en œuvre des projets communs ;
- Organiser de sessions de partage des rapports d'activité ;
- Evaluer les résultats de chaque fonction.
- contrôler l'avancement des projets en cours ;

**OBJECTIF N°3 : DISPOSER ET METTRE EN ŒUVRE LES POLITIQUES TRANSVERSALES
ACCOMPAGNEES DE PROCEDURES FORMALISEES ET RESPECTEES**

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL:

Avoir rédigé et mis en œuvre les quatre (4) manuels de procédures des fonctions supports

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de manuels de procédures rédigés et vulgarisés	Nombre		4	4	4	-	-

Source des données : Direction Centrale des Statistiques, Etudes et des Programmes, Direction Centrale des Ressources Humaines

Précisions méthodologiques :

L'indicateur est le décompte arithmétique du nombre de manuels de procédures rédigés et vulgarisés. Le résultat n'est pas cumulatif d'une année sur l'autre, l'objectif pour 2015 est de rédiger et vulgariser 4 manuels de procédures (procédures finances, procédures ressources humaines, procédures études et statistiques et procédures documentation et archivage).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Vulgariser les politiques des fonctions supports
- Rédiger et vulgariser les quatre manuels de procédure
- Mettre en œuvre les procédures

**OBJECTIF N°4 : DEVELOPPER LA COLLABORATION ET LA RELATION CLIENTS-FOURNISSEURS
AVEC LES SECTORIELS**

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL :

Vulgariser et mettre en œuvre la charte « qualité de service » des fonctions supports

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux de mise en œuvre de la charte de qualité de service	%		0	0	50	ND	ND
Nombre de participants à l'atelier de vulgarisation de la charte de qualité	Nombre		0	0	250	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Direction Centrale des Etudes, des Programmes et des Statistiques

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur mesure l'avancement dans la mise en œuvre de la charte de qualité de service. Il s'agit du cumul du poids des actions réalisées dans la mise en œuvre de la charte de qualité de service. En 2015 l'objectif est de parvenir à mettre en œuvre 50% de la charte de qualité de service.

Indicateur 2 : Cet indicateur précise le nombre de participants à l'atelier de vulgarisation de la charte de qualité dans l'administration. Il permet de mener des enquêtes de satisfaction. Il s'agit d'un décompte arithmétique dont le résultat n'est pas cumulatif d'une année sur l'autre. L'objectif en 2015 est d'atteindre au moins 250 participants lors de cet atelier de vulgarisation.

Indicateur 3 : **ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION**

- vulgariser une charte « qualité de service » des fonctions supports ;
- mener des enquêtes de satisfaction ;
- rédiger les rapports d'enquête ;
- mettre en place un système de suivi de la qualité de service (boîte à idées, réunion de suivi évaluation, etc.).

OBJECTIF N°5 : PORTER LE RENFORCEMENT DES CAPACITES AU SEIN DU MINISTERE**Type de finalité des résultats visés**

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL

Parvenir à mettre en place le dispositif de renforcement des capacités au sein des différents programmes

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'agents formés dans les spécialités de chaque fonction support	Nombre		0	0	10	ND	ND
Taux d'avancement dans la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités en formation des DG	%		0	0	15	ND	ND
Taux d'avancement dans la mise en œuvre du projet d'équipement en matériel de bureau des DG	%		0	0	5	ND	ND
Taux d'avancement dans le projet d'actualisation du fichier du personnel	%		0	0	10	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Direction Centrale des Ressources Humaines

Précisions méthodologiques :

Indicateur1 : Cet indicateur mesure le nombre d'agents du programme soutien, formés dans les spécialités de chaque fonction support : ressources humaines, finances, statistiques, documentation, droit etc. Il s'agit d'un décompte arithmétique dont le résultat n'est pas cumulatif d'une année sur l'autre. L'objectif en 2015 est de former au moins 10 agents dans les spécialités de chaque fonction support.

Indicateur 2 : Cet indicateur mesure la progression dans la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités en formation au sein des Directions Générales. Il s'agit du cumul du poids des actions réalisées dans la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités en formation au sein des Directions Générales. En 2015, l'objectif est de parvenir à mettre en œuvre 15% du projet de renforcement des capacités en formation au sein des Directions Générales.

Indicateur 3 : Cet indicateur mesure la progression dans la mise en œuvre du projet d'équipement en matériel de bureau des Directions Générales. Il s'agit du cumul du poids des actions réalisées dans la mise en œuvre du projet d'équipement en matériel de bureau des Directions Générales. En 2015, l'objectif est de parvenir à mettre en œuvre 5% du projet d'équipement en matériel de bureau des Directions Générales

Indicateur 4 : Cet indicateur mesure la progression dans la mise en œuvre du projet d'actualisation du fichier du personnel. Il s'agit du cumul du poids des actions réalisées dans la mise en œuvre du projet d'actualisation du fichier du personnel. En 2015, l'objectif est de parvenir à mettre en œuvre 10% dudit projet.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Tenir un fichier à jour renforcement des capacités (équipement, formation, investissement etc.) dans les programmes;

- actualiser les plans de formations d'équipement et d'investissement et assister la mise en œuvre dans les programmes ;
- Actualiser la nomenclature des postes au sein de chaque DG ;
- Poursuivre la formation continue des agents dans les spécialités dans chaque programme ;
- recenser l'ensemble des personnels du département ministériel et en collecter les dossiers physiques ;
- élaborer le fichier des personnels.

OBJECTIF N°6 : DISPOSER D'UN SYSTEME DE COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE PERFORMANT

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

RESULTAT ANNUEL

Réussir à organiser la fonction communication

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la mise en œuvre de plan de communication interne			0	0	40	ND	ND
Taux d'avancement dans la mise en œuvre du plan de communication externe			0	0	40	ND	ND

ND : non disponible

Source des données : Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI)

Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Cet indicateur mesure l'avancement dans la mise en œuvre du plan de communication interne. Il s'agit du cumul du poids des actions réalisées dans la mise en œuvre du plan de communication interne. En 2015, l'objectif est de parvenir à mettre en œuvre 40% dudit plan de communication.

Indicateur 2 : Cet indicateur mesure l'avancement dans la mise en œuvre du plan de communication externe. Il s'agit du cumul du poids des actions réalisées dans la mise en œuvre du plan de communication externe. En 2015, l'objectif est de parvenir à mettre en œuvre 40% dudit plan de communication.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Former le personnel dans le domaine de la communication ;
- Organiser le cadre de travail (attribution de locaux, équipements, etc.) ;
- Mettre en œuvre le plan stratégique de communication externe du Ministère ;
- Mettre en œuvre les procédures et outils identifiés (portail intranet...) ;
- Identifier et acquérir du matériel spécifique.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF(1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF(1) pour 2014	Demandés pour 2015
Action N°1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	59 012 400	68 795 385	59 012 400	68 795 385
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	19 008 000	19 008 000	19 008 000	19 008 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	40 004 400	46 287 385	40 004 400	46 287 385
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Action N°2 : Coordination administrative	4 034 426 691	4 374 675 340	4 034 426 691	4 374 675 340
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	3 912 504 000	3 912 504 000	3 912 504 000	3 912 504 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	121 922 691	462 171 340	121 922 691	462 171 340
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	4 093 439 091	4 443 470 725	4 093 439 091	4 443 470 725
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	3 931 512 000	3 931 512 000	3 931 512 000	3 931 512 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	161 927 091	508 458 725	161 927 091	508 458 725
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0

(19) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.

(20) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)

ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013	Ouverts en LF pour 2014	Répartition prévisionnelle 2015			Total
	(1)	(a)	Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	ND	337	ND	ND	ND	392
Solde forfaitaire globale (s1)	ND	3	ND	ND	ND	3
Catégorie A (s2)	ND	197	ND	ND	ND	229
Permanents	ND	197	ND	ND	ND	229
Non permanents	ND	0	ND	ND	ND	0
Catégorie B (s3)	ND	125	ND	ND	ND	144
Permanents	ND	125	ND	ND	ND	144
Non permanents	ND	0	ND	ND	ND	0
Catégorie C (s4)	ND	14	ND	ND	ND	16
Permanents	ND	14	ND	ND	ND	16
Non permanents	ND	0	ND	ND	ND	0
Main d'œuvre non permanente (t)	ND	7	ND	ND	ND	21
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	ND	339	ND	ND	ND	413

(21) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

Emplois rémunérés	Effectifs		
	Réalisation 2013 (1)	Prévision 2014	Prévision 2015
Ecole nationale des Eaux et forêts			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	ND	87	98
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	ND	7	11
Total pour l'opérateur	ND	94	109
Total pour le programme	ND	94	109

(22) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

(23) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat

(24) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Autres E&R bureaux et bâtiments administratifs	4 000 000	11 200 000	- 2 240 000 sur les 11 696 500 dus aux travaux de réfection de l'ENEF ; - 2 240 000 sur les 3 215 000 dus aux travaux de réfection plomberie et menuiserie (STFO) ; - 4 480 000 sur les 36 122 000 dus à l'installation plomberie ; - 2 240 000 sur les 8 312 052 dus à aménagement et équipement de la guérite et du poste de contrôle. Montant dû : 57 346 050 Reste à payer : 46 146 050.
	E & R ascenseurs de bâtiments administratifs	8 500 000	2 000 000	- réparation de l'ascenseur n°3 : 1 298 325 FCFA ; - réparation de l'ascenseur n°4 : 452 341 FCFA
	E&R climatisation bâtiments administratifs	11 000 000	11 000 000	climatisation bureaux administratifs : Une dotation de 11 000 000 a été prévue pour régler les 30 973 000 dus. Il reste 19 973 000 à régler
	E&R véhicules divers	1 000 000	300 000	En 2015, un montant de 300.000 FCFA est prévue pour régler une facture relative au remplacement d'un filtre à huile, d'un filtre à gazoil et de 21 litres d'huile de moteur BV et ponts, qui s'élève à 211 115fcfa
	E&R-installation électrique de bureau et bâtiment administratif	11 500 000	11 500 000	En 2015, un montant de 11.500.000 FCFA est prévue pour régler une facture relative à l'entretien et la réparation (électricité, serrure et peinture de bureaux du Secrétaire Général). Cette facture s'élève à 27 130 000FCFA. Il reste 15 630 000 FCFA à régler.
Total		36 000 000	36 000 000	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Habillement	10 000 000	40 400 000	Le calcul s'est fait à partir des 200 agents assermentés : - tenues camouflées 65 000 f x200= 13 000 000; - ceinturons 22 500x200=4 500 000 ; - rangers ou pataugeasse; 27 500x200=5 500 000 ; - chemisette blanche manche courte 17 500x200=5 500 000 ; - pantalon vert forêt à trois poches 27500x200=3 500 000 ; - chaussure basse noir 25 000x200=5 000 000 ; - ceinture flanelle couleur verte 7500x200=1 500 000 ; - béret vert avec insigne 7000x200=1 400 000 - paire de mi-bas noir 2500X200=500 000
	Frais de missions au Gabon	7 300 000	16 200 000	Cabinet du Ministre : 4 missions pour cinq personnes durant 2 jours (100.000x5x2x4=4 000 000 fcfa) Cabinet du Ministre délégué : 4 missions pour 3 personnes durant 2 jours (100 000 x5x2x4= 4 000 000 fcfa) IGS : 2 missions pour 3 personnes en raison de 500 000f par mission, soit 500 000x3x2=3000000 DCESP : deux missions provinciales de collecte des données pour l'actualisation des cartes d'occupation des sols des entités géoreférencées de 3 jours dans 1 provinces pour 3 personnes (100 000x3x3x2=1 800 000) DCAF : 2 missions dans l'année en raison de 500 000f par mission, soit 500 000x2=1 000 000f. DCSI : deux mission provinciale de 3jrs et pour 2 personnes (100 000x3x2x2= 1 200 000). SG : 2 mission provinciale de 3 jrs/province et pour 2 Personnes (100 000x3x2=1 200 000). DCRH : 2 missions provinciale de 3jrs et pour 2 personnes (100 000x3x2x2= 1200 000).

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
	Frais de missions hors du Gabon	14 060 000	106 600 000	CAB. MIN : 1 missions de 10 jours chacune en Europe pour 2 personnes, soit 400 000f frais de mission/jrs et /pers : $400\,000 \times 2 \times 5 = 8\,000\,000$ 1 mission de 10 jours aux USA pour 2 personnes soit 450 000f de frais de mission/jrs et / pers : $450\,000 \times 2 \times 10 = 9\,000\,000$ f ; CAB Min. Délégué : 1 mission de 10 jours en Europe pour 2 personnes soit 450 000de frais de mission/jrs et /pers : $450\,000 \times 10 \times 2 = 9\,000\,000$f ; 1 mission de 5 jours en Afrique(Cameroun) pour 2 personnes soit 200 000f de frais de mission /pers et /jrs : $200\,000 \times 2 \times 5 = 2\,000\,000$ f ; IGS : : 1 missions de 10 jours chacune en Europe pour 2 personnes, soit 400 000f frais de mission/jrs et /pers : $400\,000 \times 2 \times 5 = 8\,000\,000$ 1 mission de 5 jours en Afrique(Cameroun) pour 2 personnes soit 200 000f de frais de mission /pers et /jrs : $200\,000 \times 2 \times 5 = 2\,000\,000$ f ; SG : 1 missions de 10 jrs en Europe pour 3 personnes, en raison de $400\,000/\text{jrs}$. $400\,000 \times 3 \times 10 = 12\,000\,000$ 1mission en Afrique pour 5 personnes, soit 1 000 000 DCRH : 2 missions de 8 jours en Afrique recherche de partenariat avec des écoles de formation. Pour 2 personnes. $200\,000 \times 9 \times 2 = 3\,600\,000$ DCSI :1 Missions de 10 jours en Europe pour 3 personnes (DCSI et 2 Chefs de Services). $400\,000 \times 3 \times 10 = 12\,000\,000$ 1 mission au Burkina Faso de 10 jrs en Afrique(Sénégal) pour 4 pers, soit $200\,000 \times 4 \times 10 = 6\,000\,000$. DCESP : Mission de 10 jours en Europe pour 3 pers soit 12 000 000 DCAF : 2 missions pour séminaire de formation. En Europe soit 8.000.000
	Frais de déplacement missions au Gabon	3 900 000	56 368 000	DCESP : Mission inter provinciales de collecte des données pour l'actualisation des cartes d'occupation des sols des entités géorencées pour 11 personnes ; mission de sensibilisation des services déconcentrés et d'actualisation des données statistiques pour 5 pers. DCAF : 4 missions dans l'année en raison de 500 000f par mission, DCSI : Missions interprovinciales (RAG1) de 7jrs/province et pour 3 personnes, soit 5 400 000. SG : Missions inter provinciales de 5 jrs/province et pour 5 Personnes, soit 18 000 000 DCRH : Missions inter provinciales de 5 jours/ province et pour 6 personnes dans le cadre de la réactualisation du fichier du personnel, soit 500 000
	Frais de déplacement hors du Gabon	8 800 000	41 359 490	CAB. MIN : 1 mission en Europe pour 2 personnes, soit 1 583 080 de frais de déplacement /pers $1\,583\,080 \times 2 = 3\,166\,160$ 1 mission aux USA pour 2 personnes soit 2 440 480/pers : $2\,440\,480 \times 2 = 4\,880\,960$; CAB MIN DEL : 1 mission en Europe pour 2 personnes soit 5 854 000/pers : $1\,583\,080 \times 2 = 3\,166\,160$ 1 mission en Afrique pour 2 personnes soit 400 000f/pers : $400\,000 \times 2 = 800\,000$; IGS 1 mission en Europe pour 2 personnes, soit 1 583 080 de frais de déplacement /pers $1\,583\,080 \times 2 = 3\,166\,160$ 1 mission en Afrique pour 2 personnes soit 400 000f/pers : $400\,000 \times 2 = 800\,000$; SG : 1 mission de 3 personnes en Europe soit $1583080 \times 3 = 4\,749\,240$ 1 mission en Afrique pour 5 personnes soit 2 000 000 DCAF : 2 missions pour 2 pers en Europe, soit $1583080 \times 2 \times 2 = 6\,332\,320$ DCSI : 1 missions pour 3 pers en Europe, soit $1583080 \times 3 = 4\,749\,240$; 1 mission en Afrique pour trois personnes soit 1 200 000 DCRH : 2 missions en Afrique pour 2 personnes soit $400.000 \times 2 \times 2 = 1\,600\,000$ DCESP : 2 missions en Europe pour trois personnes, soit $1\,583\,080 \times 3 = 4\,749\,240$

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
	Papeterie	8 780 000	10 850 000	CAB. MIN : 2 170 000 Cabinet Ministre délégué : 1627500 IGS : 1085000 SG : 1627500 DCRH : 1085000 DCSI : 1085000 DCESP : 1085000 DCAF : 1085000
	Fournitures de bureaux diverses	0	13 300 000	CAB. MIN : 2 660 000 Cabinet Ministre délégué : 1 995 000 IGS : 1330 000 SG : 1995 000 DCRH : 1 330 000 DCSI : 1 330 000 DCESP : 1 330 000 DCAF : 1 330 000
	Fournitures informatiques		32 130 000	CAB. MIN : 6 426 000 Cabinet Ministre délégué : 4 819 500 IGS : 3 213 000 SG : 4 819 000 DCRH : 3 213 000 DCSI : 3 213 000 DCESP : 3 213 000 DCAF : 3 213 000
	Carburant véhicules de fonction	5 740 000	15 922 000	Nombre de litre consommé par mois 2504 litres soit 2504x530x12=15 925 000.
	Carburant-véhicules divers	8 840 000	11 538 000	Nombre de litre consommé par mois 1814 soit 1814x530x12= 11 537 040
	Entretien et maintenance	59 340 000	86 950 235	Entretien de 100 ordinateurs, 70 copieurs et 70 imprimantes, soit 200 000/ ordinateur et 200 000/copieur ; Entretien de 27 véhicules, soit 500 000/véhicule ; Entretien de 4 ascenseurs, chaque trimestre pour 1 000 000/ascenseur ; Entretien de 100 splits en raison de 200 000/split ; Autres : 18 950 240
	Indemnité de vacations enseignants permanents	35 000 000	34 000 000	
	Carburant-appareils et équipements dans bâtiments	3 200 000	3 296 000	Consommation du groupe électrogène par mois est de 280 000 environ
	Frais de diffusion	1 000 000	1 000 000	Communiqués et spots publicitaires
	Frais de production	1 000 000	1 000 000	Communiqués et spots publicitaires
	impression	1 500 000	1 545 000	
Total		168 460 000	472 458 725	
3. Autres dépenses de biens et services				
Total				
Total Global		204 460 000	508 458 725	